













## ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR 5300023 Archipel des Glénan

Analyse des risques de dégradation liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 Archipel des Glénan (ZSC FR5300023), et propositions de mesures

2020

Tome 1 - Rapport de synthèse

## Sommaire

1. Contexte	5
Les projets HARPEGE (1 et 2)	6
2. Méthodologie et sources d'information	7
2.1. Principes méthodologiques et démarche HARPEGE	7
Logigramme d'analyse des risques de dégradation des habitats par la pêche	9
2.2. Mobilisation des informations	11
2.3. Restitution et validation avec les professionnels et acteurs du site	14
3. Résultats de l'analyse des risques de dégradation liés aux activités de pêche sur les ha d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Archipel des Glénan	
3.1. Bilan de l'ensemble des risques de dégradation identifiés à partir des croisements SIG par maille	
3.2. Bilan de l'ensemble des risques de dégradation identifiés après analyse complémentaire données d'enquêtes	
3.3. Analyse des besoins de mesures	22
4. Discussion et propositions de mesures	26
4.1. Modalités de concertation sur les mesures	26
4.2. Propositions de mesures	27
5. Fiches bilan de l'ensemble des interactions engins/habitats et conclusions sur les me proposées	
5.1 Bolinche	
5.2. Chalut pélagique	
5.3. Chalut de fond – gréement lourd	
5.4. Chalut de fond – gréement léger	
5.5. Chalut à lançon	
5.7. Drague à oursin	
5.7. Drague à coquille Saint-Jacques	
5.7. Drague à bivalves	
5.8. Casiers et mouillages des casiers	
5.9. Palangres et mouillages des palangres	
5.10. Filets et mouillages des filets	
5.11. Ligne	
5.12. Plongée	59
6. Conclusion et perspectives	60
Bibliographie	61
Annexes	62

Annexe 5 : Liste des réunions traitant de l'analyse de risques	83
Annexe 4 : Tableau bilan de la hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site Archipel c 2019)	,
Annexe 3 : Synthèse des enquêtes menées auprès des professionnels pour préciser les risques sur les sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon (CRPMEM Bretagne, déc. 2018)	•
Annexe 2 : Matrice de pression des engins sur les habitats d'intérêt communautaire – version reçue le 26/04/2018 (Ifremer, 2018)	
Annexe 1 : Matrice issue des sensibilités des habitats aux pressions physiques défini par le Mu d'Histoire Naturelle (MNHN, 2016).	

#### 1. Contexte

Conformément aux articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et la Loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L 414-4 du code de l'Environnement), « Les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, réalisées à l'échelle de chaque site, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs mentionnés à l'article L. 414-2. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 ».

L'« analyse des risques pêche » est donc un dispositif législatif obligatoire dont les modalités sont précisées dans la circulaire DEB / DPMA du 30 avril 2013¹ (en cours de révision au moment de la réalisation de l'étude sur le site baie de Morlaix), elle repose sur :

- la réalisation d'une analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche en s'appuyant sur une méthode élaborée par le MNHN (méthode disponible uniquement pour les habitats à ce jour) ;
- des propositions de mesures de gestion au regard des objectifs de conservation du site
   Natura 2000 le cas échéant (quand un risque est identifié) au sein des groupes de travail dédiés aux mesures de chaque site N2000;
- une harmonisation de l'analyse de risque et des propositions de mesures de gestion, à l'échelle de la façade sous le pilotage de la DIRM en lien avec les DREAL, visant à assurer la cohérence entre sites;
- une intégration des résultats des travaux dans le DOCOB suite à une présentation et à une discussion en COPIL du site Natura 2000 ;
- un accord du préfet compétent en matière de pêche maritime sur les mesures de gestion avant son approbation par le (et/ou les) préfet(s) pour la gestion du site Natura 2000.

#### Précision méthodologique

La circulaire du 30 avril 2013 a été abrogée et remplacée par la note technique du 21 janvier 2020 relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle pour la gestion des sites Natura 2000. La méthode d'analyse de risques établie par le MNHN en 2012 (cf. 2. Méthodologie et sources d'information) a également été révisée et publiée fin 2019. Toutefois, lors du démarrage des travaux d'analyses de risques sur le site Baie de Morlaix, il n'existait aucune visibilité sur les dates de publication de ces nouveaux éléments.

Ainsi, il a été décidé au début du projet HARPEGE 2 (réunion CRPMEM/OFB du 11 avril 2019), de conserver les principes de l'ancienne méthode, à savoir que l'identification des besoins de mesures et les propositions de mesures seront élaborées à partir du risque de dégradation des habitats (sans évaluer le risque d'atteinte aux objectifs de conservation, tel que prévu dans la nouvelle méthode).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Circulaire DEB / DPMA du 30 avril 2013 : Circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans le cadre de l'élaboration, ou de la révision le cas échéant, des documents d'objectifs des sites Natura 2000 où s'exercent ces activités

Des informations mises à disposition dans le cadre de la révision de la méthode ont néanmoins pu être utilisés, à savoir : l'évaluation de la sensibilité des habitats aux différentes pressions (La Rivière *et al.*, 2017) ; les matrices de pressions mises à jour, qui identifient les pressions générées par les différents engins de pêche (Ifremer, 2018). Ces éléments sont précisés dans le paragraphe 2.2.

#### Les projets HARPEGE (1 et 2)

Conscient des enjeux présents sur les sites Natura 2000 bretons, et dans une volonté d'implication des professionnels de la pêche dans les politiques environnementales, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne a choisi de porter plusieurs projets visant à réaliser ces analyses de risques sur différents sites Natura 2000 de la région.

L'objectif général est de contribuer à la prise en compte des activités de pêche professionnelle dans la gestion des sites Natura 2000 en mer relevant de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992.

Trois grandes actions visent à répondre à cet objectif :

- Mise à jour des diagnostics « pêche professionnelle » des Documents d'objectifs Natura 2000 lorsque nécessaire;
- Réalisation des analyses de risques pêche ;
- Pour certains risques avérés, propositions de mesures visant à assurer la compatibilité entre les pratiques de pêche et l'atteinte des objectifs de conservation définis à l'échelle du site, en associant les professionnels concernés.

#### HARPEGE 1 - Période 2016-2018

Le projet HARPEGE Bretagne – Habitats Natura 2000, Analyses de Risque Pêche et propositions de GEstion - a été déposé en réponse à l'appel à projets 2016 de la mesure 40 du FEAMP « *Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable »*. C'est un projet partenarial associant le CRPMEM Bretagne en tant que chef de file, et l'Office français pour la biodiversité (OFB), sur la période du 1<sup>er</sup>/03/2016 au 31/12/2018. Il a concerné 7 sites Natura 2000, dont l'Archipel des Glénan, qui ont fait l'objet d'une analyse de risques et pour certains de propositions de mesures (*cf.* Tableau 1). Afin de suivre la réalisation du projet, un Comité de suivi a été mis en place, composé notamment des partenaires du projet, des services de l'Etat (Préfecture maritime, DIRM, DREAL), des comités des pêches concernés, et des collectivités opératrices des sites Natura 2000. Il s'est régulièrement réuni pendant toute la durée du projet.

#### HARPEGE 2 - Période 2019-2020

Suite à ce 1<sup>er</sup> projet HARPEGE qui a permis de réaliser les analyses de risques sur 7 sites Natura 2000, le projet HARPEGE 2 a été proposé par le CRPMEM Bretagne du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 décembre 2020 afin de finaliser les travaux et d'aboutir à des propositions de mesures en réponse aux risques de dégradation identifié sur les sites pour lesquels cette étape n'avait pas été programmée dans le premier projet.

Ainsi, le projet HARPEGE 2 a permis de mener la phase de propositions de mesures pour les quatre sites Natura 2000 Baie de Morlaix, Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan, Dunes et côtes de Trévignon, cette action n'étant pas prévue au précédent projet HARPEGE (cf. Tableau 1).

Dans la poursuite des collaborations précédentes, un Comité de suivi réunissant l'Office français pour la biodiversité (OFB), le comité départemental des pêches du Finistère, les services de l'Etat compétents, et les opérateurs Natura 2000 a été mis en place.

Sites Natura 2000	Volet pêche du	Analyse de risques	Propositions de
Sites Natura 2000	diagnostic	Allalyse de lisques	mesures
Île de Groix	(déjà disponible)	HARPEGE	HARPEGE
Trégor-Goëlo	(déjà disponible)	HARPEGE	HARPEGE
Côte de granit rose - Sept îles	(déjà disponible)	HARPEGE	HARPEGE
Baie de Morlaix	(déjà disponible)	HARPEGE	HARPEGE 2
Roches de Penmarc'h	HARPEGE	HARPEGE	HARPEGE 2
Archipel des Glénan	HARPEGE	HARPEGE	HARPEGE 2
Dunes et côtes de Trévignon	HARPEGE	HARPEGE	HARPEGE 2

Tableau 1 : Articulation des travaux sur les sites Natura 2000 entre les projets HARPEGE et HARPEGE 2.

Le rapport intermédiaire, produit à l'issue d'HARPEGE 1 pour le site Archipel des Glénan est ici adapté et complété à partir des travaux réalisés dans le cadre du projet HARPEGE 2.

### 2. Méthodologie et sources d'information

#### 2.1. Principes méthodologiques et démarche HARPEGE

La méthode d'analyse des risques de dégradation des habitats a été mise au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2012 (MNHN, SPN, 2012).

La démarche d'évaluation de risque consiste à collecter, analyser et superposer géographiquement (sous Système d'Information Géographique) et à l'échelle de chaque site Natura 2000, trois niveaux d'information (Figure 1) :

- **1**<sup>er</sup> **niveau**: les habitats et leur distribution : cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site. Pour chaque habitat du site, l'état de conservation des habitats au sein des sites et l'importance du site Natura 2000 pour sa conservation par rapport au reste du réseau sont pris en compte (paramètres contextuels).
- 2ème niveau : les activités de pêche : distribution des activités de pêche par engins ou métiers de pêche. Le croisement est réalisé uniquement en fonction de la présence de l'activité de pêche sur un habitat. Les efforts de pêche des différentes activités sont spatialisés pour discerner les zones et les périodes de plus ou moins grande intensité de l'activité au sein du site

Natura 2000 (paramètres contextuels). Ils permettront ainsi une meilleure orientation des éventuelles mesures de gestion au sein des sites.

- **3**ème **niveau**: la nature des interactions entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire. Ces interactions sont caractérisées en fonction :
  - des pressions qui peuvent potentiellement être générées par les différents types d'engins de pêche sur les habitats et,
  - la sensibilité spécifique des habitats du site Natura 2000 par rapport aux pressions physiques générées par les activités de pêche.

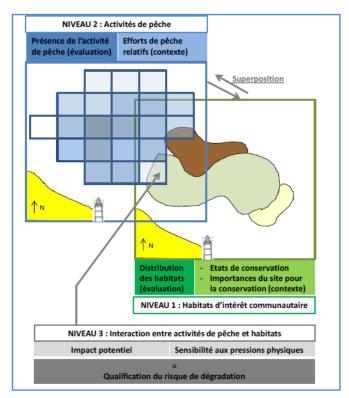


Figure 1 : Résumé schématique de la démarche pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites Natura 2000 (MNHN, 2012)

En fonction des données disponibles, des informations contextuelles sont également analysées pour identifier et orienter les éventuelles mesures de gestion au vu des risques de dégradation identifiés.

Exemples de paramètres contextuels liés aux activités de pêche :

- L'effort de pêche : nombre de navires et temps de pêche dans les mailles ;
- La réglementation existante;
- La dépendance socio-économique des pêcheurs aux secteurs : taux de dépendance des navires au secteur.

Exemples de paramètres contextuels liés aux habitats :

- L'enjeu de conservation de l'habitat et son état tel que défini par le DOCOB;
- Les objectifs de conservation : objectifs longs terme et objectifs opérationnels ;
- La part de l'habitat en interaction avec l'engin de pêche sur le site ;

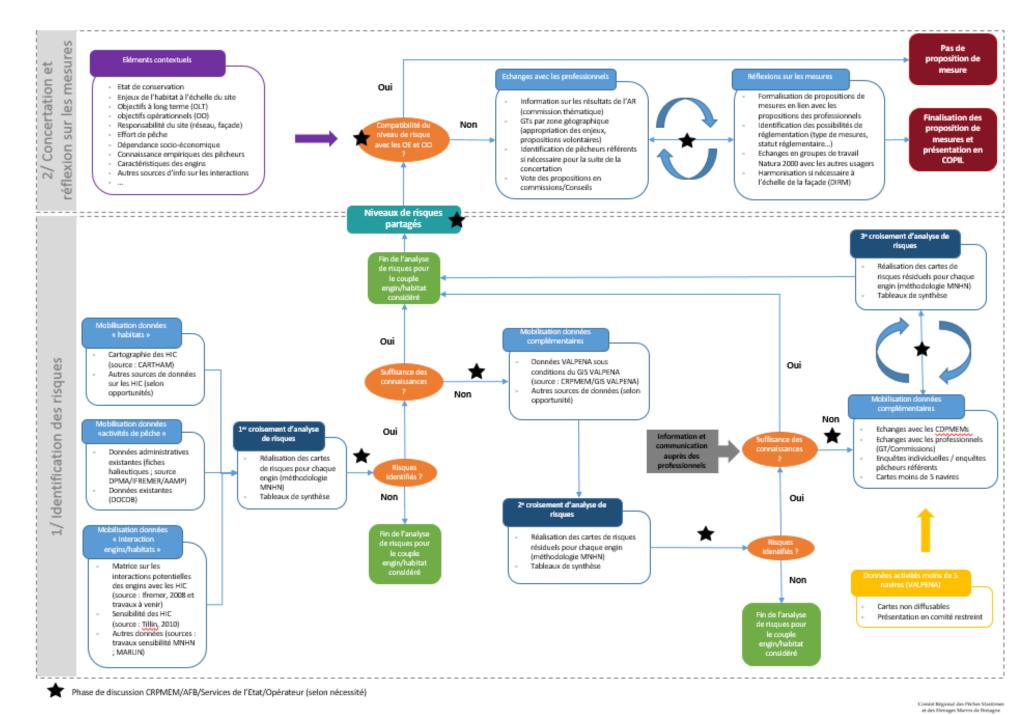
#### Logigramme d'analyse des risques de dégradation des habitats par la pêche

Dans le cadre du projet HARPEGE, le CRPMEM de Bretagne a élaboré un logigramme reprenant les principales étapes de la mise en œuvre de l'analyse de risques pêche, adaptées au contexte (disponibilité des données) et aux besoins du projet. Il est présenté ci-après (cf. figure 2).

Il prévoit la réalisation de l'analyse de risques en plusieurs étapes en vue de mobiliser successivement plusieurs types de données relatives aux activités de pêche :

- 1<sup>er</sup> croisement cartographique à partir des données administratives disponibles (VMS)
- 2<sup>ème</sup> croisement cartographique, lorsque nécessaire, à partir des données issues du dispositif
   VALPENA (cf. descriptif en 2.2)
- 3<sup>ème</sup> croisement cartographique, lorsque nécessaire, à partir de données collectées par le biais d'enquêtes complémentaires

Le bilan des risques de dégradation est réalisé à l'issue de chacune de ces étapes, avant d'aboutir à un bilan final des risques à l'échelle du site.



#### Schéma du processus de l'analyse de risques Natura 2000 dans le cadre du projet HARPEGE

(Réalisation : CRPMEM de Bretagne, janvier 2017)



#### 2.2. Mobilisation des informations

#### Niveau 1 : les habitats d'intérêt communautaire

#### Distribution:

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site a été mise à jour fin 2017 (IFREMER, OFB) à partir des données issues du programme d'acquisition de connaissances CARTHAM 2012 et des données du réseau REBENT. Dans le cadre de ces programmes, différents types d'investigations ont été menés sur le site afin de caractériser les habitats et la faune présents sur le site à partir de sonars multifaisceaux, de prélèvements, d'imagerie vidéo, d'analyses granulométriques et d'analyses semiquantitatives et qualitatives de la faune et de la flore. Cette cartographie a été analysée pour identifier les différents habitats d'intérêt communautaire (habitat élémentaire) par l'AFB en lien avec le MNHN.

Des travaux de caractérisation des herbiers de zostères et de leur évolution sur les secteurs Côte de granit rose-Sept-Iles, Archipel des Glénan et Roches de Penmarc'h (Etocs), ont été menés par les bureaux d'étude Bio-Littoral et Kemm en 2016, dans le cadre d'un marché porté par l'OFB. Ces données actualisées et plus précises pourront être mobilisées en cas de besoin.

#### Sensibilité des habitats :

Conformément à la méthode, un niveau (fort, modéré, faible ou inconnu) de sensibilité aux pressions physiques est évalué pour chaque habitat d'intérêt communautaire et leurs faciès particuliers (zostères, laminaires, banc de maërl...) identifiés dans la cartographie. Cette évaluation est réalisée à partir des matrices de sensibilité élaborées par le MNHN en 2016 (La Rivière, 2016). Pour les habitats dont la sensibilité n'est pas décrite dans la publication du MNHN mais visés par la directive (exemple : les roches circalittorales), les niveaux de sensibilité sont issus de la publication Tillin 2010 (Tillin, 2010) ou du réseau d'experts The Marine life Information Network.

- > cf. Annexe 1 : Matrice bilan de sensibilité issue des matrices MNHN (MNHN, 2016)
- et Matrice de sensibilité (Tillin H.M. et al., 2010) > cf. Atlas cartographique : 1/ Cartographies relatives aux habitats : habitats élémentaires, habitats particuliers et sensibilité des habitats aux différentes pressions.

#### Enjeux de conservation et objectifs du DOCOB (cf. Etat initial du DOCOB) :

En juin 2019, l'OFB a réalisé un travail de mise à jour de la hiérarchisation des enjeux de conservation par habitat sur les sites Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon, à partir de la cartographie complète des habitats.

Le niveau d'enjeu est établi à partir d'une méthode de hiérarchisation des enjeux s'appuyant sur le taux de représentativité spatiale de l'habitat au sein du réseau, sa sensibilité aux pressions et ses fonctionnalités écologiques (méthode élaborée dans le cadre des travaux liés à la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin). Trois catégories d'enjeux sont identifiées : secondaire, moyen, fort.

Les objectifs de gestion du site sont décrits dans le DOCOB du site, « TOME II : Diagnostic du site et mesures de gestion ».

> cf. Annexe 4 : Tableau de synthèse des enjeux de conservation mis à jour

#### Niveau 2 : les activités de pêche

Les données d'activité pêche proviennent de deux sources :

- les données VMS (Vessel Monitoring System) des années 2013 à 2015, selon un maillage 1'\*1' pour les navires équipés de ce système de géolocalisation. Ces données sont disponibles sur le site pour les navires de plus de 12m mettant en œuvre les engins suivants : casiers, chalut de fond, chalut pélagique, dragues remorquées, filets, ligne à main, palangres de fond et bolinche.
- les données VALPENA<sup>2</sup> selon un maillage de 3 milles par 3 milles de l'année 2013 pour la Bretagne, et 2012 à 2014 pour les Pays de La Loire. Ces données sont mobilisées pour les métiers suivants: bolinche, casiers, chalut de fond à poissons et langoustine, chalut à lançon, chalut pélagique, drague à oursins, drague à bivalves, drague à coquille St Jacques, filets, ligne, palangre, pêche en plongée.

Aucune carte n'est produite pour les métiers pratiqués par moins de 5 navires, pour lesquels aucune donnée spatiale issue de VALPENA ne peut être diffusée pour des raisons de confidentialité. Sur le site Archipel des Glénan, c'est le cas de la drague à bivalves, la drague à oursin et de la pêche en plongée. La description des pratiques de pêche est présentée en détail dans le rapport de « Mise à jour du diagnostic socio-économique pêche professionnelle des sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon » (CRPMEM 2018).

Par ailleurs des informations sur la réglementation ont été également mobilisées lorsque la pratique d'un engin est interdite dans un secteur.

> cf. Atlas cartographique : 2/ Cartes d'effort de pêche VMS et Valpena par engin/métier.

Suite aux premiers croisements des données effort de pêche (VMS et VALPENA) et habitats, des travaux complémentaires ont été menés afin de préciser certains risques de dégradation identifiés ou de mobiliser des données acquises via d'autres projets.

#### Deux cas de figure se présentent :

 Les métiers pratiqués par moins de 5 navires, pour lesquels aucune donnée spatiale ne peut être mobilisée pour des raisons de confidentialité: des enquêtes individuelles recherchant l'exhaustivité ont été menées afin de localiser les pratiques, pour une étude « en chambre » avec les services de l'Etat (aucune donnée spatiale n'est diffusée).

C'est le cas de la drague à bivalves et de la drague à oursins. Pour la pêche en plongée sous-marine, en raison des risques faibles générés par l'activité, il n'a pas été jugé nécessaire d'acquérir des données complémentaires pour ce métier. La pêche en

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> VALPENA (pour éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités) est une méthodologie d'acquisition, de normalisation et de traitement de données de fréquentation des navires de pêche. Elle a pour origine une volonté commune des comités des pêches d'apporter une information géographique normalisée et des éléments quantifiés, selon une méthode scientifiquement établie en vue des négociations sur l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin. La méthodologie ainsi que les limites associées sont détaillées dans le diagnostic socio-économique réalisé par le CRPMEM.

plongée a donc fait l'objet d'une évaluation des « risques potentiels », sans présager de la présence ou non l'activité.

- Les métiers pratiqués par plus de 5 navires pour lesquels des données spatiales existent : il est nécessaire de préciser les risques grâce à des enquêtes permettant, selon les besoins de connaissances, de collecter des données spatiales plus fines, des données qualitatives (description des pratiques, des engins, des types de fonds recherchés), des données temporelles ou quantitatives (saisonnalité, nombre de navires, etc.). Ces enquêtes peuvent être menées soit auprès de pêcheurs référents, d'un échantillon de navires, ou être exhaustives.
  - Les enquêtes ont donc porté sur la drague à lançon et le chalut à lançon. Concernant la drague à coquille St-Jacques, les données du programme DECIDER ont été utilisées, aucune enquête n'a donc été nécessaire. De même, aucune enquête n'a été menée sur le chalut de fond à poissons et à langoustines, la description de ce métier issue des enquêtes réalisées lors de la rédaction du « diagnostic socio-économique pêche » du Docob en 2012 étant considérée comme suffisamment précise.

Le bilan de ces enquêtes figure en annexe 3.

> cf. Annexe 3 : Synthèse des enquêtes réalisées auprès des professionnels pour préciser les risques

Niveau 3 : la nature des interactions entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire :

Les interactions entre les habitats et les activités de pêche sont qualifiées par un niveau de risque défini à partir de :

- la sensibilité de chaque habitat aux différentes pressions tel que défini précédemment (cf. niveau 1 les habitats d'intérêt communautaire) ;
- la pression que peut générer chaque type d'engin sur les différents habitats d'intérêt communautaire.

Ces deux paramètres sont intégrés pour qualifier le risque associé à chaque pression s'exerçant sur l'habitat.

Dicque	notontial	Pression d'un engin de pêche sur un substrat (matrice IFREMER)									
Kisque J	ootentiel	Fort	Nul								
Camailailitt	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul						
Sensibilité locale de	Modérée	Fort	Modéré	Faible	Nul						
l'habitat	Faible	Modéré	Faible	Faible	Nul						
i nabitat	Inconnue		Valeur de l'impact potentiel "?"								

Tableau 2 : Méthode de qualification du risque potentiel (intégration entre le type de pression et la sensibilité de l'habitat à la pression).

Courant 2017-2018, la méthode est en cours d'amélioration par un groupe de travail national (publiée fin 2019). Cette nouvelle méthode met notamment à jour des matrices de croisement avec l'intégration de nouvelles données (niveaux de pression des engins, et évaluations de sensibilité des habitats). Il a été décidé par le COPIL HARPEGE (20 février 2018) de baser l'analyse sur les sources d'informations les plus récentes disponibles au moment de sa réalisation. L'analyse de risque liée à la pêche sur le site Archipel des Glénan est ainsi réalisée en intégrant ces éléments d'information avec l'accord de la DEB et DPMA (novembre 2017) utilisant :

- La matrice de sensibilité des habitats publiée par le MNHN en 2016,
- Les matrices de pressions des engins de pêche en cours de finalisation par l'Ifremer en 2018. La version utilisée pour l'analyse sur ce site est une version de travail présentée le 26/04/2018 par le groupe de travail national, susceptible d'être modifiée par ce groupe.

cf. Annexe 2 : Matrice de pressions des engins sur les habitats d'intérêt communautaire – version du 26/04/2018 (Ifremer, 2018)

Tel que prévu par le projet de nouvelle méthode, lorsque plusieurs pressions peuvent s'exercer pour un même engin sur un habitat, le niveau de risque à considérer est le plus fort parmi ceux issus des différentes pressions :

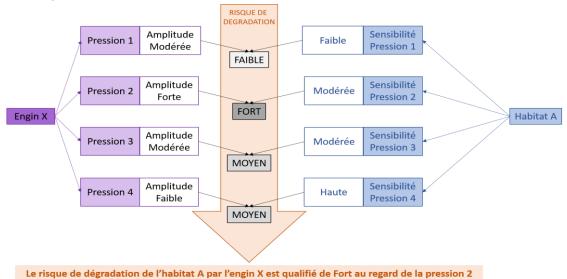


Figure 3 : Méthode de qualification du risque potentiel (intégration entre le type de pression et la sensibilité de l'habitat à la pression). Source : AFB, MNHN, MAA, MTES, 2019

#### 2.3. Restitution et validation avec les professionnels et acteurs du site

Une réunion de présentation des résultats de l'analyse des risques a eu lieu le 5 décembre 2018, en présence des services de l'Etat, des collectivités opératrices pour le site Archipel des Glénan (Communauté de communes du Pays Fouesnantais), des représentants des professionnels de la pêche du Finistère.

> cf. Annexe 5 : Liste des réunions et Tome 2 : comptes-rendus des réunions des projets HARPEGE 1 et 2

# 3. Résultats de l'analyse des risques de dégradation liés aux activités de pêche sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Archipel des Glénan

Selon la méthode présentée, les analyses de risque de dégradation sont réalisées pour chaque métier (ou engin/groupe de métiers) de pêche pratiqué au sein du site (en premier lieu à partir des données VMS, puis des données VALPENA, et enfin, des enquêtes complémentaires).

Les activités de pêche sont dans un premier temps, spatialisées à l'aide de mailles. Si une activité est observée à un endroit de la maille, toute la surface de la maille est considérée comme présentant une activité.

Des informations complémentaires sur les activités de pêche ont été apportées lorsque nécessaire, afin de préciser les zones de pêches et leurs interactions (présence / absence) avec les habitats :

- un filtre sur les habitats de l'estran a été appliqué lorsque l'activité ne se pratique pas sur ce dernier ;
- les enquêtes complémentaires réalisées par le CRPMEM auprès des pêcheurs ont permis de localiser plus précisément certaines zones de pêche et d'écarter des secteurs non pêchés. Les représentations cartographiques pour ces cas ne sont pas présentées au sein du rapport pour des raisons de confidentialité (cf. remarque ci-dessous). Seules les données d'enquêtes relatives à la drague à coquille Saint-Jacques et au chalut à lançon ont pu être restituées par mailles (échantillon de 15 et 5 navires enquêtés qui autorise la diffusion de données agrégées et anonymisées).

Les cartes de risques présentées dans ce rapport sont issues de ces 1<sup>ers</sup> croisements entre les données habitats et pêche (données VMS et VALPENA, et issues des enquêtes complémentaires pour la drague à coquille Saint-Jacques et le chalut à lançon sous forme de maille).

Le bilan de l'ensemble des risques de dégradation identifiés à partir des croisements d'informations (VMS, VALPENA, enquêtes par maille) pour chaque interaction entre un métier de pêche et un habitat d'intérêt communautaire est présenté dans la partie 3.1 et le tableau 2 ci-dessous.

A partir des enquêtes complémentaires, des secteurs non pêchés au sein des mailles sont également identifiés et écartent certaines interactions. Ces cas sont recensés dans la partie 3.2 et le tableau 3 (case « enquête »), mais aucune représentation cartographique ne peut être restituée.

Ces deux bilans de risques associés à chaque métier ont été présentés en réunion de restitution générale le 05/12/2018 et en comité de suivi du projet HARPEGE le 17/12/2018 en présence des services de l'Etat, de la Préfecture Maritime, des comités des pêches régional et départemental et des

opérateurs du site Natura 2000. Puis, au cours du projet HARPEGE 2, les risques retenus ont été à nouveau débattus en réunion technique le 26/06/2019, avant d'être validés en comité de suivi le 8/10/2019.

L'ensemble des cartes diffusables produites dans le cadre des croisements de l'analyse de risques liés à la pêche sur les sites Natura 2000 « Archipel des Glénan » est présenté dans un Atlas cartographique en annexe de ce rapport.

A noter : en raison de leur proximité, et par souci de cohérence, les analyses de risques ont été menées conjointement sur les sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h », « Archipel des Glénan » et « Dunes et côtes de Trévignon » et le choix a donc été fait de réaliser les analyses cartographiques à l'échelle de ces trois sites. Les cartes présentées dans ce rapport concernent donc ces trois périmètres. Pour autant, les tableaux de synthèse sont propres à chaque site et leurs spécificités seront considérées dans les résultats des analyses, et dans les réflexions relatives aux propositions de mesures.

#### Remarque:

Conformément aux règles de confidentialités des données, les cartes décrivant les activités de pêche (et les risques de dégradation qui y sont associés) des métiers pratiqués par moins de 5 navires au sein du site (drague à bivalves, drague à oursin) ne sont pas présentées dans ce rapport. Ces métiers ont fait l'objet d'une analyse et de discussions entre l'OFB, le CRPMEM, la Préfecture Maritime et les services de l'Etat dont les résultats (hormis les cartes) et les conclusions figurent dans ce rapport.

> cf. Atlas cartographique :

1/ Cartographies relatives aux habitats : habitats élémentaires et habitats particuliers

2/ Cartographies des efforts de pêche : sources VMS / VALPENA

3/ Cartographies des risques de dégradation des habitats par engin de pêche : sources VMS / VALPENA / enquêtes

3.1. Bilan de l'ensemble des risques de dégradation identifiés à partir des croisements SIG par maille

Habitats élémentaires / Habitats particuliers	Bolinche	Chalut pélagique	Chalut de fonc céphal Gréement lourd	opodes	Chalut à lançon	Drague à lançon	oursins	Drague à coquille St-Jacques	à	Casier	Palangre	Filet	Mouillages Filets, Casiers Palangre	Ligne	Plongée
1110-1-Herbiers Zostera marina															
1110-1- Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina -peu-envasé															
1110-2- Sables moyens dunaires															
1110-3- Sables grossiers et graviers, bancs de maërl															
1110-3-Bancs de maërl															
1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl															
1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins															
1110-M11-Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux															
1110-P19-Macro-algues subtidales															
1140-1- Sables des hauts de plage à Talitres															
1140-2 - Galets et cailloutis des hauts de plages à Orchestia					Ø			Ø	Ø					Ø	
1140-3 - Estrans de sable fin															
1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers															
1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl															
1170-1 La roche supralittorale								Ø	Ø						
1170-2 La roche médiolittorale en mode abrité								Ø	Ø						
1170-2-Macro-algues intertidales								Ø	Ø						
1170-3 La roche médiolittorale en mode exposé								Ø	Ø						
1170-5-La roche infralittorale en mode exposé						Ø		Ø	Ø						
1170-5-Faune dressée (épifaune)								Ø	Ø						
1170-5-Forêt de laminaires						Ø		Ø	Ø						
1170-5-Laminaires mixtes clairsemées						Ø		Ø	Ø						
1170-5-Macro-algues subtidales						Ø		Ø	Ø						
1170-8- Les cuvettes ou mares permanentes								Ø	Ø						
1170-R09-Roches et blocs circalittoraux								Ø	Ø						
1170-R09-Faune dressée (épifaune)								Ø							
1170-R09.01.01-Faune dressée						Ø		Ø	Ø						
1170-R09.02.02-Coraux sur roches															
1210-Végétation annuelle des laisses de mer					Ø				Ø					Ø	Ø
Fonds à Haploops															
Vase sableuse à Haploops															
Vase sableuse recouverte localement de Maërl-Présence de maerl															

Habitats d'estran

#### Niveaux de risques de dégradation :

<u> </u>						
	Fort					
	Modéré					
	Faible					
	Nul					

	Absence d'interaction spatiale lors du croisement des données pêche/habitats
Ø	"Pas d'interaction" engin/habitat (issu de l'application des matrices Pressions/sensibilités)

	Interaction écartée (habitat d'estran)
/	Cas particuliers : l'habitat correspond à la ressource pêchée (ex : laminaires et 1170-5/6)

Tableau 2 : Tableau de synthèse des risques de dégradation identifiés à l'issue des croisements des cartographies d'habitats (CARTHAM) et des cartographies de l'activité de pêche (issues des mailles des croisements VMS (1'\*1') et VALPENA (mailles 3 milles\*3 milles\*) sur le site Archipel des Glénan

## 3.2. Bilan de l'ensemble des risques de dégradation identifiés après analyse complémentaire des données d'enquêtes

Pour des raisons de confidentialité, les données issues des enquêtes menées par le CRPMEM ont dans un 1<sup>er</sup> temps été agrégées et restituées et analysées sous forme de mailles d'1'\*1', qui ne permettent pas d'identifier clairement les données individuelles des professionnels. Les croisements d'analyses de risques ont donc été menés à partir de ces informations (cf. 3.1).

Toutefois, lorsque des risques importants ont été recensés à partir de cette 1<sup>ère</sup> analyse, il a pu être nécessaire de revenir à la donnée d'enquête source qui localise précisément les zones de pêche des professionnels, et permet dans certains cas d'écarter des habitats dans les secteurs non pêchés (risques qui ont pu apparaître dans les mailles en raison de l'échelle de restitution, mais qui ne sont pas avérés à partir de la zone de pêche dessinée par le professionnel enquêté). Comme convenu dans le cadre du projet HARPEGE, ces données confidentielles, non diffusables, font l'objet d'une analyse « en chambre » avec les services de l'Etat. Ces données fines d'enquêtes ont été présentées en groupe de travail de restitution de l'analyse le 5 décembre, et en comité de suivi HARPEGE le 17 décembre 2018.

Le tableau de synthèse des risques de dégradation évalués à partir de l'analyse de ces données fines d'enquêtes pour chaque interaction entre un métier de pêche et un habitat d'intérêt communautaire est présenté dans le tableau 4 ci-après.

Ces cas sont notés comme « enquêtes » dans le tableau 4. Les représentations cartographiques pour ces cas ne sont pas présentées au sein du rapport pour des raisons de confidentialité lorsqu'ils concernent moins de 5 navires (cf. remarque en introduction du chapitre).

Les interactions écartées après étude des données fines d'enquêtes menées auprès des pêcheurs sont précisées ci-dessous :

Cas pour lesquels les données spatiales fines collectées lors des enquêtes montrent qu'il n'y a pas d'interaction spatiale entre les zones de pêche et les habitats :

- Chalut de fond à lançons X habitats d'estran (1140-3, 1140-5, 1170-2, 1170-2-Macro-algues intertidales, 1170-3), habitats rocheux (1170-5, 1170-8, 1170-R09), 1110-1, 1110-1-Herbiers de zostère, 1110-3-Bancs de maërl.
- **Drague à lançon** : Pas d'activité de drague à lançon sur ce site.
- Drague à coquilles Saint-Jacques et drague à bivalves X habitats d'estran (1140-3, 1140-5):
   les pêcheurs ne pêchent pas sur l'estran et il est prévu d'harmoniser la réglementation pour que les licences de dragues excluent l'estran (démarrage des gisements au niveau des plus basses mers).
- Drague à coquilles Saint-Jacques X 1110-P19-Macro-algues subtidales
- Drague à bivalves X 1110-M11, Fonds à Haploops, Vase sableuse à Haploops, Vase sableuse recouverte localement de Maërl-Présence de maerl

Dans certains cas, l'habitat est en mosaïque dans la zone de pêche dessinée par les professionnels et seule la description des pratiques lors des enquêtes permet d'écarter les risques. Ces habitats sont en effet évités volontairement par les professionnels car ils peuvent gêner l'activité et/ou endommager le matériel. Ils sont alors qualifiés de « Peu probables ». Ces risques sont les suivants :

#### Cas des interactions « Peu probables » :

- Chaluts de fond à poissons et langoustine X tous types d'habitats rocheux : Les zones de pêche dessinées par les pêcheurs lors des enquêtes intersectent l'habitat. Les retours des pêcheurs sont : ils cherchent à éviter les roches de crainte d'abîmer leur matériel et relèvent leur chalut dès qu'ils détectent de la roche au sondeur, et ils ciblent essentiellement la langoustine qui vit dans la vase. L'interaction ne peut être totalement écartée, elle a été notée « Peu probable ». Une vigilance est nécessaire concernant la faune et la flore dressée, qui se dressent au-dessus des roches.
- Drague à bivalves X 1110-P19-Macro-algues subtidales: La zone de pêche dessinée par les pêcheurs lors des enquêtes intersecte l'habitat. Les pêcheurs expliquent ne pas pêcher dans les macro-algues et les éviter, car elles sont très gênantes pour leur pêche (elles remplissent et bourrent la drague, la rendant inopérante). L'interaction est considérée comme « Peu probable ». Une vigilance reste nécessaire.
- Drague à bivalves X 1110-1-Herbiers Zostera marina: Les zones de pêche dessinées par les pêcheurs lors des enquêtes intersectent l'habitat, car celui-ci est en mosaïque: les pêcheurs ciblent des taches de coquillages et travaillent parfois à proximité des herbiers, mais ils connaissent leur localisation et les évitent. Comme les macro-algues, les herbiers sont très gênants pour leur pêche et ils n'ont aucun intérêt à y travailler.
  - Etant donné la fragilité de cet habitat à cet engin, et l'enjeu de conservation lié aux herbiers, une vigilance est signalée : même si l'interaction est considérée comme « peu probable », à la demande de l'OFB elle doit quand même faire l'objet d'une proposition de mesure.

#### Un cas de risque a fait l'objet d'un désaccord entre le CRPMEM Bretagne et l'OFB :

- Drague à coquilles Saint-Jacques X 1110-1-Herbiers Zostera marina: L'herbier est localisé entre les îles de l'archipel (chambre), or les dragueurs de coquilles travaillent à l'extérieur. Les données spatiales fines collectées lors des enquêtes montrent une activité à proximité immédiate de la limite nord des herbiers.
  - ➤ <u>CRPMEM Bretagne</u>: Il n'y a pas d'interaction spatiale avec cet habitat et donc pas de risque : il n'y a pas de coquille St-Jacques dans les herbiers et les pêcheurs n'ont aucun intérêt à y aller (pas de coquille St-Jacques, bourrage de la drague et perte de temps alors que les horaires de pêche autorisés sont limités).
  - ➤ <u>OFB</u>: Etant donné la proximité de l'activité de pêche, la fragilité de cet habitat à cet engin, sa fragmentation et l'enjeu de conservation qu'il représente, une vigilance est signalée, l'OFB a demandé à conserver ce risque en tant que « Peu probable ».

En conclusion, si les enquêtes ont permis d'écarter ce risque, celui-ci a tout de même été pris en compte lors des discussions sur les mesures concernant les dragues, à titre préventif.

> cf. Annexe 3 : Synthèse des enquêtes menées auprès des professionnels pour préciser les risques de dégradation

> cf. Annexe 5 : Liste des réunions et Tome 2 : comptes-rendus des réunions des projets HARPEGE 1 et 2

Habitats élémentaires / Habitats particuliers	Bolinche	Chalut péla- gique		d à poissons et les gréement léger	Chalut à lançon	Drague à lançon	Drague à oursins	Drague à coquille St- Jacques	Drague à bivalves	Casier	Palangre	Filets	Mouillages Filets, Casiers, Palangres	Ligne	Plongée
1110-1-Herbiers Zostera marina				J	(enquêtes)			(enquêtes)							
1110-1- Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera					(a.a.aâta.a)										
marina -peu-envasé					(enquêtes)										
1110-2- Sables moyens dunaires						(enquêtes)									
1110-3- Sables grossiers et graviers, bancs de maërl						(enquêtes)									
1110-3-Bancs de maërl					(enquêtes)	(enquêtes)									
1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl															
1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins															
1110-M11-Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux									(enquêtes)						
1110-P19-Macro-algues subtidales					(enquêtes)	(enquêtes)		(enquêtes)							
1140-1- Sables des hauts de plage à Talitres															
1140-2 - Galets et cailloutis des hauts de plages à <i>Orchestia</i>					Ø			Ø	Ø					Ø	Ø
1140-3 - Estrans de sable fin					(enquêtes)			(enquêtes)	(enquêtes)						
1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers					(enquêtes)			(enquêtes)	(enquêtes)						
1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl					, , ,			ì	, i						
1170-1 La roche supralittorale								Ø	Ø						
1170-2 La roche médiolittorale en mode abrité					(enquêtes)			Ø	Ø						
1170-2-Macro-algues intertidales					(enquêtes)			Ø	Ø						
1170-3 La roche médiolittorale en mode exposé					(enquêtes)			Ø	Ø						
1170-5-La roche infralittorale en mode exposé					(enquêtes)	Ø		Ø	Ø						
1170-5-Faune dressée (épifaune)					(enquêtes)			Ø	Ø						
1170-5-Forêt de laminaires					(enquêtes)	Ø		Ø	Ø						
1170-5-Laminaires mixtes clairsemées			peu probable	peu probable	(enquêtes)	Ø		Ø	Ø						
1170-5-Macro-algues subtidales					(enquêtes)	Ø		Ø	Ø						
1170-8- Les cuvettes ou mares permanentes					(enquêtes)			Ø	Ø						
1170-R09-Roches et blocs circalittoraux					(enquêtes)			Ø	Ø						
1170-R09-Faune dressée (épifaune)			peu probable	peu probable				Ø							
1170-R09.01.01-Faune dressée			peu probable	peu probable	(enquêtes)	Ø		Ø	Ø						
1170-R09.02.02-Coraux sur roches			peu probable	peu probable	(enquêtes)										
1210-Végétation annuelle des laisses de mer					Ø				Ø					Ø	Ø
Fonds à Haploops									(enquêtes)						
Vase sableuse à Haploops									(enquêtes)						
Vase sableuse recouverte localement de Maërl-Présence de maerl									(enquêtes)						

Habitats d'estran

#### Niveaux de risques de dégradation :

Fort
Modéré
Faible
Nul

	Absence d'interaction spatiale lors du croisement des données pêche/habitats
Ø	"Pas d'interaction" engin/habitat (issu de l'application des matrices Pressions/sensibilités)

	Interaction écartée (habitat d'estran)
/	Cas particuliers : - l'habitat correspond à la ressource pêchée (laminaires et 1170-5/6)

Fort /modéré peu probable = fort ou modéré mais avec peu de risque d'occurrence

Tableau 3 : Tableau de synthèse des risques de dégradation identifiés à l'issue des croisements des cartographies d'habitats (CARTHAM) et des cartographies de l'activité de pêche (issues des données VMS, VALPENA et des données d'enquêtes (spatialisation fine d'enquêtes et des retours de pêcheurs)) sur le site Archipel des Glénan.

#### 3.3. Analyse des besoins de mesures

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit que les activités de pêche professionnelle fassent « l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ». En l'absence de méthode mise à jour au moment de la réalisation des études sur le site Archipel des Glénan, il a été décidé dans le cadre du projet HARPEGE 2 de ne pas conclure aux niveaux de risques d'atteinte aux objectifs de conservation (réunion CRPMEM/OFB du 11 avril 2019). Les cas qui feront l'objet de discussions pour élaborer des propositions de mesures sont donc identifiés à partir du risque de dégradation des habitats et des paramètres contextuels disponibles.

Les interactions faisant l'objet ou non de discussions de propositions de mesures ont été discutées en réunion le 26/06/2019 et validées en Comité de suivi du projet HARPEGE 2 le 8 octobre 2019.

> cf. tableau 4 : interactions pour lesquelles des mesures sont discutées

#### 3.3.1. Cas des risques de dégradation qui ne font pas l'objet de propositions de mesures

- Cas des risques nuls de dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire
  - Interactions liées au chalut pélagique et à la ligne
- Cas des <u>risques faibles</u> de dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire
  - Interactions liées à la bolinche, à la plongée sous-marine, au casier (sauf ancrages) et à la palangre de fond (sauf ancrages)
  - Certaines interactions liées aux filets, aux ancrages des engins dormants, au chalut à lançon et au chalut de fond sur certains habitats : cf. liste des habitats dans le tableau page précédente.

Les comités des pêches ont exprimé à plusieurs reprises (projet HARPEGE) leur souhait de se concentrer sur les priorités de conservation des sites Natura 2000 au regard des enjeux socio-économiques et des risques liés aux activités de pêche au sein des sites. L'OFB, en accord avec les services de l'Etat et le CRPMEM propose de prioriser la réduction des risques sur les habitats les plus sensibles et qui concentrent les plus forts enjeux de préservation. Au regard des enjeux identifiés au sein des quatre sites Natura 2000 du projet pour les habitats sableux, il a donc été proposé de prioriser la réduction des risques à travers des mesures sur les faciès particuliers des habitats élémentaires, qui sont les plus riches en termes de biodiversité. Ainsi, il est notamment convenu, que la réduction des risques sur les habitats de sables fins (1110-1), soit menée en priorité sur les faciès d'herbiers ; pour les sables grossiers et graviers (1110-3), les sables hétérogènes envasés (1160-2), la réduction des risques de dégradation sera priorisée sur les faciès de maërl / présence de maërl. A l'échelle du Finistère sud, ce principe a été retenu de manière globale à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon » et s'applique également aux habitats sédimentaires 1110-M09, 1110-M11 et 1110-P19.

- Cas des <u>risques modérés</u> de dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire à <u>enjeu de</u> <u>conservation secondaire</u> identifié par la hiérarchisation des enjeux
  - Interaction du chalut de fond à poissons et céphalopodes (gréement lourd), de la drague à coquille Saint-Jacques et de la drague à bivalves avec l'habitat « 1110-2 Sables moyens dunaires » : enjeu secondaire de l'habitat et priorité donnée au maërl à l'échelle des sites Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon. De plus, pour le chalut de fond, l'interdiction de chaluter dans les 3 milles contribue à la conservation de l'habitat.
- Cas des <u>risques forts</u> de dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire, à <u>enjeu de</u> <u>conservation moyen</u> identifié par la hiérarchisation des enjeux
  - Interaction des dragues à coquille St-Jacques et drague à bivalves avec le « 1160-2 sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl » (hors bancs de maërl) : enjeu moyen de l'habitat et priorité donnée au maërl à l'échelle des sites Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon.
- Cas des <u>risques modérés ou forts</u> de dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire, à <u>enjeu de conservation fort</u> identifié par la hiérarchisation des enjeux
  - ➢ Interaction des chaluts de fond à poissons et céphalopodes (gréement lourd et léger) et chalut à lançon avec l'habitat élémentaire « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl » (hors bancs de maërl), et du chalut à lançon avec l'habitat « 1110-M11 sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux » : priorité donnée au maërl à l'échelle des sites Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon. De plus, pour le chalut de fond, l'interdiction de chaluter dans les 3 milles contribue à la conservation de l'habitat. Le chalut à lançon est une pratique dérogatoire dans les 3 milles car il s'agit d'un engin spécifique qui ne fait qu'effleurer le substrat.
  - Interaction chalut à lançon avec l'habitat particulier « 1110-3 Bancs de maërl/présence de maërl » : insuffisance des connaissances sur le maërl sur ce secteur situé aux Moutons (doutes importants sur la présence avérée de maërl, d'autant que le lançon vit dans du sable grossier) + spécificités de l'engin qui effleure le substrat.
  - Interaction de la drague à coquille Saint-Jacques et drague à bivalves avec l'habitat « 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de Zostera marina » (hors herbiers): priorité donnée aux herbiers à l'échelle des sites Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon.
  - Interaction drague à bivalves avec l'habitat « 1110-P19 Macro-algues subtidales » : petite zone d'habitats, les enquêtes ont montré que les pêcheurs ne travaillent pas sur cet habitat (incompatibilité avec la drague et pas de bivalves dans cet habitat) : priorité donnée aux herbiers et au maërl à l'échelle des sites Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon.
  - Interaction des dragues à coquille St-Jacques et drague à bivalves avec les habitats « 1110-M09.01 Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins », « 1110-M11 sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux » (drague à CSJ uniquement) : priorité donnée au maërl à l'échelle des sites Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon. Drague à CSJ uniquement et « Fonds à Haploops » et « Vase sableuse à Haploops » : faible interaction spatiale, priorité donnée au maërl.

➢ Interactions du filet et des mouillages des engins dormants (filets, casiers, palangres) avec l'habitat « 1110-M11 − sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux »: priorité donnée au maërl et aux herbiers à l'échelle des sites Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon.

## 3.3.2. Cas des risques de dégradation qui font l'objet de discussions de propositions de mesures

- Cas des risques forts liés à l'utilisation d'un engin de pêche sur un habitat communautaire :
  - ➢ Interaction de la drague à bivalves avec l'habitat particulier « 1110-1− Herbier de Zostera marina »,
  - Interactions des dragues à coquille Saint-Jacques, bivalves et oursins avec l'habitat particulier de maërl (1110-3 Bancs de maërl, 1110-3 Présence de maërl).
- Cas des <u>risques modérés</u> liés à l'utilisation d'un engin de pêche sur un habitat à <u>enjeu de</u> conservation fort, avec faciès prioritaire identifié par la hiérarchisation des enjeux :
  - Interactions du filet et des mouillages des engins dormants (filets, casiers, palangres) sur les habitats particuliers « 1110-1 Herbiers de Zostera marina » et « 1110-3 Bancs de maërl ou présence de maërl » et « vase sableuse recouverte localement de maërl ».
- <u>Cas des interactions accidentelles</u>: risques forts ou modérés qualifiés de « peu probable » sur un habitat à enjeu de conservation fort :
  - Interactions des chaluts de fond à poissons et céphalopodes gréement lourd (risque fort) et gréement léger (risque modéré) avec les habitats « 1170-5 Laminaires mixtes clairsemées », et les récifs à faune dressée ou coraux (1170-R09 faune dressée, 1170-R09.01.01, 1170-R09.02.02)
  - ➤ Interactions de la drague à coquille St-Jacques avec l'habitat particulier « 1110-1-Herbiers Zostera marina »

L'ensemble des interactions entre les engins de pêche et les habitats est restitué sous forme de fiches bilan en partie 5 : elles détaillent les paramètres contextuels ayant permis de proposer ou non des mesures, en conclusion de chacun des niveaux de risques identifiés.

> cf. partie 5 : Fiches bilan des interactions

Niveau d'enjeu	Habitats élémentaires / Habitats particuliers	Chalut de fond à poissons et céphalopodes Gréement lourd	Chalut de fond à poissons et céphalopodes Gréement léger	Chalut à lançon	Drague à oursins	Drague à coquille St- Jacques	Drague à bivalves	Filet	Mouillages Filet, casier Palangre	
Fort	1110-1-Herbiers Zostera marina				Mesure spatiale + mesure réglementaire	Mesure spatiale + mesure réglementaire	·		Sensibilisation	
Fort	1110-1- Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> -peu-envasé					Ø (priorité herbiers)	Ø (priorité herbiers)			
Secondaire	1110-2- Sables moyens dunaires	Ø (enjeu secondaire + chalutage interdit dans les 3 milles)				Ø (enjeu secondaire)	Ø (enjeu secondaire)			
Fort	1110-3- Sables grossiers et graviers, bancs maërl	Ø (priorité maërl)	Ø (priorité maërl)	Ø (priorité maërl)		Ø (priorité maërl)	Ø (priorité maërl)			
Fort	1110-3-Bancs de maërl				Idem csj et bivalves	Mesure spatiale d'interdiction de draguer dans				
Fort	1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl			Ø (Secteur des Moutons : doute sur la présence de maërl : amélioration des connaissances		Amélioration des conn des Moutons et de l'	le maërl + ioration des connaissances sur le secteur · Moutons et de l'ouest de la pointe de Mousterlin		Sensibilisation	
Fort	1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins					Ø (priorité maërl)				
Fort	1110-M11-Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux			Ø (priorité maërl)		Ø (priorité maërl)		(prio	Ø rité maërl)	
Fort	1110-P19-Macro-algues subtidales						Ø (priorité maërl/herbiers + risque peu probable)			
Moyen	1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maerl					Ø (priorité maërl)	Ø (priorité maërl)			
Fort	1170-5-Laminaires mixtes clairsemées									
Fort	1170-R09-Faune dressée (épifaune)	Sensibilisation	Sensibilisation							
Fort	1170-R09.01.01-Faune dressée									
Fort	1170-R09.02.02- <b>Coraux sur roches</b>									
Fort	Fonds à Haploops					Ø (priorité maërl +				
Fort	Vase sableuse à Haploops					faible interaction spatiale)				
?	Vase sableuse recouverte localement de Maërl - Présence de maerl							Sens	ibilisation	

 $\emptyset$  = « absence de mesure »

Tableau 4 : Bilan des besoins de mesures identifiés et des conclusions retenues pour les risques forts et modérés (conclusion des Comités de suivi HARPEGE 2 du 8/10/2019 et du 4/12/2020). Ce tableau intègre également des propositions de mesures, malgré l'absence de risque identifié lors de l'analyse (cases blanches). Ces spécificités sont précisées dans la présentation des mesures en partie 4.

#### 4. Discussion et propositions de mesures

#### 4.1. Modalités de concertation sur les mesures

Les modalités de concertation pour les propositions de mesures ont été définies lors d'un premier échange technique OFB/comités des pêches le 26/06/2019, puis lors du comité de suivi HARPEGE 2 du 8/10/2019. A l'issue de ces réunions, il a été décidé de traiter les 3 types de dragues en même temps et d'organiser une phase de discussion avec les professionnels concernés pour élaborer des propositions de mesures. Préalablement, il a été convenu d'identifier précisément les attentes de l'OFB et des services de l'Etat en termes de niveaux d'ambitions, en vue d'atteindre les objectifs de conservation des habitats. Un échange technique CRPMEM/OFB/Etat a ainsi été programmé le 18/11/2019.

Les modalités d'association des professionnels travaillant à la drague à coquille Saint-Jacques ont ensuite été définies par le CRPMEM Bretagne avec l'appui du CDPMEM du Finistère. Un point d'information et de présentation de l'avancement du projet a été réalisé lors de la Commission coquilles Saint-Jacques Glénan du 19/10/2019. Puis des enquêtes individuelles ont été menées auprès de tous les titulaires des licences coquilles St-Jacques, bivalves et oursins Glénan pour définir des zones potentielles de fermeture spatiale à la drague. Au total, 21 enquêtes ont été réalisées : 14 dragueurs à coquilles St-Jacques sur les 21 titulaires (7 patrons ont souhaité s'en remettre à leurs collègues), les 7 dragueurs de bivalves (sur les 7 licenciés), et 3 dragueurs d'oursins (sur les 5 licenciés) (NB : les 3 dragueurs d'oursins sont également dragueurs de bivalves, d'où le nombre de 21 enquêtes au total).

Les résultats de ces enquêtes individuelles, qui ont permis d'aboutir à des premières propositions de mesures spatiales, ont ensuite été présentés aux professionnels lors de la Commission coquille St-Jacques du 14/03/2021 à laquelle les dragueurs de bivalves et oursins ont été conviés. L'objectif de cette réunion était de présenter le résultat des enquêtes individuelles, et de valider collégialement une proposition de mesure à transmettre à l'OFB et aux services de l'Etat. La proposition qui en est ressortie a nécessité quelques ajustements avec deux professionnels non présents à la réunion, puis une proposition finale a été transmise en juin 2020 à l'OFB.

Après étude de cette proposition, l'OFB a transmis une contre-proposition qui a nécessité un échange technique OFB/CRPMEM/Services de l'Etat le 07/07/2020. Le 09/10/2020, les services de l'Etat ont rendu un arbitrage au regard de ces propositions et de cet échange technique.

Cet arbitrage a été restitué en commission coquille St-Jacques du 07/11/2020 et lors d'une réunion dédiée aux dragueurs de bivalves et oursins le 26/11/2020. Tous les titulaires de ces licences ont par ailleurs reçu la proposition finale de zone de fermeture par mail ou voie postale.

Enfin, ces dernières propositions ont été transmises aux partenaires du projet HARPEGE 2, puis présentées et discutées lors du Comité de suivi du projet qui s'est tenu le 04/12/2020. Les décisions concernant les différentes propositions de mesures ont alors été prises par la Préfecture maritime en tant qu'autorité administrative compétente (cf. figure 7).

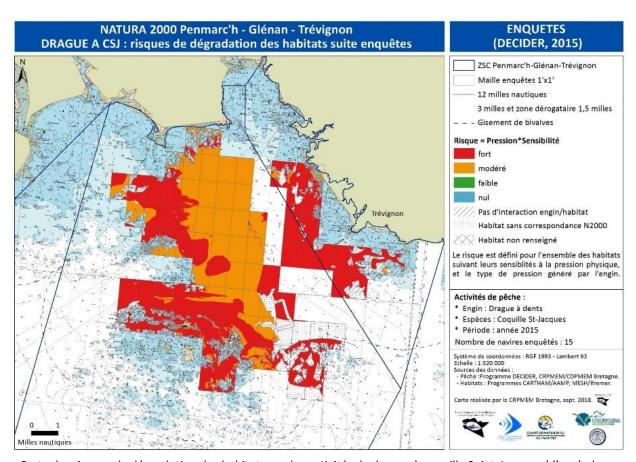
Le détail de ces différentes propositions est retranscrit dans le paragraphe 4.2.

#### 4.2. Propositions de mesures

## 4.2.1. Mesures réglementaires et d'amélioration des connaissances « Dragues / maërl et herbiers »

#### 1). RAPPEL DES RISQUES DE DEGRADATION DES HABITATS SUITE AUX ENQUETES :

Seule la carte concernant la drague à coquille St-Jacques est présentée ici : pour rappel, les cartes de risques de dégradation des habitats par les activités de drague à bivalves (3 navires) et drague à oursins (4 navires) ne peuvent être présentées dans ce rapport car elles représentent l'activité de moins de 5 navires.



Carte des risques de dégradation des habitats par les activités de drague à coquille Saint-Jacques (d'après les enquêtes CRPMEM du programme DECIDER, restituées à l'échelle 1' x 1')

Les propositions de mesures présentées ci-dessous sont issues des différentes étapes de concertation présentées précédemment.

#### 2). NIVEAUX « D'AMBITION » DES MESURES :

A l'issue de l'échange technique Comités/OFB/Etat du 18/11/2019, qui a conclu à la nécessité de proposer des mesures spatiales vis-à-vis de la drague à coquille Saint-Jacques, drague à bivalves et drague à oursins sur les habitats de maërl et d'herbier, les niveaux d'ambition des mesures suivants ont été présentés par l'OFB (extrait du CR de la réunion) :

#### <u>Drague à coquilles Saint-Jacques, bivalves et oursin / maërl :</u>

- Des zones de fermeture spatiale à la drague sur les bancs de maërl, sur les secteurs suivants :
  - ✓ Trévignon,
  - ✓ Mousterlin,
  - ✓ une partie des bancs au nord de l'archipel des Glénan, définie en fonction notamment des zones précises de pêche et à coupler avec celle à prendre pour les herbiers ;

#### Ces propositions ont été discutées en séance et conclues :

- ✓ Le nord des Glénan représentant le principal secteur de pêche, il semble difficile de trouver une zone de fermeture ne mettant pas en cause de manière significative la poursuite de l'activité dans ce secteur. Par contre, les zones de maërl situées à l'ouest de l'archipel du côté de Castel Braz et Castel Bihan constituent une piste très intéressante car elles sont peu ou pas travaillées d'une part, et d'autre part, elles ont un intérêt écologique important d'un point de vue fonctionnel car, d'après Jacques Grall, ces bancs de maërl ont tendance à se reconstituer selon une dynamique ouest>est (il y a d'ailleurs un point de suivi historique du banc sur ce secteur).
- ✓ La possibilité de mettre en place des zones de jachères sur les secteurs exploités sera également discutée avec les pêcheurs. Cependant, il est souligné que des zones de conservation doivent être désignées en priorité, conformément aux attentes du DSF. L'OFB a rappelé que sur les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, le niveau d'exigence est accru sur le maërl du fait qu'aucune mesure ne sera définie sur les sables grossiers.
- ✓ Des améliorations de connaissances sont nécessaires sur le maërl du banc des Moutons. Les données d'observation issues du programme DECIDER sur le site des Moutons ont été transmises à l'OFB le 21/11/2019. L'OFB envisagera des acquisitions de connaissances complémentaires si la présence de maërl est confirmée via les données DECIDER, et si des mesures de conservation sont prévues.

#### **Drague à bivalves / herbiers :**

- L'OFB estime que les réflexions doivent être menées en fonction des zones de mouillage et des zones précises de l'activité de pêche.
- Le CRPMEM propose de travailler avec les pêcheurs de bivalves (et en accord avec les dragueurs de coquille St-Jacques et d'oursins), sur la définition d'une zone fermée à tout type de drague pour la conservation des herbiers. La zone pressentie sur les Glénan comprend tout le cœur d'herbier, incluant également les zones « source » de maërl à l'ouest, si celles-ci sont retenues pour la préservation du maërl. La zone d'étude est présentée en figure 4 ci-après.
- Sur le reste des herbiers des Glénan situés à l'est, le CRPMEM rappelle que les pêcheurs ne draguent jamais dans les herbiers, mais parfois à proximité. Il est proposé d'effectuer un travail

de **sensibilisation** sur cet habitat et de transmission des cartes d'herbier au format Maxsea (compatible avec les ordinateurs de bord) pour s'assurer que les pêcheurs connaissent bien la localisation des herbiers (attention cependant, ceux-ci évoluent vite). Ces actions sont déjà programmées dans le projet RESPECT (cf. 4.2.2 Mesure générale de sensibilisation).

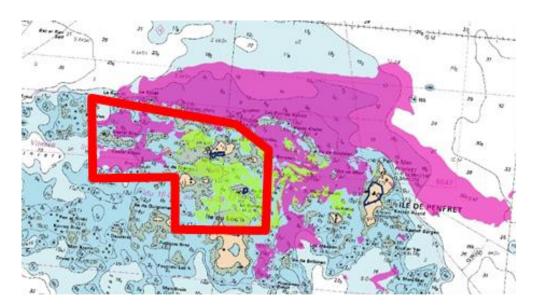


Figure 4 : zone de réflexion proposée par le CRPMEM Bretagne pour concerter les pêcheurs professionnels sur une éventuelle mesure de préservation du maërl et des herbiers.

#### 3). PROPOSITION DE MESURES DES PECHEURS PROFESSIONNELS :

La phase de concertation a donc été menée auprès des pêcheurs professionnels sur la base de cette feuille de route définie le 18 novembre 2019. Les enquêtes menées entre janvier et mars, ainsi que les différentes réunions avec les pêcheurs professionnels, ont conduit à proposer en juin 2020 plusieurs zones qui pourraient faire l'objet d'une interdiction à toutes dragues, dans l'objectif de protéger les habitats de maërl et d'herbier (cf. figure 5).

Les pêcheurs professionnels ont en effet proposé plusieurs zones de fermeture spatiale à toutes dragues sur les 4 secteurs de maërl ciblés :

- La majeure partie du banc de Trévignon,
- Une zone située à la pointe de Beg Meil,
- Deux zones dans le secteur des Moutons : une à l'ouest de l'île et une autre à l'ouest de la pointe de Mousterlin,
- Trois secteurs aux Glénan.
- La superficie totale de maërl préservée serait de 2130 ha, soit 36,8% du maërl des Glénan et Trévignon.

Concernant les herbiers de zostère, les pêcheurs professionnels ont proposé d'inclure dans la zone de maërl interdite à toutes dragues aux Glénan, le cœur des herbiers situé dans la chambre des Glénan (périmètre de St Nicolas, Drennec, Fort Cigogne et le Loch).

La superficie d'herbier ainsi préservée serait de 134 ha, soit 39,8% du total des herbiers des sites Glénan et Trévignon.

En complément de cette mesure de conservation spatiale, les pêcheurs ont proposé d'inscrire dans la réglementation de la pêche à la drague (délibérations coquilles St Jacques, bivalves et oursins Glénan), l'interdiction de draguer dans les herbiers, ce qui reviendrait donc *in fine* à protéger la totalité des herbiers des deux sites Natura 2000.

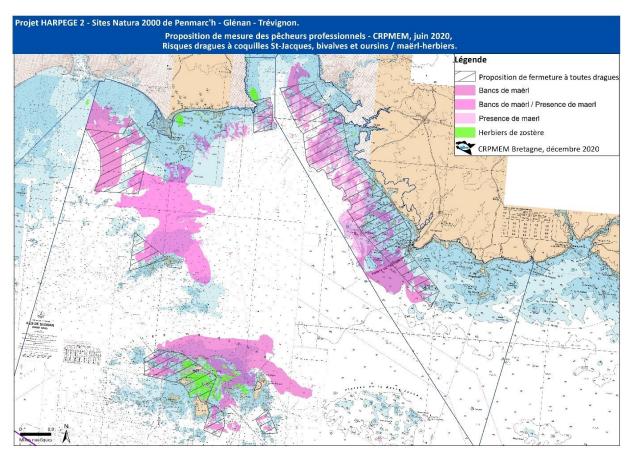


Figure 5 : Propositions de mesures des professionnels (zones d'interdiction de pêche à toutes dragues), établies sur la base des enquêtes menées auprès des dragueurs de coquille Saint-Jacques, bivalves et oursins et des données de maërl et herbiers – document de travail CRPMEM, Juin 2020

#### 4). CONTRE-PROPOSITION DE L'OFB:

Après analyse de cette proposition, l'OFB a proposé plusieurs ajustements (cf. Figure 6 ci-après) :

- Sur Trévignon : prise en compte de la quasi-totalité du banc de maërl à l'ouest de la pointe de Trévignon en suivant l'isobathe des 20 m et en incluant ainsi un point REBENT,
- Mousterlin : prise en compte de la totalité de la zone de maërl entre la pointe de Beg Meil et Mousterlin car cette zone comporte une mosaïque d'habitats importants (maërl, herbiers, sables fins, laminaires),
- Moutons : définition d'un secteur d'étude au nord des Moutons afin d'y améliorer les connaissances sur la présence avérée ou non du maërl,
- Glénan : extension au nord et à l'ouest de la zone proposée par les pêcheurs : cette extension serait mise en œuvre à l'horizon du DSF (2026) pour laisser le temps à la flottille de s'adapter, et en cohérence avec les autres activités.

Les comités des pêches ont exprimé leur désaccord avec cette contre-proposition pour les raisons suivantes :

- Trévignon : les pêcheurs travaillent en suivant la ligne de sonde des 20 m sur la partie centrale du banc, et un peu plus au sud, il existe plusieurs petites zones où il y a peu ou pas de maërl où les pêcheurs font quelques traits,
- Mousterlin : les pêcheurs travaillent également jusqu'à la ligne de sonde des 10m,
- Glénan: le nord des Glénan est la principale zone de pêche des dragueurs de coquilles St-Jacques, elle est essentielle pour leur activité aujourd'hui, et le sera tout autant dans 5 ans. Les dragueurs de bivalves travaillent dans la partie ouest de la chambre sur des taches de coquillages. Cette zone de pêche est importante pour eux, d'autant qu'elle leur permet de travailler à l'abri l'hiver lorsque les conditions météos sont mauvaises (ce sont des petits navires).

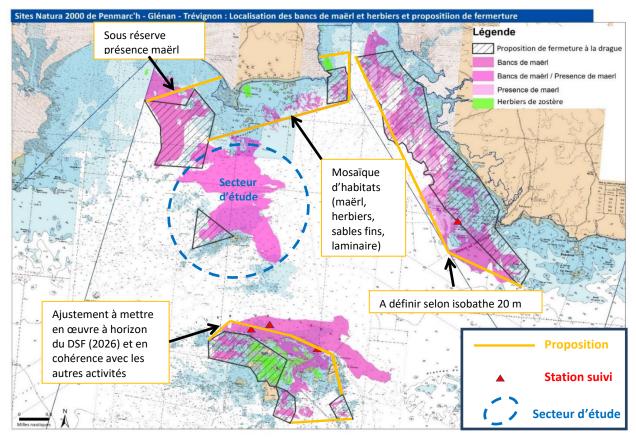
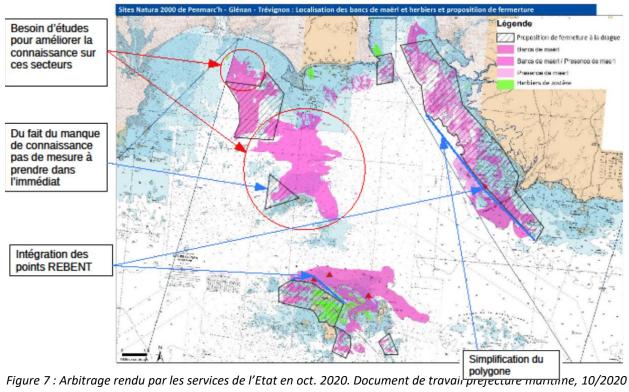


Figure 6: Proposition complémentaire établie par l'OFB. Document de travail OFB, juillet 2020

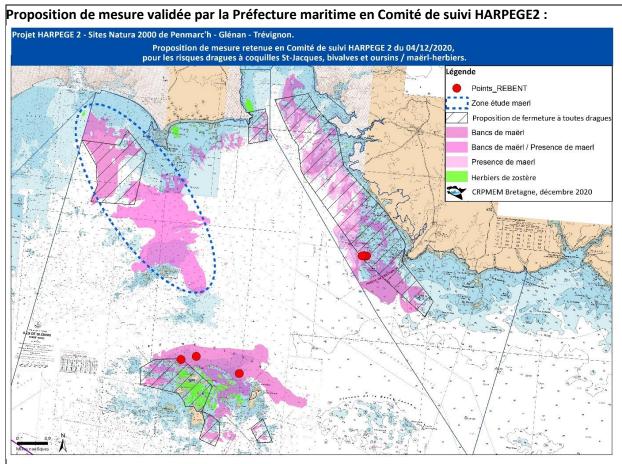
#### 5). ARBITRAGE DE L'ETAT :

En conséquence, les services de l'Etat ont rendu l'arbitrage suivant (cf. figure 7) :

- Trévignon : intégration du point REBENT et simplification du polygone, notamment pour les besoins de contrôle.
- Moutons : du fait du manque de connaissances, pas de mesure à prendre dans l'immédiat.
- Ouest Mousterlin : besoin d'études pour améliorer la connaissance du maërl sur le secteur.
- Glénan : intégration du point REBENT situé au Huic.



Ainsi, à l'issue des différents échanges, les propositions de mesures suivantes ont donc été retenues par la Préfecture maritime en comité de suivi du projet HARPEGE 2 le 4/12/2020.



- Délibération coquille Saint-Jacques et bivalves des Glénan et délibération oursins : inscription de **l'interdiction de draguer dans les herbiers** de manière générale sur la totalité du gisement coquiller, dont l'emprise concerne les deux sites Natura 2000 Glénan et Trévignon.
- Zones de fermetures spatiales à toutes dragues sur 4 secteurs de maërl (secteurs hachurés en noir sur la carte ci-avant): la pointe de Beg Meil, la zone au sud-ouest de la pointe de Mousterlin, Les Glénan, et Trévignon, selon les délimitations issues de l'arbitrage de l'Etat (intégration des points Rebent et simplification du polygone de Trévignon). Seul le triangle à l'ouest des Moutons est mis en suspens.
- Secteurs des Moutons et du sud-ouest de Mousterlin : nécessité d'améliorer les connaissances sur l'ensemble de ce secteur avant de rediscuter de propositions de mesures spatiales (zone hachurée en bleu sur la carte ci-dessus). Ainsi, la zone de fermeture prise dès maintenant sur le sud-ouest de Mousterlin sera donc revue en fonction des résultats. Seuls les secteurs où la présence de maërl est avérée feront *in fine* l'objet d'une discussion de mesure.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Inscription de ces mesures dans les délibérations du CRPMEM coquille Saint-Jacques Glénan, bivalves Glénan et oursins Glénan.
- Suivi des bancs de maërl pour évaluer l'effet des mesures mises en œuvre : modalités à définir par l'OFB.

- Les mesures retenues sont accompagnées par des actions d'information et de sensibilisation spécifique des dragueurs :
  - Actions d'information et de sensibilisation auprès des dragueurs sur les **intérêts** écologiques associés aux herbiers de zostère et au maërl.
  - > Transmission de données géographiques sous un format compatible avec les ordinateurs de bord : les zones de maërl fermées à toutes dragues, et la cartographie des herbiers de zostère et des bancs de maërl du site.

Ces actions sont menées dans le cadre du programme de sensibilisation des pêcheurs bretons à la biodiversité marine « RESPECT » (pRogramme d'Eco-Sensibilisation associant les PECheurs professionnels breTons). Ce programme est porté par le CRPMEM Bretagne et les 4 CDPMEMs bretons sur la période fin 2018-fin 2021 (Projet FEAMP, mesure 40) : <a href="www.respect-peches-durables.org">www.respect-peches-durables.org</a> (cf.4.2.2).

#### 4.2.2. Mesure générale de sensibilisation

Pour plusieurs interactions engins/habitats étudiées dans l'analyse de risques, il n'a pas été jugé nécessaire de proposer de mesures réglementaires ou spécifiques. Cette conclusion s'explique par la faible probabilité d'occurrence de la pression sur l'habitat, ou par une pression limitée des engins de pêche.

Afin de garantir que les activités de pêche soient compatibles avec les enjeux de conservation des habitats concernés, il apparaît toutefois utile de mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des professionnels sur la localisation et les intérêts écologiques associés à ces habitats, et la nécessité de continuer à y limiter ou éviter les activités.

Cette mesure concerne en particulier :

- les interactions accidentelles pour les chaluts de fond à langoustines, poissons et céphalopodes, qualifiées de risque « Fort, peu probable » pour les gréements lourds et « modéré, peu probable » pour les gréements légers, sur les habitats rocheux particuliers 1170-R09 avec faune fixée ou coraux (concernant l'habitat élémentaire 1170-5—Laminaires mixtes clairsemées, l'interaction est inférieure à 1% : ce risque est ressorti par effet de « maille », les chalutiers ne travaillent pas sur ces secteurs). Les habitats rocheux, synonymes d'avaries, n'abritent pas les espèces ciblées par les chalutiers et ne sont pas visés par les professionnels travaillant sur le site. L'interaction, si elle avait lieu, ne serait qu'accidentelle.
- Le cas des risques modérés des filets, et des mouillages des engins dormants (casiers, filets, palangres) en interaction avec les habitats particuliers herbiers de Zostera marina (1110-1), « Bancs de maërl » et « Bancs de maërl / Présence de Maërl » (1110-3), ainsi que l'habitat « Vase sableuse recouverte localement de maërl Présence de maërl ». Du fait du niveau de risque, et de la pression limitée générée par ces engins, des actions de sensibilisation ont été jugées suffisantes.

#### Proposition de mesure validée par la Préfecture maritime en Comité de suivi HARPEGE 2 :

Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs sur la localisation et les intérêts écologiques associés à ces habitats, et la nécessité de continuer à y limiter ou éviter les activités.

#### **Chalutiers:**

- Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les intérêts écologiques associés aux roches et blocs circalittoraux à faune fixée et dressée.
- Transmission de la limite des 3 milles nautiques (interdiction de chaluter).
- Incitation à éviter de pêcher à proximité immédiate des récifs, pour limiter le risque d'avaries, de croches et d'arrachage de faune fixée.

#### Arts dormants:

- Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les intérêts écologiques associés aux herbiers de zostère et au maërl.
- Transmission de la cartographie des herbiers de zostère et des bancs de maërl du site, compatible avec les ordinateurs de bord.
- Incitation à éviter les herbiers et les bancs de maërl pour la pose des engins, ou à adapter les pratiques notamment en adaptant les lestages pour qu'ils ne s'accrochent pas dans les herbiers.

#### Modalités de mise en œuvre :

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet RESPECT : <u>www.respect-peches-durables.org</u>, pRogramme d'Eco-Sensibilisation associant les PECheurs professionnels breTons, mis en œuvre par le CRPMEM Bretagne et les 4 CDPMEMs bretons sur la période fin 2018-fin 2021 (Projet FEAMP, mesure 40). Ce projet, qui s'adresse à l'ensemble des pêcheurs embarqués, pêcheurs à pied et récoltants d'algues de rive bretons, a consisté à produire différents contenus et outils pédagogiques sur l'intérêt écologique associé aux principaux habitats bretons, et à mettre en avant des pratiques de pêche durables.

## 5. Fiches bilan de l'ensemble des interactions engins/habitats et conclusions sur les mesures proposées

L'ensemble des interactions engins/habitats est présenté sous la forme de fiches de synthèse pour chaque engin/métier de pêche étudié, qui recensent les éléments utiles à cette discussion. A savoir :

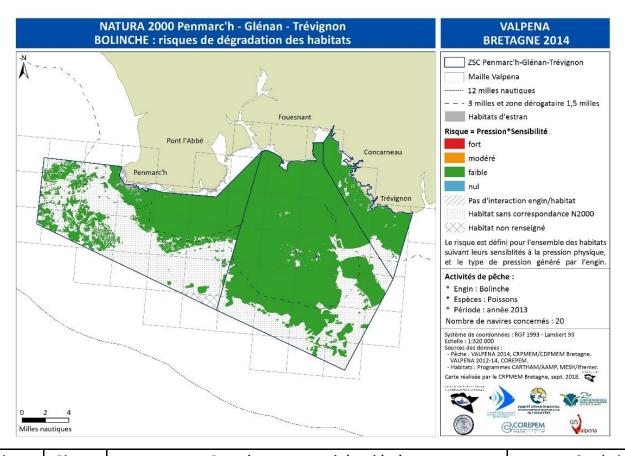
- La carte des risques de dégradation des habitats associés à l'engin/métier de pêche;
- Un tableau de synthèse présentant :
  - les paramètres d'évaluation du risque : sensibilité, niveau de pression, risque ;
  - ➢ les paramètres contextuels relatifs aux habitats d'intérêt communautaire et aux activités de pêche (cf. Diagnostic socio-économique 2016 et synthèse des enquêtes, CRPMEM, 2018);
  - ➤ la conclusion sur le besoin ou non de mesure, et, le cas échéant, la proposition de mesure en réponse au risque (cf. partie 4).

#### Précisions concernant certains paramètres contextuels présentés ci-après :

- Taux de dépendance temporelle moyen au site : renvoie au diagnostic socio-économique pêche dans lequel cet indicateur est défini pour chaque métier. Pour rappel, l'indicateur de dépendance temporelle exprime le nombre de mois d'activité déclaré par un navire pour un métier (ex : le chalut de fond) sur les sites Penmarc'h-Glénan-Trévignon (entre 1 et 12 mois), rapporté au nombre de mois d'activité total déclaré par ce navire pour ce métier (entre 1 et 12 mois). Ainsi, le taux de dépendance temporelle moyen est la moyenne de dépendance de tous les navires.
- Part de l'habitat en interaction avec le métier considéré au sein du site : il s'agit de la superficie de l'habitat sur laquelle le métier est pratiqué, rapportée à la superficie totale de l'habitat sur le site.

> cf. Annexe 5 : Liste des réunions et Tome 2 : comptes-rendus des réunions des projets HARPEGE 1 et 2

#### 5.1 Bolinche



Sensibilité Pressions Risque Paramètres contextuels (synthèse) Conclusion sur les mesures

Habitats élémentaires - Habitat particulier : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés ; 1110-1 Herbiers Zostera marina ; 1110-2- Sables moyens dunaires ; 1110-3

Sables grossiers et graviers ; 1110-3-Bancs de maërl ; 1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl ; 1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins ; 1110
M11-Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux ; 1110-P19-Macro-algues subtidales

Habitats élémentaires : 1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl

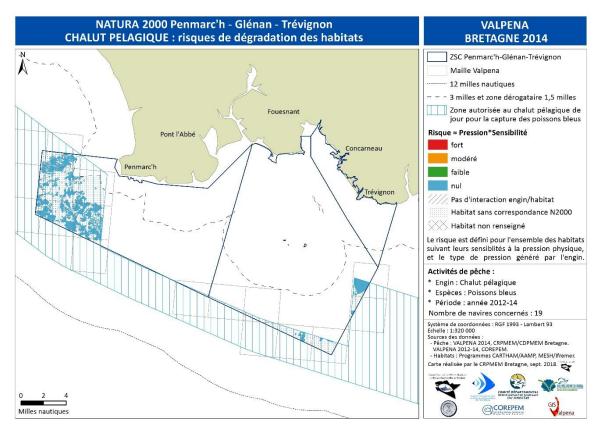
Habitats élémentaires - Habitat particulier : 1170-5 Roches infralittorales en mode exposé ; 1170-5-Faune dressée (épifaune) ; 1170-5-Forêt de laminaires ; 1170-5

Laminaires mixtes clairsemées ; 1170-5 Macro-algues subtidales ; 1170-8- Les cuvettes ou mares permanentes ; 1170-R09 Roches et blocs circalittoraux ; 1170-R09-Faune dressée (épifaune) ; 1170-R09.01.01-Faune dressée ; 1170-R09.02.02-Coraux sur roches

Habitats : Fonds à Haploops ; Vase sableuse à Haploops ; Vase sableuse recouverte localement de Maërl-Présence de maerl

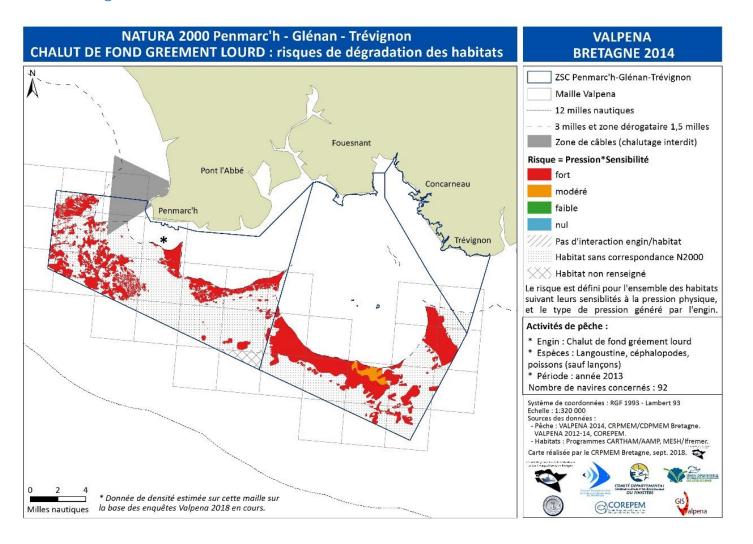
			• Niveaux d'enjeu de conservation des habitats : Secondaire à Fort	
Modérée à faible	<b>Faible</b> à		Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des	
selon les habitats	l'abrasion	Faible	ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des	Absence de mesure
pour l'abrasion	superficielle	raible	habitats et espèces Natura 2000	Absence de mesure
superficielle	superficielle		• Nombre de navires (Valpena) : 20 à l'échelle des 3 sites Natura 2000	
			• Taux de dépendance temporelle moyen au site : 75 %	

## 5.2. Chalut pélagique



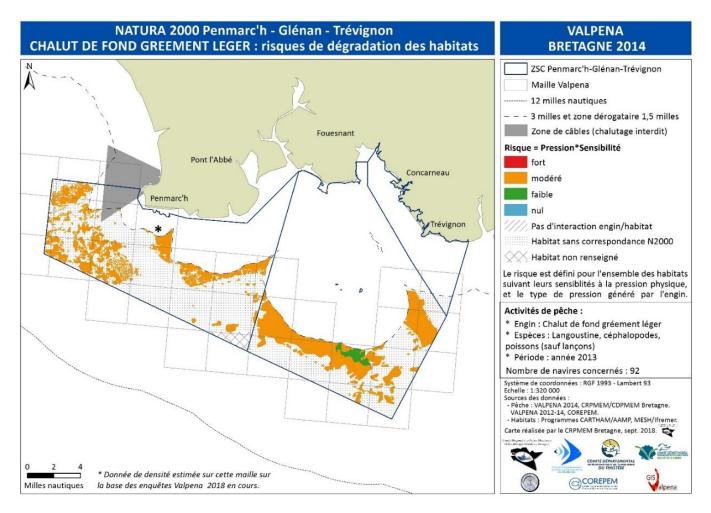
Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures		
	Habitat élémentaire : 1110-3 Sables grossiers et graviers (hors banc de maërl)  Habitat particulier : 1170-R09.01.01 Faune dressée					
Nulle	Nulle	Nul	<ul> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena) : 19 à l'échelle des 3 sites Natura 2000</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site : 100%.</li> </ul>			

## 5.3. Chalut de fond – gréement lourd



Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
			Habitat élémentaire : 1110-2- Sables moyens dunaires	
Faible aux abrasions superficielle et profonde	Forte pour ces deux abrasions	Modéré	<ul> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Secondaire</li> <li>Autres paramètres : voir ci-après + enjeu secondaire de l'habitat</li> </ul>	Absence de mesure
			Habitat élémentaire : 1110-3 Sables grossiers et graviers	
<b>Modérée</b> aux abrasions peu profonde et profonde	Forte aux deux abrasions	Fort	<ul> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort</li> <li>Pour le 1110-3, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site soumis au risque: 17%</li> <li>Interdiction de chalutage dans les 3 milles</li> <li>Autres paramètres : voir ci-après</li> </ul>	
<u>Habitats </u>	particuliers : 117	0-5 Laminair	es mixtes clairsemées ; 1170-R09-Faune dressée (épifaune) ; 1170-R09.01.01-Fa	une dressée ; 1170-R09.02.02-Coraux sur roches
<b>Modérée</b> à l'abrasion superficielle	<b>Forte</b> pour l'abrasion superficielle	Fort (peu probable)	<ul> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat: Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4: Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000.</li> <li>Nombre de navires (Valpena): 92 navires à l'échelle des 3 sites Natura 2000, gréements lourds et légers confondus.</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site pour les pêcheurs (estimé): 85%. Zones de pêches globalement très étendues, mais la plupart des navires pêche la majorité des mois travaillés sur les 3 sites.</li> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site: 65% pour les 1170-R09, moins de 1% pour le 1170-5. Métier interdit dans les 3 milles.</li> <li>Selon les données d'enquêtes: Le chalutage est pratiqué en dehors des 3 milles sur la grande vasière où vit la langoustine. Les récifs, synonymes d'avaries et qui n'abritent pas les espèces ciblées par les chalutiers, ne sont pas visés par les professionnels travaillant au chalut. L'interaction, si elle avait lieu, ne serait qu'accidentelle.</li> <li>Autres paramètres à considérer: il existe un déficit de connaissances sur la localisation des zones à plus fort enjeux de coraux et faune dressée.</li> </ul>	<ul> <li>(zones à plus fort enjeux de coraux et faune dressée)</li> <li>&gt; cf. 4.2.2. Mesure générale de sensibilisation</li> <li>Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les intérêts écologiques associés aux roches et blocs circalittoraux à faune fixée et dressée.</li> <li>Transmission de la limite des 3 milles nautiques (interdiction de chaluter).</li> <li>Incitation à éviter de pêcher à proximité immédiate des récifs, pour limiter le risque d'avaries, de croches et d'arrachage de faune</li> </ul>

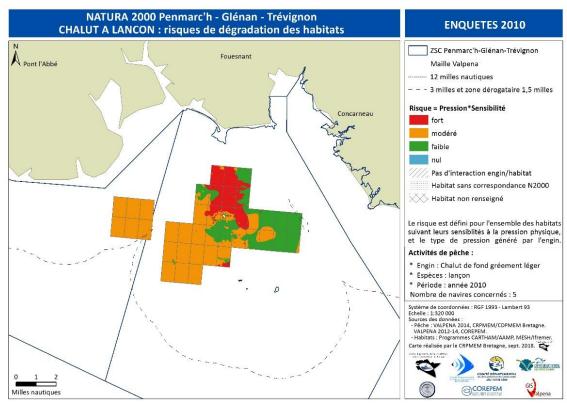
### 5.4. Chalut de fond – gréement léger



Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures	
	Habitat élémentaire : 1110-2- Sables moyens dunaires				
Faible à l'abrasion	Modérée pour	Faible	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Secondaire	Abassas da massura	
profonde	cette pression	Faible	<ul> <li>Autres paramètres : idem gréements lourds</li> </ul>	Absence de mesure	

			Habitat élémentaire : 1110-3 Sables grossiers et graviers	
<b>Modérée</b> à l'abrasion profonde	<b>Modérée</b> pour cette pression	Modéré	<ul> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort</li> <li>Pour le 1110-3, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site : 17%</li> <li>Interdiction de chalutage dans les 3 milles</li> <li>Autres paramètres : idem gréements lourds</li> </ul>	Absence de mesure
<u>Habitats particul</u>	<u>iers :</u> 1170-5 Lan	ninaires mixte	es clairsemées ; 1170-R09-Faune dressée (épifaune) ; 1170-R09.01.01-Faune dresse	ée ; 1170-R09.02.02-Coraux sur roches
Modérée à	<b>Modérée</b> pour	Modéré		> cf. 4.2.2. Mesure générale de
l'abrasion	l'abrasion	(peu	Idem gréement lourd.	sensibilisation
superficielle	superficielle	probable)		Idem gréements lourds

## 5.5. Chalut à lançon



Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures	
	Habitats élémentaires / Habitat : 1110-2- Sables moyens dunaires ; 1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins				
Faible à l'abrasion profonde	<b>Modérée</b> pour cette pression	l Faible	<ul> <li>Niveaux d'enjeu de conservation de l'habitat : Secondaire / Fort</li> <li>Autres paramètres : idem ci-après</li> </ul>	Absence de mesure	
<u>Habitat e</u>	<u>élémentaire :</u> 11.	10-3 Sables	grossiers et graviers (hors banc de maërl) ; 1110-M11-Sédiments hétérogènes plus	s ou moins envasés sublittoraux	
<b>Modérée</b> à l'abrasion profonde	<b>Modérée</b> pour cette pression	Modéré	<ul> <li>Pour le 1110-3 et 1110-M11, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort</li> </ul>		

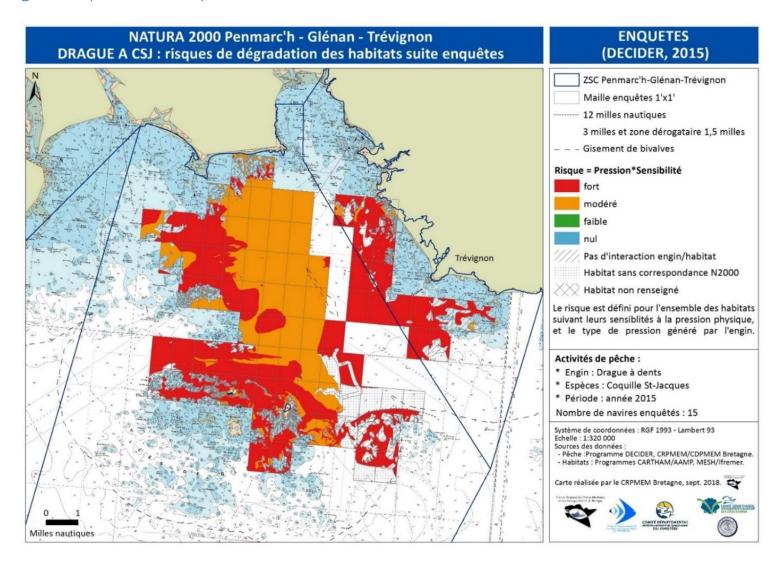
			<ul> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site : 12% pour le 1110-3 / 84% pour le 1110-M11</li> <li>Autres paramètres : idem ci-après</li> <li>Habitat particulier : 1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl</li> </ul>	
Forte à la modification de charge en particule	<b>Modérée</b> pour cette pression	Fort	<ul> <li>Insuffisance des connaissances sur le maërl sur ce secteur situé aux Moutons : doutes importants sur la présence avérée de maërl (cf. vérités terrain réalisées dans le cadre du programme DECIDER), d'autant que le lançon vit dans du sable grossier + spécificités de l'engin qui effleure le substrat.</li> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena) : 7 à l'échelle des 3 sites Natura 2000.</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site : 100%</li> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site : 15 %</li> <li>Selon les données d'enquêtes : il s'agit de petites zones de pêche très localisées. Il y a peu d'interactions avec le fond car le chalut à lançon est très léger et ne fait qu'effleurer le fond : le lançon est un petit poisson extrêmement fragile qui doit rester bien vivant pour être un appât efficace (si le chalut raclait le fond il se déchirerait et le poisson serait abîmé).</li> </ul>	Absence de mesure  Un programme d'amélioration des connaissances sur le maërl du secteur des Moutons est prévu dans le cadre des mesures prises au titre des risques dragues / maërl.

# 5.7. Drague à oursin

La drague à oursin étant pratiquée par moins de 5 navires, aucune représentation cartographique n'est possible pour des raisons de confidentialité.

Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
			Habitat particulier : 1110-3-Bancs de m	aërl
Haute aux abrasions peu profonde et profonde	Forte aux abrasions peu profonde et profonde	Fort	<ul> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat: Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4: Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena): 4 (site de Glénan uniquement) sur un contingent de 5 licences.</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site: 100%</li> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site: 9%</li> <li>Selon les données d'enquêtes: il s'agit d'une petite zone de pêche très localisée. La drague à oursin est une drague sans dent est très légère qui ne rentre pas dans le sédiment. La pêcherie est autorisée selon un calendrier.</li> </ul>	drague à bivalves et drague à oursin :  • Mesure réglementaire : dans les délibérations coquille St-Jacques, bivalves et oursins des Glénan, inscription de l'interdiction de draguer dans les herbiers sur la totalité du gisement coquiller, dont l'emprise concerne les deux sites Natura 2000 Glénan et Trévignon.  • Mesure spatiale réglementaire : création de zones de fermetures spatiales à toutes dragues sur 4 secteurs de maërl : la pointe de Beg Meil, la zone au sud-ouest de la pointe de Mousterlin, Les Glénan, et Trévignon.

## 5.7. Drague à coquille Saint-Jacques

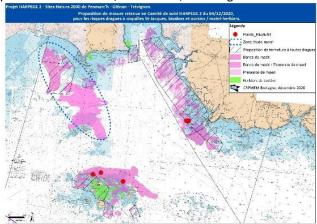


Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
Habitats élémen	taires / Habitats:	1110-1 Sal	oles fins propres et légèrement envasés ; 1110-2- Sables moyen mobiles marins ;	s dunaires ; 1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux
Faible aux abrasions superficielle et profonde	Forte pour ces deux abrasions	Modéré	<ul> <li>Pour le 1110-1 et le 1110-M09, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès d'herbiers et de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> <li>Pour le 1110-2 : enjeu secondaire</li> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : 1110-1 : Fort / 1110-2 : Secondaire / 1110-M09.01 : Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena) : 21, à l'échelle des sites Natura 2000 Glénan et Trévignon (contingent : 24 licences mais 21 navires actifs).</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site : 100%</li> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site : 1110-1 : 0.2% / 1110-2 : 35% / 1110-M09.01 : 66%</li> <li>Selon les données d'enquêtes : faible activité : campagne saisonnière en décembre/janvier : 5 à 8 semaines, 5 jours/semaine, 4h/jour maximum avec un quota par bateau.</li> </ul>	Absence de mesure
<u>Habitats élém</u>	entaires - Habita		<u>r :</u> 1110-3 Sables grossiers et graviers ; <b>1110-3-Bancs de maërl</b> , Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés sublitto <u>ts élémentaires :</u> 1160-2- Sables hétérogènes envasés infralitto <u>Habitats :</u> Fonds à Haploops ; Vase sableuse à Haplo	oraux ; oraux. Bancs de maërl
laute ou modérée (selon habitats) aux abrasions peu profonde et profonde	Forte aux abrasions peu	Fort	<ul> <li>Pour le 1110-3, le 1110-M11 et le 1160-2 : priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès d'herbiers et de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> <li>Pour les Fonds et Vases sableuses à Haploops : faible interaction spatiale de l'activité avec l'habitat, comprise entre 12 et 17% + priorité maërl.</li> </ul>	connaissances « Dragues / maërl et herbiers »  Mesures communes pour les dragues à coquille St- Jacques, drague à bivalves et drague à oursin :

- Insuffisance des connaissances sur le maërl sur le secteur des Moutons et sud-ouest de Mousterlin
- Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort
- Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000
- Nombre de navires (Valpena): 21, à l'échelle des sites Natura 2000 Glénan et Trévignon (contingent : 24 licences mais 21 navires actifs).
- Taux de dépendance temporelle moyen au site : 100%
- Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site: 1110-3-Bancs de maërl: 40% / 1110-3-Bancs de maërlprésence de maerl: 71%.
- Selon les données d'enquêtes : faible effort de pêche : campagne saisonnière en décembre/janvier : 5 à 8 semaines, 5 jours/semaine, 4h/jour maximum avec un quota par bateau. Concernant les herbiers : les enquêtes ont démontré qu'il n'y a pas d'interaction spatiale avec les herbiers. Cependant, un point de vigilance a été demandé par l'OFB.

gisement coquiller, dont l'emprise concerne les deux sites Natura 2000 Glénan et Trévignon.

• Mesure spatiale réglementaire: création de zones de fermetures spatiales à toutes dragues sur 4 secteurs de maërl: la pointe de Beg Meil, la zone au sud-ouest de la pointe de Mousterlin, Les Glénan, et Trévignon.



• Secteurs des Moutons et du sud-ouest de Mousterlin : amélioration des connaissances sur l'ensemble de ce secteur avant de rediscuter de propositions de mesures spatiales. La zone de fermeture prise dès maintenant sur le sud-ouest de Mousterlin sera revue en fonction des résultats. Seuls les secteurs où la présence de maërl est avérée feront in fine l'objet d'une discussion de mesure.

# 5.7. Drague à bivalves

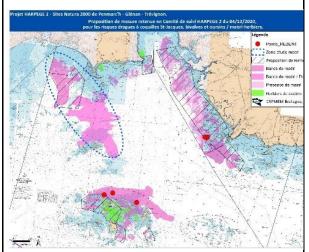
La drague à bivalves étant pratiquée par moins de 5 navires, aucune représentation cartographique n'est possible pour des raisons de confidentialité.

Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
<u>Habitats élémen</u>	taires / Habitats:	1110-1 Sal	oles fins propres et légèrement envasés ; 1110-2- Sables moyens duna mobiles marins ;	ires ; 1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux
Faible aux abrasions superficielle et profonde	Forte pour ces deux abrasions	Modéré	<ul> <li>Pour le 1110-1 et 1110-M09, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès d'herbiers et de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> <li>Pour le 1110-2 : enjeu secondaire</li> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : 1110-1 : Fort / 1110-2 : Secondaire / 1110-M09.01 : Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena) : 4, à l'échelle des sites Natura 2000 Glénan et Trévignon (contingent de licences : 7 / licences attribuées en 2018 : 5)</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site : 100%</li> <li>Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site : 1110-1 : 7% / 1110-2 : 9% / 1110-M09.01 : 0.1%</li> </ul>	Absence de mesure
Habitats élémento	aires - Habitat pa	<del>-</del>	110-1 — Herbiers de zostère ; 1110-3 Sables grossiers et graviers ; 1110 de maerl ; 1110-P19-Macro-algues subtidales its élémentaires : 1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. E	
laute ou modérée (selon habitats) aux abrasions peu profonde et profonde	Forte aux abrasions peu	Fort	<ul> <li>Pour le 1110-3, le 1110-P19 et le 1160-2 : priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès d'herbiers et de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ». De plus, pour le 1110-P19 : risque considéré comme peu probable d'après les données d'enquêtes + très faible part de l'habitat en interaction : 2%</li> </ul>	

- Niveaux d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort pour tous, excepté pour le 1160-2 : Moyen
- Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000
- Nombre de navires (Valpena): 4, à l'échelle des sites Natura 2000
   Glénan et Trévignon (contingent de licences: 7 / licences attribuées en 2018: 5)
- Taux de dépendance temporelle moyen au site : 100%
- Part de l'habitat en interaction avec ce métier au sein du site : Herbiers de zostère : 14% / Bancs de maërl : 37% / Bancs de maërl-Présence de maerl : 53%
- Selon les données d'enquêtes: Herbiers: risque accidentel uniquement, l'habitat n'est pas ciblé par les pêcheurs (rend la drague inopérante) et leur localisation est connue des pêcheurs (ils les voient de la surface). Cependant, un point de vigilance a été demandé par l'OFB.
- Autre paramètre à considérer concernant Bancs de maërl-Présence de maerl : insuffisance des connaissances sur le maërl sur le secteur des Moutons et sud-ouest de Mousterlin.

herbiers sur la totalité du gisement coquiller, dont l'emprise concerne les deux sites Natura 2000 Glénan et Trévignon.

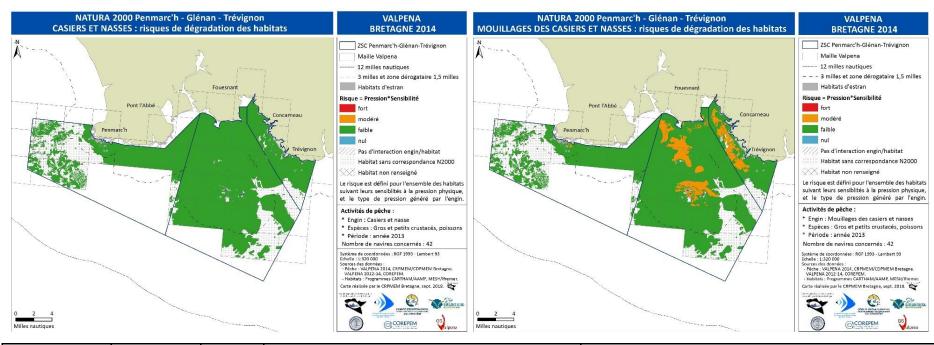
• Mesure spatiale réglementaire : création de zones de fermetures spatiales à toutes dragues sur 4 secteurs de maërl : la pointe de Beg Meil, la zone au sud-ouest de la pointe de Mousterlin, Les Glénan, et Trévignon.



 Secteurs des Moutons et du sud-ouest de Mousterlin : amélioration des connaissances sur l'ensemble de ce secteur avant de rediscuter de propositions de mesures spatiales.

La zone de fermeture prise dès maintenant sur le sudouest de Mousterlin sera revue en fonction des résultats. Seuls les secteurs où la présence de maërl est avérée feront in fine l'objet d'une discussion de mesure.

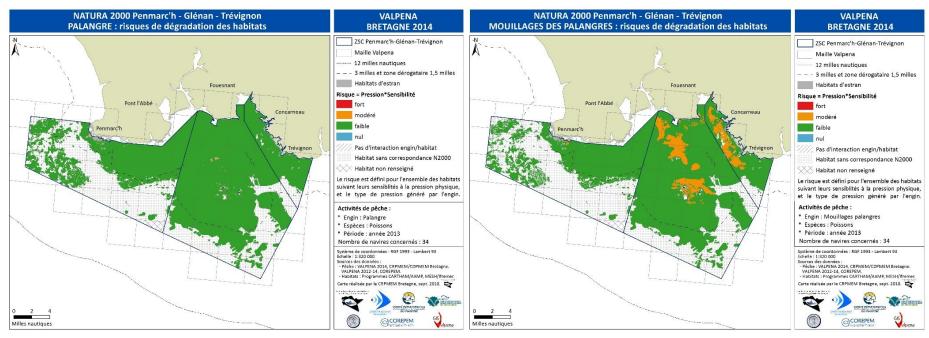
## 5.8. Casiers et mouillages des casiers



Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures			
	Habitats particuliers : 1110-1 Herbiers Zostera marina ; 1110-3-Bancs de maërl ; 1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl ;						
	Habitat : Vase sableuse recouverte localement de Maërl-Présence de maerl						
particules  Maërl : <b>Forte</b> à	Modérée pour la modification de la charge en particules Faible pour		<ul> <li>Risque modéré pour les mouillages/ancrages des casiers uniquement</li> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena) : 41 à l'échelle des 3 sites</li> </ul>	<ul> <li>cf. 4.2.2. Mesure générale de sensibilisation</li> <li>Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les intérêts écologiques associés aux herbiers de zostère et au maërl.</li> <li>Transmission de la cartographie des herbiers de zostère et des bancs de maërl du site, compatible avec les ordinateurs de bord.</li> <li>Incitation à éviter les herbiers et les bancs de maërl pour la pose des engins, ou à adapter les pratiques : adapter les lestages pour qu'ils ne s'accrochent pas dans les herbiers.</li> </ul>			
l'abrasion peu profonde	cette pression		Natura 2000 • Taux de dépendance temporelle moyen au site : 98%	Modalités de mise en œuvre : projet RESPECT (pRogramme d'Eco- Sensibilisation associant les PECheurs professionnels breTons : www.respect-peches-durables.org)			

			Habitat : 1110-M11-Sédiments hétérogènes plus ou moi	ns envasés sublittoraux
Forte à l'abrasion peu profonde	<b>Faible</b> pour cette pression	Modéré	<ul> <li>Risque modéré pour les mouillages/ancrages des casiers uniquement</li> <li>Pour le 1110-M11, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> </ul>	Absence de mesure
Habitats élémente	aires - Habitat po	M09.0 <u>Hab</u> articulier : 1	1-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins ; ; <mark>111</mark> <u>itats élémentaires :</u> 1160-2- Sables hétérogènes envasés ir 170-5 Roches infralittorales en mode exposé ; <mark>1170-5-Fau</mark> i	nfralittoraux. Bancs de maërl ne dressée (épifaune) ; 1170-5-Forêt de laminaires ; 1170-5 Laminaires 1170-R09 Roches et blocs circalittoraux ; 1170-R09-Faune dressée 2.02-Coraux sur roches
			<ul> <li>Risque modéré pour les mouillages/ancrages des casiers uniquement</li> <li>Niveaux d'enjeu de conservation des habitats: secondaire à fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation</li> </ul>	

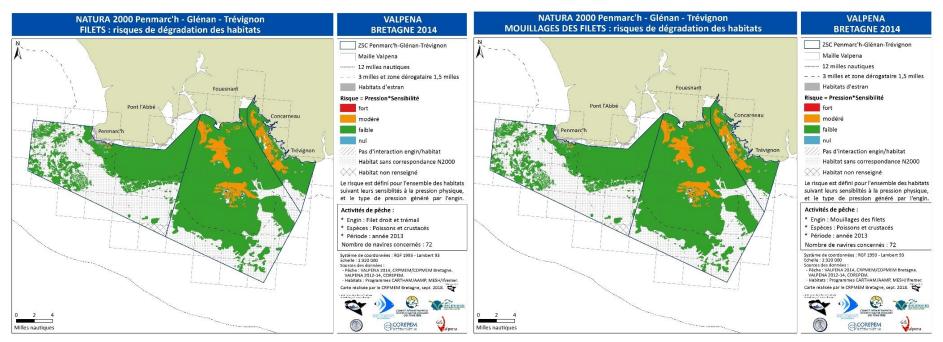
## 5.9. Palangres et mouillages des palangres



Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
	Habitats par	ticuliers : 1	110-1 Herbiers Zostera marina ; 1110-3-Bancs de maërl ; 1	
			Habitats : Vase sableuse recouverte localement de Maërl	l-Présence de maerl
			• Risque modéré pour les mouillages/ancrages des	> cf. 4.2.2. Mesure générale de sensibilisation
Herbiers :			palangres uniquement	• Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs
<b>Haute</b> pour la	Modérée pour		• Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : Fort	sur les intérêts écologiques associés aux herbiers de zostère et
modification de la	la modification		Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation	au maërl.
charge en	de la charge en		durable des ressources halieutiques et marines,	Transmission de la cartographie des herbiers de zostère et des
particules	particules	Modéré	compatible avec la préservation des habitats et espèces	bancs de maërl du site, compatible avec les ordinateurs de bord.
			Natura 2000	• Incitation à éviter les herbiers et les bancs de maërl pour la pose des engins, ou à adapter les pratiques : adapter les lestages pour
Maërl : <b>Forte</b> à	<b>Faible</b> pour		• Nombre de navires (Valpena) : 34 à l'échelle des 3 sites	
l'abrasion peu	cette pression		Natura 2000	Modalités de mise en œuvre : projet RESPECT (pRogramme d'Eco-
profonde			• Taux de dépendance temporelle moyen au site : 97%	Sensibilisation associant les PECheurs professionnels breTons :
			· · · · ·	www.respect-peches-durables.org)

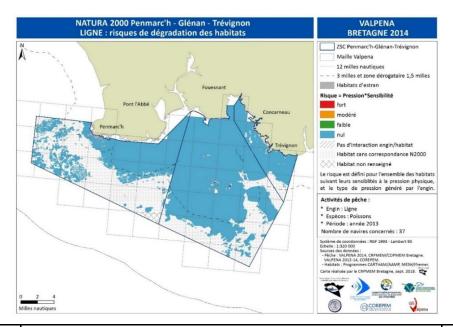
			<b>3</b> ,	envasés sublittoraux							
<b>Forte à</b> l'abrasion peu profonde	<b>Faible</b> pour cette pression	Modéré	<ul> <li>Risque modéré pour les mouillages/ancrages des palangres uniquement</li> <li>Pour le 1110-M11, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> </ul>	Absence de mesure							
Habitats élémentaires - Habitat particulier : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés ; 1110-2- Sables moyens dunaires ; 1110-3 Sables grossiers et graviers ;  1110-M09.01-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins ; ; 1110-P19-Macro-algues subtidales  Habitats élémentaires : 1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl  Habitats élémentaires - Habitat particulier : 1170-5 Roches infralittorales en mode exposé ; 1170-5-Faune dressée (épifaune) ; 1170-5-Forêt de laminaires ; 1170-5  Laminaires mixtes clairsemées ; 1170-5 Macro-algues subtidales ; 1170-8- Les cuvettes ou mares permanentes ; 1170-R09 Roches et blocs circalittoraux ; 1170-R09-Faune dressée (épifaune) ; 1170-R09.01.01-Faune dressée ; 1170-R09.02.02-Coraux sur roches											
Laminaires mixtes		70-5 Macro	o-algues subtidales ; 1170-8- Les cuvettes ou mares permar	nentes ; 1170-R09 Roches et blocs circalittoraux ; 1170-R09-Faun 02.02-Coraux sur roches							

### 5.10. Filets et mouillages des filets



Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
	Habitats	s particulier.	s : 1110-1 Herbiers Zostera marina ; 1110-3-Bancs de ma Habitats : Vase sableuse recouverte localement de l	
modification de la charge en particules Maërl : <b>Forte</b> à	particules	Modéré	<ul> <li>Risque modéré identique pour les filets et les mouillages/ancrages:</li> <li>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat: Fort</li> <li>Objectif opérationnel 4: Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena): 72 à l'échelle des 3 sites Natura 2000</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site: 93%</li> </ul>	<ul> <li>Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les intérêts écologiques associés aux herbiers de zostère et au maërl.</li> <li>Transmission de la cartographie des herbiers de zostère et des bancs de maërl du site, compatible avec les ordinateurs de bord.</li> <li>Incitation à éviter les herbiers et les bancs de maërl pour la pose des engins, ou à adapter les pratiques : adapter les lestages pour qu'ils ne s'accrochent pas dans les herbiers.</li> <li>Modalités de mise en œuvre : projet RESPECT (pRogramme d'Eco-Sensibilisation associant les PECheurs professionnels breTons :</li> </ul>

			Habitat : 1110-M11-Sédiments hétérogènes plus ou m	noins envasés sublittoraux					
<b>Forte à</b> l'abrasion peu profonde	<b>Faible</b> pour cette pression	Modéré	<ul> <li>Risque modéré identique pour les filets et les mouillages/ancrages:</li> <li>Pour le 1110-M11, priorisation de la réduction des risques de dégradation sur les faciès de maërl à l'échelle des 3 sites « Penmarc'h / Les Glénan / Trévignon ».</li> </ul>	Absence de mesure					
<u>Habitats é</u>	lémentaires - <mark>Ho</mark>	1110-M <u>Ha</u> abitat partic s ; 1170-5 M	09.01-Sables fins à moyens sublittoraux mobiles marins ; abitats élémentaires : 1160-2- Sables hétérogènes envasés <mark>ulier :</mark> 1170-5 Roches infralittorales en mode exposé ; <b>117</b>	s infralittoraux. Bancs de maërl 10-5-Faune dressée (épifaune) ; 1170-5-Forêt de laminaires ; 1170-5 ermanentes ; 1170-R09 Roches et blocs circalittoraux ; 1170-R09-Faune -R09.02.02-Coraux sur roches					
Faible à l'abrasion superficielle et au remaniement  Faible pour ces pressions  Faible pressions  Faible pour ces pressions  Faible pressions  Faible pour ces pressions  Faible pressions  Absence de mesure  compatible des ressources halieutiques et marines,  compatible pressions  Absence de mesure  espèces Natura 2000  • Nombre de navires (Valpena) : 72 à l'échelle des 3  sites Natura 2000  • Taux de dépendance temporelle moyen au site : 93%									



Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
Sables grossiers et Habitats éléme	graviers ; 1110- entaires - Habita clairsemées ; 11	3-Bancs de M11-Sédimo <u>Habita</u> t particulier 170-5 Macro dress onds à Hapl	10-1 Sables fins propres et légèrement envasés ; 1110-1 Herbiers Zostera momaërl ; 1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl ; 1110-M09.01-Sables fin ents hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux ; 1110-P19-Macro-alguts élémentaires : 1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de : 1170-5 Roches infralittorales en mode exposé ; 1170-5-Faune dressée (épigo-algues subtidales ; 1170-8- Les cuvettes ou mares permanentes ; 1170-R09 le sée (épifaune) ; 1170-R09.01.01-Faune dressée ; 1170-R09.02.02-Coraux sur resops ; Vase sableuse à Haploops ; Vase sableuse recouverte localement de Nabitats d'estran 1140-3, 1140-5, 1170-2, 1170-2 Macro-algues intertidales et	s à moyens sublittoraux mobiles marins ; 1110- es subtidales le maërl faune) ; 1170-5-Forêt de laminaires ; 1170-5 Roches et blocs circalittoraux ; 1170-R09-Faune roches Maërl-Présence de maerl
Nulle	Nulle	Nul	<ul> <li>Niveau d'enjeu de conservation des habitats : secondaire à fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena) : 37</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site : 91%</li> </ul>	

# 5.12. Plongée

La pêche en plongée représentant moins de 5 navires, aucune représentation cartographique n'est possible pour des raisons de confidentialité.

Sensibilité	Pressions	Risque	Paramètres contextuels (synthèse)	Conclusion sur les mesures
Sables grossiers e <u>Habitats élém</u>	t graviers ; 1110 I <u>entaires - Habita</u> s clairsemées ; 11	3-Bancs de M11-Sédimo <u>Habita</u> t particulier 70-5 Macro dress	110-1 Sables fins propres et légèrement envasés ; 1110-1 Herbiers Zost maërl ; 1110-3-Bancs de maërl / Présence de maerl ; 1110-M09.01-Sal ents hétérogènes plus ou moins envasés sublittoraux ; 1110-P19-Macr ets élémentaires : 1160-2- Sables hétérogènes envasés infralittoraux. E c: 1170-5 Roches infralittorales en mode exposé ; 1170-5-Faune dresse do-algues subtidales ; 1170-8- Les cuvettes ou mares permanentes ; 117 sée (épifaune) ; 1170-R09.01.01-Faune dressée ; 1170-R09.02.02-Corac loops ; Vase sableuse à Haploops ; Vase sableuse recouverte localeme	bles fins à moyens sublittoraux mobiles marins ; 1110- co-algues subtidales Bancs de maërl de (épifaune) ; 1170-5-Forêt de laminaires ; 1170-5 O-RO9 Roches et blocs circalittoraux ; 1170-RO9-Faune ux sur roches
Faible à l'abrasion superficielle et Modif. de la charge en particules	Faible pour ces	Faible	<ul> <li>Niveaux d'enjeu de conservation des habitats : secondaire à fort</li> <li>Objectif opérationnel 4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000</li> <li>Nombre de navires (Valpena) : 3</li> <li>Taux de dépendance temporelle moyen au site : variable, 1 navire ne pêche que sur le site, les 2 autres ont d'autres secteurs en plus.</li> </ul>	Absence de mesure

# 6. Conclusion et perspectives

Le projet HARPEGE 2 (2018-2019) a permis de finaliser l'analyse de risques sur le site Natura 2000 Archipel des Glénan et d'aboutir à des propositions de mesures de réduction des risques, à partir des travaux réalisés par le CRPMEM Bretagne et l'OFB et à travers les échanges menés en comité de suivi avec l'autorité administrative compétente (Préfecture maritime) et les services de l'Etat concernés (DIRM, DREAL, DML 29).

Les résultats de cette analyse et les propositions de mesures seront discutés en groupe de travail Natura 2000 du site et présentés au prochain Comité de pilotage du site Natura 2000 Archipel des Glénan, avant d'être intégrées dans le DOCOB.

Des études et travaux d'améliorations de connaissances sur les habitats pourront être réalisés dans certains cas (bancs de maërl notamment). En parallèle, un suivi des activités de pêche sera opéré.

Ces travaux ont notamment pour objectif d'apprécier l'efficacité des mesures, et apporteront des éléments afin d'évaluer les besoins de mise à jour éventuelle dans les années à venir.

En effet, le dispositif d'analyse de risques a été mis à jour en 2020 et traduit par la note technique DEB / DPMA du 21 janvier 2020 qui précise les modalités de révision de l'analyse.

## Bibliographie

OFB, MNHN, MAA, MTES, 2019. Habitats benthiques et activités de pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 : Méthodologie d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites. Paris, 69 pp

Bajjouk Touria, Hamdi Anouar, Duchene Julie (2018). Carte de synthèse des habitats benthiques côtiers du site Natura 2000 FR5300023 - Archipel des Glénan. Ifremer.

CRPMEM Bretagne, 2018. Mise à jour du diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle. Sites Natura 2000 Roches de Penmarc'h / Archipel des Glénan / Dunes et côtes de Trévignon. 69 p.

CRPMEM Bretagne, AFB, 2018. Analyse des risques de dégradation liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Roches de Penmarc'h ZSC FR5302008. Projet HARPEGE, 104 p.

CRPMEM Bretagne, AFB, 2018. Analyse des risques de dégradation liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Archipel des Glénan ZSC FR5300023. Projet HARPEGE, 106 p.

CRPMEM Bretagne, AFB, 2018. Analyse des risques de dégradation liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Dunes et côtes de Trévignon ZSC FR5300049. Projet HARPEGE, 96 p.

CRPMEM Bretagne, AFB, 2018. Analyse des risques liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Île de Groix ZSC FR5300031. Projet HARPEGE, 93 p.

Ragot P., 2014: Document d'objectifs Natura 2000 – Archipel des Glénan, tome II: Diagnostic du site et mesures de gestion, DREAL Bretagne / Commune de Fouesnant-les-Glénan, 227 p. + annexes.

Drogou Mickael, Laurans Martial, Fritsch Manon (2008). Analyse de l'impact des engins de pêche sur les habitats et espèces listes dans les directives "habitats" et "oiseaux" (Natura 2000). DPMA, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Paris, Ref. 08-1014, 2p., 88p.

La Rivière M., Aish A., Auby I., Ar Gall E., Dauvin J.-C., de Bettignies T., Derrien-Courtel S., Dubois S., Gauthier O., Grall J., Janson A.-L. & Thiébaut E., 2017. Evaluation de la sensibilité des habitats élémentaires (DHFF) d'Atlantique, de Manche et de Mer du Nord aux pressions physiques. Rapport SPN 2017 - 4. MNHN. Paris, 93 p.

MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN / MAAPRAT-DPMA. 69 pages.

Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H. 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. .Defra Contract No.MB0102 Task 3A, Report No. 22.

Annexe 1 : Matrice issue des sensibilités des habitats aux pressions physiques défini par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN, 2016).

3= Très haute ou Haute, 2=Modérée, 1= Faible ou Très faible, NA= Non applicable, V= variable.

Les évaluations de sensibilité des **habitats d'Atlantique**, **de Manche et de Mer du Nord** aux pressions ont été réalisées pour les unités d'habitats définies dans le <u>Cahiers d'habitats côtiers</u>, dans l'attente de la mise à jour de la typologie d'habitats nationale. Les matrices sont disponibles au sein :

- d'un rapport rappelant le cadre d'évaluation et les limites du travail,
- au format tableur

	1110-1-envasé	1110-1-herbiers	1110-1-peu-envasé	1110-2	1110-3-grossiers	1110-3-Maerl	1110-4	1130-1	1130-1 herbier	1140-1	1140-2	1140-3	1140-3-herbiers	1140-4	1140-5	1140-6	1150-1	1160-1	1160-2	1160-2-Maerl	1170-1	1170-2	1170-3	1170-4	1170-5	1170-6	1170-7	1170-8	1170-9	8330-1
Perte d'un habitat	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Changement d'habitat (pour un autre type de fond marin)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Extraction de substrat	2	3	1	1	3	3	1	3	3	1	1	1	3	1	2	2	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	٧	3	3
Tassement	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3
Abrasion superficielle	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	NA	1	1	1	1	1	1	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	2	3
Abrasion peu profonde	1	3	1	1	2	3	1	1	3	1	NA	1	3	1	1	1	1	2	2	3	NA	NA	NA	3	3	3	2	NA	NA	3
Abrasion profonde	2	3	1	1	2	3	1	1	3	1	NA	2	3	1	1	1	1	2	2	3	NA	NA	NA	3	NA	NA	NA	NA	NA	3
Remaniement	1	3	1	1	1	1	1	2	2	1	NA	1	3	1	1	1	1	2	2	3	NA	NA	NA	NA	2	2	2	NA	2	NA
Dépôt faible de matériel	1	2	1	1	1	3	1	3	3	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	3	2	2	1	3	1	1	1	1	1	2
Dépôt important de matériel	2	3	1	1	2	3	1	3	3	1	1	2	3	NA	1	1	1	3	1	3	3	2	1	3	1	2	2	2	2	3
Modification des conditions hydrodynamiques	1	2	1	1	2	3	1	1	1	1	1	1	2	NA	2	2	1	2	1	3	1	2	2	1	1	1	1	1	2	2
Modif. de la charge en particules	1	2	1	1	2	3	1	1	1	NA	NA	1	2	1	1	1	1	1	1	2	NA	2	1	1	2	2	1	1	1	1

Matrice de sensibilité des habitats aux pressions physiques (Tillin H.M. et al., 2010). Les valeurs de sensibilité à l'abrasion minimales ont été retenues pour l'analyse de risques

Pressions	Phy	sique		Qua	alité eau - hydro	ologie		changement	Mouvements hydrosédimentaires importants	Espèces exotiques et/ou invasives
Habitat	Abrasion	Etouffement	Turbidité	Matière Organique	Nutriment	T° / sal.	Pollution chimique	Augmentation de T°	Augmentation des houles	
Roches et blocs circalittoraux (1170-R09)	Non évaluée (MarLin) Modérée à Fort (Tillin, 2010)	(MarLin)	Non évalué (MarLin) Non sensible à Fort (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible	Non évalué (MarLin) Non sensible / Fort (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	(MarLin) Modéré (Tillin	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible ou modérée (Tillin, 2010)

# Annexe 2 : Matrice de pression des engins sur les habitats d'intérêt communautaire – version NON FINALISEE reçue le 26/04/2018 (Ifremer, 2018)

La matrice combinée reflète tous les liens entre les activités de pêche et les pressions physiques en milieu marin établis dans les travaux cités en référence, sans présager ni de l'intensité de pression engendrée par une activité donnée, ni de l'importance relative des activités par rapport à une pression donnée. L'intensité de pression est dépendante de la fréquence, de la durée et de l'étendue spatiale d'exercice de la pression et donc de l'activité. L'amplitude de la pression est définie comme la composante de l'intensité de pression qui dépend du type d'engin, de son poids apparent et de la nature des fonds (vase, sable, roche).

Les pratiques d'utilisation des engins et leurs caractéristiques précises individuelles vont elles-mêmes influencer ce poids apparent et donc la force véritablement exercée sur le substrat ; il s'agit principalement de l'influence de la vitesse pour les engins remorqués, des longueurs de câbles filées, de la traînée (liée à la dimension des maillages, au diamètre du fil, à la géométrie de l'engin, au courant) et des réglages du gréement. Il est évidemment impossible de détailler les pressions exercées par tous les types d'engins en tenant compte de toutes ces variations potentielles, mais les caractéristiques générales d'utilisation des engins (dormants et trainants)

Les associations identifiées dans cette matrice se veulent servir de guide uniquement pour faciliter la recherche de données et de connaissances nécessaires à l'évaluation de sensibilité des habitats benthiques aux pressions anthropiques, ou faciliter l'utilisation des données de sensibilité des habitats benthiques dans le cadre de la gestion du milieu marin. Les utilisateurs de cette matrice devront être conscients du fait que la connaissance des relations entre les pressions et les activités évoluent constamment et qu'une telle matrice est susceptible de changer.

#### Matrice pressions / activités engins de fond (version 26/04/2018)

sont prises en compte pour renseigner l'échelle d'amplitude.

	Catégories de pression		rtes iques		ī	Perturba	tions ph	nysiques	du fon	d		Change hydrolo		
Catégories d'activités		Perte d'un habitat	Changement d'habitat	Extraction de substrat	Tassement	Abrasion superficielle	Abrasion peu profonde	Abrasion profonde	Remaniement	Dépôt faible de matériel	Dépôt important de matériel	Modif.des cond. hydrodynamiques	Modif. de la charge en particules	COMMENTAIRES
	VASE MAJORITAIRE													VASE MAJORITAIRE
1	Chalut de fond à gréement lourd	1	-	1		xxx	xxx	xxx	xx	(x)	•	·	xxx	Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en annexe. (x) cas particulier : dépôt dans les canyons issus d'un remaniement provoqué par les opérations de pêche sur les languettes. Mise en suspension essentiellement liée aux panneaux.

2	Chalut de fond à gréement léger	1	-	-	,	хх	х	х	х	1	1	-	xxx	Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en annexe. Mise en suspension essentiellement liée aux panneaux.
3	Chalut à perche à chaines	-	-	-	х	xxx	xx	xx	xx	-	-	-	xx	Absence de panneaux donc mise en suspension moins importante
4	Gangui remorqué avec cadre (armature fixe)													
5	Gangui remorqué avec panneaux (légers pour faible profondeur)			Pas d	'interacti	on : plute	ôt sur sul	bstrat sal	blo-vase	ux ou sa	blo-roch	eux		
6	Gangui remorqué avec panneaux (plus lourd, pour zones plus profondes)													
7	Sennes danoise et écossaise à gréement lourd					xxx	xx	xx	x	-	-	-	xx	Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en annexe. Remaniement faible compte-tenu de l'absence de panneaux.
8	Sennes danoise et écossaise à gréement léger		-	-		xx	х	х	x		,	-	x	Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en annexe. Remaniement faible compte-tenu de l'absence de panneaux et des bourrelets relativement légers
9	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond, à dents souples	-	-	-	-	xxx	xx	-	х	-	-	-	х	Remaniement limité car dents fines et souples
10	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond, à dents rigides	-	-	-	-	xxx	xxx	х	xx	-	-		xx	Forte pénétration des dents dans les 5 premiers centimètres
11	Drague remorquée par un bateau pour animaux enfouis	-	-	-	-	xxx	xxx	xxx	xxx	-	-	-	xxx	
12	Drague à bouquetin (crevette blanche)	-	-	-	-	xx	х	-	x	-	-	-	х	Engin entre drague et chalut avec cadre métallique muni d'une grille. Remaniement des roches.
13	Drague à Hyperborea			Pas	d'interac	rtion : su	r roches	jamais d	lans env	ironnem	ent vase	IIV		
14	Scoubidou			1 43	amtorac		1001103,	jamais c	idilə ciiv		ont vasc	u		
15	Filets calés de fond	-	-	-	-	х	(x)	-	х	-	-	-	х	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
16	Casiers	-	-	-	-	х	(x)	-	1	-	,	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage et (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
17	Palangres de fond	-	-	-	-	х	(x)	-	-			-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
18	Pêche à pied d'organismes nageant ou posés ou fixés sur le fond	-	-	-	х	х	-	-	x	-	-	-	х	Remaniement : retournements de blocs inclus

19	Pêche à pied animaux enfouis	-	-	-	х	xxx	xxx	xx	xxx	-	·	-	xx	Abrasion plus ou moins profonde en fonction des espèces recherchées (coquillages, vers); tassement (sur substrat meuble), à relativiser avec d'autres activités 'touristiques'. Remaniement : retournements de blocs inclus
20	Drague manuelle						Pas o	l'interact	ion					
21	Senne de plage	-	-	-	-	х	-	-	х	-	-	-	х	(x) Remaniement très faible
22	Pêche en apnée et scaphandre autonome	-	-	-	•	(x)	-	•	-	•	-	-	(x)	(x) action des palmes
	SABLE MAJORITAIRE													SABLE MAJORITAIRE
1	Chalut de fond à gréement lourd		-	-	-	xxx	xxx	xxx	х	(x)	-	-	xx	Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en annexe. (x) cas particulier : dépôt dans les canyons issus d'un remaniement provoqué par les opérations de pêche sur les languettes. Mise en suspension modérée pour le sable (essentiellement liée aux panneaux).
2	Chalut de fond à gréement léger	-	-	-	-	xx	х	х	-	-	-	-	xx	Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en annexe. Mise en suspension modérée pour le sable (essentiellement liée aux panneaux).
3	Chalut à perche à chaines	-	-	-	х	xxx	XX	XX	х	-	-	-	х	Absence de panneaux donc mise en suspension moins importante
4	Gangui remorqué avec cadre (armature fixe)	-	-	-	-	х	-	-	-	-	-	-	-	Engin léger et remorqué à vitesse lente avec l'objectif de glisser sur les herbiers.
5	Gangui remorqué avec panneaux (légers pour faible profondeur)	-	-	-	-	х	-	-	-	-	-	-	-	Engin léger et remorqué à vitesse lente avec l'objectif de glisser sur les herbiers.
6	Gangui remorqué avec panneaux (plus lourd, pour zones plus profondes)	-	-	(x)	-	xx	(xx)	(x)	(x)	-	-	-	x	(x)sur bordures d'herbiers : Extraction, abrasion profonde (>5cm), remaniement, destruction herbiers
7	Sennes danoise et écossaise à gréement lourd					xxx	xx	xx	x	-	-	-	х	Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en annexe. Remaniement faible compte-tenu de l'absence et mise en suspension limitée sur le sable
8	Sennes danoise et écossaise à gréement léger	-	-	-	-	xx	x	х	x	-	-	-	x	Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en annexe. Remaniement faible compte-tenu de l'absence de panneaux et des bourrelets relativement légers et mise en suspension limitée sur le sable
9	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond, à dents souples	-	-	-	-	xxx	xx	-	х	-	-	-	x	Remaniement très faible car dents fines et souples et mise en suspension très limitée
10	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond fond, à dents rigides	-	-	-	-	xxx	xxx	х	x	-	-	-	x	Forte pénétration des dents dans les 5 premiers centimètres

11	Drague remorquée par pour animaux enfouis	r un bateau	-	-	-	-	XXX	xxx	xxx	xx	-	-	-	xx	
12	Drague à bouquetin (c	revette blanche)	,	-	-	,	xx	х	-	х	-	-	-	x	Engin entre drague et chalut avec cadre métallique muni d'une grille. Remaniement des roches.
13	Drague à hyperborea	Sur roches, dans environnement sableux	-	-	(x)		(xxx)	-	-	(x)	-	-	-	(x)	(x) Extraction limitée de grains de roches fixés occasionnellement aux crampons. (xxx) L'espèce ciblée constitue un habitat qui est perturbé. (x) Remaniement très faible et mise en suspension très limitée, seulement quand l'engin passe occasionnellement sur le sable.
14	Scoubidou		-	-	(x)	-	(xx)	-	-	-	-	-	-	-	(x) Extraction limitée de petites roches et galets fixés occasionnellement aux crampons. (xx) L'espèce ciblée constitue un habitat qui est perturbé.
15	Filets calés de fond		-	-	-	-	x	(x)	-	x	-	-	-	x	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages. (x) mise en suspension très faible sur le sable
16	Casiers		-	-	-	,	х	(x)	-	,	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage et (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
17	Palangres de fond		-	-	-	-	х	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
18	Pêche à pied d'organis ou posés ou fixés sur l		-	-	-	x	x	-	-	x	-	-	-	-	(x) Remaniement très faible et mise en suspension négligeable sur le sable. Retournement de blocs éventuel.
19	Pêche à pied animaux	enfouis	-	-	-	x	xxx	xxx	xx	xx	-	-	-	х	Abrasion plus ou moins profonde en fonction des espèces recherchées (coquillages, vers); tassement (sur substrat meuble), à relativiser avec d'autres activités 'touristiques'. Remaniement : retournements de blocs
20	Drague manuelle		-	-	-	-	xxx	xx	x	х	-	-		х	
21	Senne de plage		-	-	-	1	x	-	-	х	-	-	-	х	(x) Remaniement très faible et mise en suspension très faible sur le sable
22	Pêche en apnée et sca autonome	aphandre	•	-	-		(x)	-	-		-	-	-	-	(x) action des palmes
	ROCHE (mère)														ROCHE (mère)
1	Chalut de fond à gréen	ment lourd	1	-	-	-	(xxx)	-	-	1	-	-	-	-	(xxx) INTERACTIONS RARES, toutes les pièces métalliques, panneaux et autres, et en caoutchouc, s'abîmeraient et/ou s'useraient très vite sur de la roche.
2	Chalut de fond à gréen	nent léger					(xx)								(xxx) INTERACTIONS RARES, toutes les pièces métalliques, panneaux et autres, et en caoutchouc, s'abîmeraient et/ou s'useraient très vite sur de la roche.
3	Chalut à perche à chai	ines	-	-	-	-	(xxx)	-	-	1	-	-	-	-	(xxx) INTERACTIONS RARES, toutes les pièces métalliques et en caoutchouc, s'abîmeraient et/ou s'useraient très vite sur de la roche.

4	Gangui remorqué avec cadre (armature fixe)													]
5	Gangui remorqué avec panneaux (légers pour faible profondeur)	Pas d'interaction												
6	Gangui remorqué avec panneaux (plus lourd, pour zones plus profondes)													
7	Sennes danoise et écossaise à gréement lourd													
8	Sennes danoise et écossaise à gréement léger													
9	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond, à dents souples													
10	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond fond, à dents rigides													
11	Drague remorquée par un bateau pour animaux enfouis													
12	Drague à bouquetin (crevette blanche)	•	-	-	-	xx	-	-	х	-	-	-	-	Engin entre drague et chalut avec cadre métallique muni d'une grille. Remaniement des roches.
13	Drague à Hyperborea	-	-	(x)	-	(xxx)	-	-	(x)	-	-	-	-	(x) Extraction limitée de grains de roches fixés occasionnellement aux crampons. (xxx) L'espèce ciblée constitue un habitat qui est perturbé.     (x) Sur champs de blocs, mise en mouvement et retournement occasionnels de blocs.
14	Scoubidou	-	-	(x)	-	(xx)	-	-	(x)	-	-	-	-	(x) Extraction limitée de petites roches et galets fixés occasionnellement aux crampons. (xx) L'espèce ciblée constitue un habitat qui est perturbé. (x) Sur champs de blocs, mise en mouvement et retournement occasionnels de blocs.
15	Filets calés de fond	1	-	-	-	х	-	-	-	-	-		-	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage.
16	Casiers	-	-	-	-	х	-	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage.
17	Palangres de fond	•	-	-	-	х	-		-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage.
18	Pêche à pied d'organismes nageant ou posés ou fixés sur le fond	-	-	(x)	-	х	-	-	(x)	-	-	-	-	(x) Extraction de substrat pour les huîtres. (x) Remaniement : retournements de blocs
19	Pêche à pied animaux enfouis	-	-	(x)	-	(x)	(x)	(x)	(x)	-	-	-	-	(x) Cas particulier du vers appât Marphysa sanguinea (Marphyse ou Pétisse, Pistiche, mouron) qui vit dans les platiers rocheux dégradés ou présentant des diaclases (schistes) qui peuvent être dégradés par les engins de pêche autorisés (piolet, marteau burin), ou non autorisés. Ces engins permettent de capturer les vers qui se trouvent dans les failles remplies de vases et sédiments de toutes sortes. (x) Remaniement : retournements de blocs
20	Drague manuelle													
21	Senne de plage		Pas d'interaction											

22	Pêche en apnée et scaphandre autonome	-	-	-	-	(x)	-	-	-	-	-	-	-	(x) action des palmes
	RECIFS BIOCONSTRUITS (coraux, hermelles)													RECIFS BIOCONSTRUITS
1	Chalut de fond à gréement lourd	-	-	-	-	(xxx)	(xxx)	(xxx)	(x)	-	-	-	(xx)	() INTERACTIONS RARES. Gréement lourd : Ordre de grandeur de la pression estimée > 10mbars. Voir note explicative en annexe.
2	Chalut de fond à gréement léger	-	-	-	-	(xx)	(x)	(x)	(x)	-	-	-	(xx)	() INTERACTIONS RARES. Gréement léger : Ordre de grandeur de la pression estimée ≤ 10mbars. Voir note explicative en annexe.
3	Chalut à perche à chaines	-	-	-	(x)	(xxx)	(xx)	(xx)	(x)	-	-	-	(x)	() INTERACTIONS RARES
4	Gangui remorqué avec cadre (armature fixe)	-	-	-	-	(x)	-	-	-	-	-		-	() INTERACTIONS RARES
5	Gangui remorqué avec panneaux (légers pour faible profondeur)	-	-	-	-	(x)	-	-	-	-	-	-	-	() INTERACTIONS RARES
6	Gangui remorqué avec panneaux (plus lourd, pour zones plus profondes)	-	-	-	-	(xx)	(x)	-	-	-	-	-	(x)	() INTERACTIONS RARES
7	Sennes danoise et écossaise à gréement lourd						D	JU-4						
8	Sennes danoise et écossaise à gréement léger						Pas	d'interacti						
9	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond, à dents souples	-	-	-	-	xxx	xx	-	х		-	-	х	Remaniement très faible car dents fines et souples et mise en suspension très limitée
10	Drague remorquée par un bateau pour animaux posés sur le fond fond, à dents rigides	-	-	-		xxx	xxx	х	xx	•	•	-	х	
11	Drague remorquée par un bateau pour animaux enfouis	-	-	(x)		xxx	xxx	xxx	xxx	•	•	-	xx	(x) extraction [ou remaniement?]de maerl quand praire sur maerl.
12	Drague à bouquetin (crevette blanche)													
13	Drague à Hyperborea						Pas	d'interacti	ion					
14	Scoubidou													
15	Filets calés de fond	-	-	-	-	х	(x)	-	x	-	-	-	(x)	abrasion superficielle et/ou remaniement (cailloux) sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages. (x) mise en suspension très faible
16	Casiers	-	-	-	-	х	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage et (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
17	Palangres de fond	-	-	-	-	х	(x)	-	-	-	-	-	-	abrasion superficielle sous l'effet des courants/tempêtes et lors du virage. (x) abrasion peu profonde avec les ancrages
18	Pêche à pied d'organismes nageant ou posés ou fixés sur le fond	-	-		х	х	-	-	х	-			х	Remaniement très faible et mise en suspension très faible
19	Pêche à pied animaux enfouis	-	-	-	х	XXX	XXX	xxx	XX	-	-	-	х	

20	Drague manuelle		Pas d'interaction											
21	Senne de plage													
//	Pêche en apnée et scaphandre autonome	-	-	(x)	-	(x)	-	-	-	=	=	-	-	(x) Abrasion superficielle : action des palmes - (x) Extraction de substrat : cas particulier de la pêche au corail

## Matrice pressions / activités engins de surface ou pélagique, ou au toucher occasionnel (version 26/04/2018)

	Catégories de pression	-	rtes iques			Perturb	ations ph	ysiques	du fond			Changements hydrologiques		
Catégories d'activités		Perte d'un habitat	Changement d'habitat	Extraction de substrat	Tassement	Abrasion superficielle	Abrasion peu profonde	Abrasion profonde	Remaniement	Dépôt faible de matériel	Dépôt important de matériel	Modif.des cond. hydrodynamiques	Modif. de la charge en particules	COMMENTAIRES
23	Chalut pélagique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	Filets dérivants à divers poissons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	Filets soulevés	-	-	-	-	(x)	(x)	-	-	-	-	-	-	(x) abrasion peu profonde par les ancrages. A noter que cette abrasion peu profonde liée aux ancrages ne s'exprime pas si le filet est posé sur la roche mère.
26	Tamis à civelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	Lignes à main	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
28	Palangres de surface			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
29	Senne coulissante à thon rouge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
30	Senne tournante à divers poissons	-	-	-	i	(x)	-	-	1	-	1	-	1	(x) abrasion légère quand la chute est supérieure à la profondeur

Avertissement: Les impacts physiques (notamment abrasion) dépendent de la nature des fonds et de la taille et du gréement de l'engin, mais également de sa mise en œuvre (e.g. vitesse de tractage et longueur de filage pour un engin remorqué).

De plus, il est nécessaire de garder en tête que des phénomènes naturels (tempêtes par exemple) peuvent avoir des effets (remise en suspension, remaniement) aussi importants (voire plus) que l'activité de pêche

LEGENDE PRESSION

x : Faible

xx : Modérée

xxx : Forte

(x) : Cas spécifique ou pression très faible explicités dans la colonne "Commentaires"



Annexe 3 : Synthèse des enquêtes menées auprès des professionnels pour préciser les risques de dégradation sur les sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon (CRPMEM Bretagne, déc. 2018)

<u>A noter</u>: les résultats des enquêtes sont présentés ici de façon synthétique. Pour plus de détail, il convient de se référer aux fiches métier présentées dans le « diagnostic pêche » mis à jour en 2018 : LECERF S., CRPMEM Bretagne, « Diagnostic socio-économique des activités de pêches professionnelles : mise à jour. Sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon », 2018, 69 p.

#### A. Identification des travaux complémentaires à mener

Des travaux complémentaires ont été menés afin de préciser les risques de dégradation identifiés à l'issue des premiers croisements de données habitats/pêche. Deux cas de figure se présentent :

- Les métiers pratiqués par moins de 5 navires (d'après les données VALPENA 2013), pour lesquels aucune donnée spatiale ne peut être mobilisée pour des raisons de confidentialité : des enquêtes individuelles exhaustives sont nécessaires afin de localiser les pratiques, pour une étude « en chambre » avec les services de l'Etat. Aucune donnée spatiale ne sera diffusée.
- Les métiers pratiqués par plus de 5 navires pour lesquels des données spatiales ont été mobilisées: il est nécessaire dans certains cas de préciser les risques grâce à des enquêtes permettant, selon les besoins de connaissances, de collecter des données spatiales plus fines pour confirmer ou non l'interaction avec les habitats, des données qualitatives (description des pratiques, des engins, des types de fonds recherchés), des données temporelles ou quantitatives (saisonnalité, nombre de navires, etc.). Ces enquêtes peuvent être menées soit auprès de pêcheurs référents, d'un échantillon de navires, ou chercher à être exhaustives. En cas de collecte d'informations relatives à moins de 5 navires, aucune donnée spatiale de sera diffusée.

Après étude des premiers risques de dégradation identifiés, les besoins d'enquêtes ont été définis lors d'un point technique en visio-conférence avec l'AFB le 5 octobre 2018 (synthétisés dans le tableau ciaprès) :

- → Des enquêtes individuelles recherchant l'exhaustivité pour le peigne à *Laminaria hyperborea*, le scoubidou à *Laminaria digitata*, la drague à bivalves, la drague à oursin ;
- → Des enquêtes auprès de pêcheurs référents ou selon un plan d'échantillonnage pour préciser les risques de la drague à coquille Saint-Jacques, la drague à lançon, le chalut de fond à lançon. Une attention particulière sera portée aux habitats pour lesquels un risque fort a été précédemment évalué.

En l'état actuel des connaissances, il n'a pas été jugé nécessaire de mener des enquêtes complémentaires sur tous les métiers :

- soit parce que le risque est évalué comme nul ou faible : c'est le cas pour le chalut pélagique, la bolinche, la ligne, la palangre, le casier, la plongée bouteille,
- soit parce que des connaissances complémentaires ne permettraient pas de préciser davantage ce niveau de risque : c'est le cas des filets, des mouillages des casiers et palangres, du chalut de fond à poissons et langoustines. Pour ce dernier cas, des enquêtes avaient déjà été menées auprès des professionnels en 2010 pour caractériser leurs pratiques (cf. Etat des lieux du Docob) : la donnée acquise à l'époque a été jugée comme suffisamment précise.

# Tableau de synthèse des 1ers risques de dégradation et des besoins d'acquisition de données complémentaires par métier - Site Roches de Penmarc'h

(Pêche embarquée : risques issus des données VALPENA ; <5 navires : risques potentiels)

Habitats / Habitats particuliers	Bolinche	Chalut péla- gique	Chalut de fond à poissons et céphalopodes Gréement lourd	Chalut de fond à poissons et céphalopodes Gréement léger	de fond	à	Drague à coquille St-Jacques	Nasse	Nasse Mouillages	Casier	Casiers Mouillages	Palangres Mouillages	Filets calés	Filets calés Mouillages	Ligne	Plongée	Peigne	Scou- bidou
1110-1-Herbiers Zostera						Х											ø	ø
marina						^												
1110-1-peu-envasé						Χ											Ø	Ø
1110-3			Х	Х	Х	Х	Х										Х	Х
1140-3																	Х	
1140-5																	Х	
1170-2					Х	Ø											Х	Х
1170-2-Macro-algues intertidales					Х	ø											Х	Х
1170-3						Ø											Х	Х
1170-5			X (VMS)	X (VMS)	Х	Ø						 					Χ	Х
1170-5-Laminaires mixtes clairsemées																	Х	х
1170-5-Macro-algues subtidales																	Х	х
1170-R09			Х	Х	Х	ø	ø										Х	Х

## LEGENDE

Risques issus de l'application des matrices :

Risque fort
Risque modéré
Risque faible
Risque nul

Ø	Pas d'interaction engin/habitat (matrice)
PdC	Habitat sans correspondance Natura 2000
NR	Habitat non renseigné

Filtre supplémentaire appliqué :

Habitat d'estran : pas d'interaction

X Besoins d'enquêtes

# Tableau de synthèse des 1<sup>ers</sup> risques de dégradation et des besoins d'acquisition de données complémentaires par métier - Site Archipel des Glénan

(Pêche embarquée : risques issus des données VALPENA ; <5 navires : risques potentiels)

Habitats / Habitats particuliers	Bolinche	Chalut péla- gique	poissons et céphalopodes	Chalut de fond à poissons et céphalopodes Gréement léger	Chalut à lançon	Drague à Iançon	Drague à coquille St- Jacques	à	Drague à oursins	Casici	Casier Mouillages	Palangre	Palangre Mouillages	Filet	Filet Mouillages	Ligne	Plongée
1110-1-Herbiers Zostera marina					Х		Х	Х									
1110-1-peu-envasé					Х		Х	Х									
1110-2			X			Х	Х	Х									
1110-3			Χ	Х	Х	Χ	Χ	Х									
1110-3-Bancs de maërl					Х	Х	Х	Х	Х								
1110-3-Bancs de maërl/Présence de					Х		V	Х									
maerl					X		Х	X									
1110-M09.01							Х	Х									
1110-M11							Х	Х									
1110-P19-Macro-algues subtidales						Х	Х	Х									
1140-1																	
1140-2	MIIII				Ø		Ø	Ø			MITTI					Ø	Ø
1140-3							Х	Х				mmm		MINI			
1140-5							Х	Х				mmm					
1160-2							Х	Х									
1170-1					MININ.		Ø	Ø									
1170-2					Х		ø	ø				MILLIAN					
1170-2-Macro-algues intertidales	MIIII				Х		Ø	Ø			MIIII						
1170-3							Ø	Ø				MINIM					
1170-5					Х	Ø	Ø	Ø									
1170-5-Faune dressée (éØfaune)					Х		Ø	Ø									
1170-5-Forêt de laminaires					Х	Ø	ø	ø									
1170-5-Laminaires mixtes clairsemées			Х	Х	Х	Ø	Ø	Ø									
1170-5-Macro-algues subtidales					Х	Ø	ø	ø									
1170-8					Х		Ø	Ø									
1170-R09					Х		Ø	Ø									
1170-R09-Faune dressée (épifaune)			X	Х			ø	<u> </u>									
1170-R09.01.01-Faune dressée			Х	Х	Х	Ø	Ø	Ø									
1170-R09.02.02-Coraux sur roches			Х	Х	Х	-	,										
1210					Ø			Ø								Ø	Ø
Fonds à Haploops							χ	X									
Vase sableuse à Haploops							Х	Х									
Vase sableuse recouverte localement de																	
Maërl-Presence de maerl								Х									
Non renseigné	NR				NR		NR	NR	NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Pas de correspondance	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC		PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC

# LEGENDE

Risques issus de l'application des matrices :



Ø	Pas d'interaction engin/habitat (matrice)
PdC	Habitat sans correspondance Natura 2000
NR	Habitat non renseigné

Filtre supplémentaire appliqué :

Habitat d'estran : pas d'interaction						
х	Besoins d'enquêtes					

# Tableau de synthèse des 1<sup>ers</sup> risques de dégradation et des besoins d'acquisition de données complémentaires par métier - Site Dunes et côtes de Trévignon

(Pêche embarquée : risques issus des données VALPENA ; <5 navires : risques potentiels)

Habitats / Habitats particuliers	Bolinche	Chalut de fond à poissons et céphalopodes Gréement lourd	à poissons et céphalopodes	lançon	Drague à coquille St-Jacques	Drague à bivalves	Casier	Casier Mouillages	Palangre	Palangre Mouillages	Filet	Filet Mouillages	Ligne	Plongée
1110-1-Herbiers Zostera marina					X	Х								
1110-1-peu-envasé						Х								
1110-2				X	X	X								
1110-3				Х	Χ									
1110-3-Bancs de maërl				X	Х	X								
1110-M09.01					Х	Х								
1140-3				Х	Х	Х								
1160-2						Х								
1160-2-Macro-algues subtidales					Х	Х								
1170-2				Ø	Ø	Ø								
1170-5				Ø	Ø	Ø								
1170-5-Faune dressée (épifaune)					Ø	Ø								
1170-5-Forêt de laminaires				Ø	Ø	Ø								
1170-5-Macro-algues subtidales				Ø	Ø									
1170-R09.01.01-Faune dressée				Ø	Ø									
1170-R09-Faune dressée (épifaune)					Ø									
Fonds à Haploops					Х									
Vase sableuse à Haploops					Х									
Vase sableuse recouverte localement					Х	Х								
de Maërl-Présence de maerl														
Non renseigné	NR				NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Pas de correspondance	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC	PdC

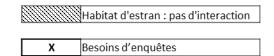
## LEGENDE

Risques issus de l'application des matrices :

Risque fort
Risque modéré
Risque faible
Risque nul

Ø	Pas d'interaction engin/habitat (matrice)
PdC	Habitat sans correspondance N 2000
NR	Habitat non renseigné

Filtre supplémentaire appliqué :



# B. Préparation du travail d'enquêtes

En amont de la phase d'enquête, différents travaux préparatoires ont été réalisés :

- Information du CDPMEM 29 et du CDPMEM 56 du démarrage de la phase d'enquêtes, et élaboration avec eux de la stratégie d'enquêtes. Fourniture par les comités départementaux d'une liste des armateurs à contacter pour chaque métier ;
- Rédaction d'une note d'information sur l'analyse de risques, remise à chaque pêcheur lors des entretiens ;
- Rédaction d'une convention individuelle entre le pêcheur et le CRPMEM pour l'utilisation des données des entretiens ;
- Rédaction d'une grille d'enquête par métier concerné par des besoins d'enquêtes ;
- Préparation d'un atlas cartographique afin de présenter la démarche aux professionnels lors des entretiens: localisation du site Natura 2000, spatialisation des efforts de pêche (VALPENA), cartes des habitats, illustration des principaux habitats sensibles, carte de sensibilité et cartes des risques issus premiers croisements de données;
- Préparation de cartes marines vierges à plusieurs niveaux de zoom, destinées à représenter les zones de pratique des professionnels au cours de l'enquête ;
- Transmission des différents documents aux CDPMEM pour relecture et validation.

# C. Synthèse des enquêtes Scoubidou à *Laminaria digitata* (site Roches de Penmarc'h)

# 1. Identification des navires à enquêter

4 navires ont déclaré une activité de récolte de *Laminaria digitata* au scoubidou en 2013 sur le Roches de Penmarc'h lors des enquêtes VALPENA. Les enquêtes à mener doivent donc rechercher l'exhaustivité.

## 2. Bilan des enquêtes

1 navire a été enquêté: 1 navire a arrêté son activité depuis quelques années, et les 2 autres appartiennent au même armateur qui n'a pas répondu à la demande d'enquête. Cependant, ces deux navires travaillent sur les mêmes zones que le navire qui a été enquêté.

#### Description des pratiques :

- Espèce ciblée : Laminaria digitata
- Période : de juin-août (même si la réglementation permet de travailler de mai à octobre), 5 jours par semaine.
- Capacité annuelle de référence par zone définie par Ifremer : les 3 300 tonnes pour la zone 6 ont été atteintes cette année-là.
- Pratiques : scoubidou arrache la laminaire par le crampon. Pas de remontée de blocs. Travaille à plus ou 2 mètres par rapport au 0 des cartes.
- Localisation connue des zones de laminaires, pêche ciblée.

#### **Spatialisation:**

- Zone de pêche sur le platier rocheux de Penmarch. Les 2 navires qui n'ont pas été enquêtés ont exactement les mêmes zones de pêche.

- Par rapport aux données du DOCOB de 2010, il n'y a plus de pêche aux Etocs ni devant Lesconil.
- VMS sera obligatoire à partir du 15 avril 2019.

#### Conclusions:

- Forte dépendance des navires à cette zone très localisée
- Seule une interaction avec les habitats de laminaires existe (1170-5).

# D. Synthèse des enquêtes peigne à *Laminaria hyperborea* (site Roches de Penmarc'h)

# 1. Identification des navires à enquêter

Les données Valpena de 2013 indiquent la présence d'un seul navire. Puis, en 2016, 2 autres navires ont démarré leur activité sur le site avant que la pêcherie ne soit fermée en octobre 2016.

1 seul navire a été enquêté. Les deux autres navires, qui appartiennent au même armateur, n'ont pas répondu à la demande d'enquête.

# 2. Bilan des enquêtes

1 navire a été enquêté.

### Rappel réglementation :

- Système de jachère par bande d'une largeur d'1 mille, ouvertes ou fermées à l'exploitation selon un cycle de 3 ans, permettant de laisser une zone en jachère pendant 2 ans.
- VMS obligatoire.
- Capacité annuelle de référence définie par zone chaque année sur la base des données déclaratives de récolte et de l'état de la biomasse disponible fourni par l'Ifremer.

# Description des pratiques :

- Espèce ciblée : Laminaria hyperborea
- Période : de septembre à novembre, parfois en mars également selon les commandes.
- Fréquence : 4 jours/semaine.
- Engin : peigne de taille variable : 2 m pour le pêcheur enquêté (mais plus grand pour les 2 navires non enquêtés).
- Pratiques : Durée des traits variable (distance moyenne de 80 m pour le pêcheur enquêté).

#### **Spatialisation:**

- Zone de pêche sur le platier rocheux de Penmarch, quasi-identique à la *Digitata* mais plus en profondeur (jusqu'à la ligne de sonde des 10 m), ainsi qu'une zone entre Le Guilvinec et Lesconil.
- Selon le pêcheur enquêté, les 2 navires qui n'ont pas été enquêtés avaient exactement les mêmes zones de pêche en 2016.

#### Conclusions:

Seule une interaction avec les habitats de laminaires existe (1170-5), interaction avec le 1170-R09 et 1110-3 très marginale.

# E. Synthèse des enquêtes drague à oursins (site Archipel des Glénan)

# 1. Identification des navires à enquêter

Cette activité a démarré en 2016 et n'apparaît donc pas dans les données Valpena de 2013. Un contingent de 5 licences a été fixé, et les 5 licences ont été attribuées. 3 navires ont été enquêtés : 1 navire n'avait pas commencé son activité au moment des enquêtes et le 5ème a arrêté.

## 2. Bilan des enquêtes

#### Spatialisation:

 Zone de pêche très localisée, identique aux 4 navires, au nord de St Nicolas (La Pie/Pierres Noires). Cette zone se situe en bordure de la zone travaillée par les dragueurs à coquille St-Jacques (accord « tacite » entre eux).

### **Description des pratiques:**

- Période : campagne de fin novembre à début mars.
- Engin : petite drague d'1,30 m de large maximum, de 30 à 80 kg, armature rigide ou filet, barre simple sans dent. « Patins » pour la surélever et qu'elle ne frotte pas trop le fond.
- Effort de pêche : moins de 70 marées cumulées pour les 4 navires. Pêche de 2h en moyenne, traits de 15 à 20 minutes en ligne droite.
- Fonds : sédiments meubles de sable/maërl, inférieurs à 10 m.
- Réglementation : périmètre restreint, débarquement et pesée sous criée obligatoire, calendrier, horaires de pêche, normes techniques engins et bateau, contingent.
- Complément de revenus très important pour les 2 dragueurs exclusifs et le ligneur-palangrier.

#### Conclusions:

- Dépendance totale des navires à la zone de pêche qui est très localisée.
- Interaction avec le maërl.
- Drague légère, qui ne rentre pas dans le sédiment.

# F. Synthèse des enquêtes chalut de fond à lançon (sites Roches de Penmarc'h et Archipel des Glénan)

#### 1. Identification des navires à enquêter

Trente autorisations administratives sont délivrées pour cette pêche de l'appât, mais il n'y jamais 30 navires à travailler simultanément : les pêcheurs travaillent souvent 2 par 2 à tour de rôle, les quantités nécessaires pour l'appât étant modestes. Ce métier avait fait l'objet d'enquêtes détaillées en 2010 dans le cadre de la rédaction du Docob. Après plusieurs contacts avec des pêcheurs, les zones de pêches et les pratiques n'ont pas évolué depuis 2010 : les données d'enquêtes détaillées de 5 navires ont donc été reprises pour l'analyse de risques.

# 2. Bilan des enquêtes

Les 5 enquêtes réalisées sur l'année 2010 ont été jugées représentatives des 30 autorisations administratives et donc suffisantes, car les zones de pêche pour ce métier sont très localisées et similaires d'un navire à l'autre. Les 5 navires enquêtés ont en effet indiqué tous travailler de la même façon.

#### Contexte:

- Cette pêche fait l'objet d'une dérogation à l'interdiction de chalutage dans la bande des 3 milles :
   elle est encadrée par un arrêté et est soumise à la détention d'une autorisation administrative de pêche délivrée par la DML.
- Les lançons sont utilisés uniquement comme appâts pour les métiers de l'hameçon (ils ne peuvent être vendus). Ils doivent être conservés bien vifs.

### Description de la pratique et spatialisation :

- Zones de pêche très localisées vers les Moutons et à l'Ouest des Glénan
- Effectif: 30 autorisations administratives, mais pêchent souvent en alternance à 2 navires.
- Période : avril à décembre (tous les deux jours au printemps et à l'automne et tous les jours en été car le poisson se conserve moins bien à cause des températures).
- Engin : Chalut « miniature » à gréement léger (panneaux légers, bourrelet franc). Effleure le fond
   : Le poisson très est fragile qui doit absolument rester vif, et le chalut est très fragile également :
   le chalut effleure donc le fond, il ne doit pas y avoir de cailloux ni de roches sinon il se déchire, et il ne doit pas « charger de sable » au risque d'abîmer le poisson.
- Types de fonds : sableux (constitue l'habitat du lançon), profondeur de 10 à 30 m.
- Durée: 1 ou 2 traits sur ¾ h.

#### **Conclusions**:

- Flottille très dépendante de cet appât.
- Chalut très léger et effort de pêche réduit.
  - Sur Penmarc'h : risque modéré sur 1110-3 uniquement.
  - Sur Glénan : risque fort sur 1110-3-Bancs de maërl/Présence de maerl + risque modéré
     1110-3 et 1110-M11. Zone qualifiée de Banc de maërl/présence de maërl au nord des
     Moutons : besoin d'amélioration des connaissances pour préciser la nature des fonds.

# G. Synthèse des enquêtes drague à lançon (sites Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon)

## 1. Identification des navires à enquêter

5 navires ont déclaré ce métier de l'appât lors des enquêtes Valpena de 2013. 30 autorisations administratives sont délivrées (les mêmes que pour le chalut à lançon : les professionnels indiquent juste lors de leur demande le ou les engins utilisés). Comme pour le chalut à lançon, les données d'enquêtes détaillées de 2010 réalisées dans le cadre du Docob ont été reprises et deux nouvelles enquêtes ont été réalisées afin de préciser une zone de pêche apparue en 2013 à la pointe de Trévignon.

# 2. Bilan des enquêtes

#### **Spatialisation:**

- Zones de pêche très localisée devant Loctudy (La Boulange)
- Pas de pêche finalement à Trévignon : essai d'un pêcheur en 2013 uniquement, mais il n'y retournera pas.

### <u>Description des pratiques :</u>

- Pêche de l'appât uniquement.
- Période : uniquement en décembre/janvier, seul endroit et façon de pêcher le lançon à cette période où il reste enfoui dans le sable.
- Engin/pratiques : drague à dents de 2 m de large avec un cul de chalut, 60 kg environ.
- Traits inférieurs à 1 h.
- Type de fonds : sableux, entre 12 et 15 m.

#### Conclusion:

- Flottille très dépendante de cet appât.
- Trévignon : pas de pêche.
- Penmarc'h : risque fort sur le 1110-3.

# H. Synthèse des enquêtes drague à bivalves (sites Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon)

# 1. Identification des navires à enquêter

Les données d'enquêtes détaillées programme DECIDER portant sur l'année 2015 ont été reprises. 3 navires ont été enquêtés (contingent : 7 / licences attribuées : 5).

2. Bilan des enquêtes

#### Spatialisation:

- Principale zone : nord des Moutons et nord-est des Glénan.

# **Description des pratiques:**

- Espèces ciblées : palourdes roses, praires, vernis.
- Période : toute l'année (ouverture du lundi au vendredi), mais surtout en période estivale et pour les fêtes de fin d'année (travaillent à la commande).
- Engin : drague à lame cintrée, 70 cm de large, 110 à 150 kg.
- Pratique : traits de 20 à 30 minutes (selon quantité commandée), en circulaire (faible puissance motrice et coquillages en « tâche »).
- Type de fonds : Palourde rose : sur fonds de sable grossier et maërl ; Vernis : sable fin à moyen. Fonds inférieurs à 15 m.

### **Conclusion:**

- Dragueurs exclusifs totalement dépendants de la zone + 1 polyvalent + 5<sup>ème</sup> qui démarre. 3 demandes supplémentaires en cours.
- ➡ Risques forts essentiellement sur le 1110-3 et 1110-3-Banc de maërl. Zone qualifiée de Banc de maërl/présence de maërl au nord des Moutons : besoin d'amélioration des connaissances pour préciser la nature des fonds.
- **○** Absence d'interaction avec les herbiers.

- I. Synthèse des enquêtes drague à coquille Saint-Jacques (sites Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon)
  - 1. Identification des navires à enquêter

Les données d'enquêtes détaillées programme DECIDER portant sur l'année 2015 ont été reprises. 21 navires ont été enquêtés (contingent : 24).

2. Bilan des enquêtes

#### Spatialisation:

- Secteurs de pêche très concentrés sur le nord des Glénan, l'est des Pourceaux et le nord des Moutons. 1 ou 2 navires seulement sur le site de Trévignon et la zone de Haploops.

## **Description des pratiques:**

- Période : campagne de décembre à janvier (5 à 8 semaines).
   Calendrier et horaires, quotas : en général ouverture 4 h/jour 5 jours/semaine.
- Engin : drague bretonnes à volet (1 à 2 par navire) ; dents à l'ouverture, sac d'anneaux ; 1,80 m de large, 250 à 350 kg.

## **Conclusion:**

- Pêcherie saisonnière, effort de pêche limité dans le temps (5 à 8 semaines)
- Penmarc'h : pas de pêche à la drague
- Glénan : risques forts sur :
  - le 1110-3
  - 1110-3-Banc de maërl. Zone qualifiée de Banc de maërl/présence de maërl au nord des Moutons : besoin d'amélioration des connaissances pour préciser la nature des fonds.
  - 1110-M11,
  - Fonds à Haploops.
  - Absence d'interaction avec les herbiers.
- Trévignon : risques forts sur :
  - 1110-3
  - 1110-3-Banc de maërl,
  - Fonds à Haploops,
  - Vases sableuses à Haploops,
  - Vase sableuse recouverte localement de maërl.
  - Absence d'interaction avec les herbiers.

Annexe 4 : Tableau bilan de la hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site Archipel des Glénan (OFB, 2019)

ARCHIPEL DES GLÉNAN	Surface (ha)	Total national (Ha)	Représentativité du site (%)	Sensibilité (MNHN, 2016)	Fonctionnalité et/ou enjeux par secteur écologiques / spécificité : expertise locale du DOCOB	Enjeux DOCOB	Enjeux révisés
1140- 1/2/3/5 Replats exondés à marée basse	76	<b>104 601</b> (1140)	0,07	Faible à moyenne (1140-3/5)	Source de nourriture pour les poissons, crustacés et pour les oiseaux; productivité primaire importante	Fort	Secondaire
1170-2/3/8 Récifs médiolittoraux	159	<b>34 117</b> (1170-2/3/8/9)	0,5	Moyenne à forte pour le 1170-2	Faible diversité ( <b>sauf pour le mode abrité</b> )	Fort	Secondaire à moyen (1170-2)
1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés. 1110-M11 et 1110-M09	5283	113 983	4,6	Moyenne	Rôle de nourricerie pour les poissons benthiques et démersaux; nourriture pour les oiseaux	Fort	Fort
1110-2 Sables moyens dunaires	3902	385 018	1	Faible	Rôle de nurserie pour les lançons	Fort	Secondaire
<b>1110-3</b> Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	16650	367 523	4,5	Moyenne	Diversité des niches (plus le sédiment est hétérogène); Forte biodiversité; Zone de nourricerie de bivalves et poissons; Production primaire importante	Fort	Fort
1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maerl	54	42 255	0,1	Moyenne	Diversité importante et rôle trophique (diversité du substrat); abri d'espèce; nourricerie pour oiseaux plongeurs; faciès à maerl constitue un milieu à très forte diversité fonctionnelle	Fort	Moyen
1170-5 – Récifs infralittoraux	5917	<b>149 761</b> (1170-5/6/7)	4	Forte	Forte production primaire; Abri d'espèces (micro-habitat ); faune diversifiée /Enjeu fort secteur 17 DCSMM	Fort	Fort
1170-R09 Roches et blocs circalittoraux ((dont R09.01.01 et R09. 02.02)	8052	251090 ?	3,2	Moyenne (Marlin)	Stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes, concrétionnées ou coralliennes/ Enjeu fort secteur 17 DCSMM	Fort	Moyen
				Habitats pa	orticuliers		
<b>1110-3,</b> Banc de maërl (Dont présence de maerl)	3870 (1608)	26789	14,4	Forte	Rôle essentiel dans la biodiversité des sites de par leur structure qui constituent des niches écologiques abritant une grande diversité de faunistique/ Enjeu fort secteur 17 DCSMM Proportion de maerl vivant importante (taille des brins, structure en terrasses)	Fort	Fort
<b>1170-5,</b> Laminaires total	4957	42 201	11,7	Forte	Production primaire importante, à la base du réseau trophique; zone de refuge et de nurserie pour de nbses espèces (poissons, crustacés mollusques)/ Enjeu fort secteur 17 DCSMM	Fort	Fort
<b>1110-1,</b> Herbier <i>Zostera marina</i>	270	4 967	5,4	Forte	Hot spot de biodiversité servant de zone de refuge et d'alimentation Dvlpt des herbiers de <i>Zostera marina</i> optimum au regard des conditions environnementales observables sur le site	Fort	Fort
1170-2, Macroalgues intertidales	68	12 627	0,5	Forte	Algues brunes, rouges en ceintures, diversité des herbivores; Nourricerie de crustacés, poissons et oiseaux; Micro-habitats	Fort	Moyen
1170-5/ 1110-P19, Macroalgues subtidales	1509	18 505	8,1	Moyenne à forte (1170-5)	Rôle de soutien à la biodiversité; Forte biodiversité; Production primaire importante	Fort	Fort
Fonds à Haploops (Dont vase sableuse à Haploops)	3323 (837)	5704	58,2	Moyenne (Marlin)	Support de biodiversité, ressources alimentaire, création d'habitat et augmentation de la diversité faunistique		Fort
1170-R09.02.02 Coraux sur roches (seul)	189	?		Forte (Marlin)	Présence d'espèces à forte valeur patrimoniale ; support de biodiversité		Fort
<b>1170-5/1170-R09.01.01</b> Faune dressée (seul)	6453	82 320	7,8	Forte (Marlin)	Mosaïque d'espèce (éponges, hydraires, bryozoaire); Support de biodiversité		Fort

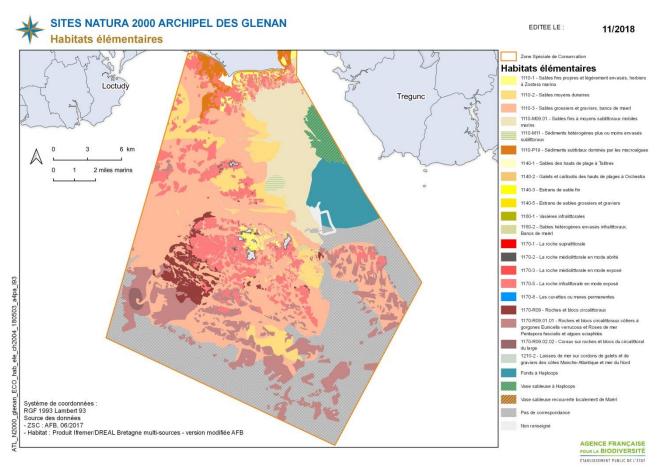
# Annexe 5 : Liste des réunions traitant de l'analyse de risques

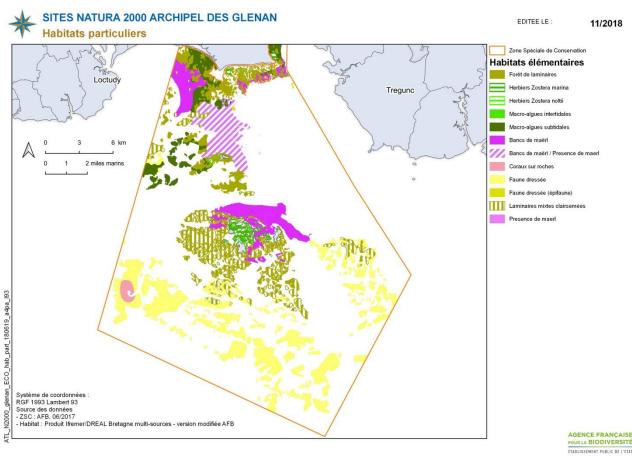
Les principales réunions relatives à la mise en œuvre de l'analyse de risques sur les sites Natura 2000 Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon sont listées ci-dessous. <u>Les principaux comptes-rendus correspondants sont présentés dans le tome 2 de ce rapport</u>.

Projets	Date	Туре	Objet					
	28 juin 2017	Comité de suivi n°1	Point sur le calendrier des travaux					
	5 décembre 2017	Comité de suivi n°2	Bilan des données disponibles					
HARPEGE 1:	20 février 2018	Comité de suivi n°3	Point sur l'avancement des travaux : traitement des données habitats					
analyse de risques	3 juillet 2018	Comité de suivi n°4	Présentation des données habitats et des données pêche (VMS/Valpena)					
	5 décembre 2018	Réunion technique	Restitution du bilan des risques					
	17 décembre 2018	Comité de suivi n°5	Proposition de bilan partagé des risques					
	11 avril 2019	Réunion technique	Choix de la méthode d'analyse de risques (suite aux évolutions nationales) ; suite des travaux					
	26 juin 2019	Réunion technique	Bilan partagé des niveaux de risques de dégradation ; Identification des besoins de mesures					
	8 octobre 2019	Comité de suivi n°1	Validation des niveaux de risques ; validation des besoins de mesures ; Modalités de concertation					
	18 novembre 2019	Réunion technique	Définition des niveaux d'ambition attendus pour les mesures					
	19 octobre 2019	Commission coquilles	Présentation de l'avancement du projet aux					
		Saint-Jacques Glénan Commission coquille St-	professionnels  Présentation de l'avancement du projet aux					
HARPEGE 2 : propositions	14 mars 2020	Jacques Glénan (dragueurs bivalves et oursins invités)	professionnels: restitution des enquêtes individuelles, validation d'une proposition à transmettre à l'OFB et aux services de l'Etat.					
de mesures	20 avril 2020	Réunion technique	Echange avec le PNMI : retour d'expérience de actions menées sur les pêcheries goémonières					
	23 avril 2020	Réunion technique	Discussion sur les mesures pêcheries goémonières, et les propositions de mesures dragues					
	12 juin 2020	Réunion technique	Préparation du Comité de suivi n°2 <i>(reporté)</i> ; propositions de conclusions sur les mesures					
	7 juillet 2020	Réunion technique	Echange Etat/OFB/Comités sur les propositions de mesures Glénan/Trévignon					
	07 novembre 2020	Commission coquilles Saint-Jacques Glénan	Information des professionnels sur la contre- proposition de l'OFB et l'arbitrage de l'Etat					
	26 novembre 2020	Réunion dragueurs de bivalves et oursins Glénan	Information des professionnels sur la contre- proposition de l'OFB et l'arbitrage de l'Etat					
	04 décembre 2020	Comité de suivi n°2	Validation des propositions de mesures					

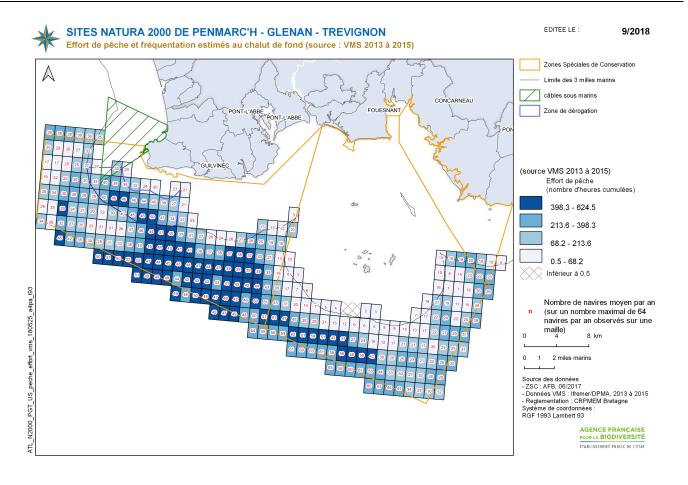
# Atlas cartographique

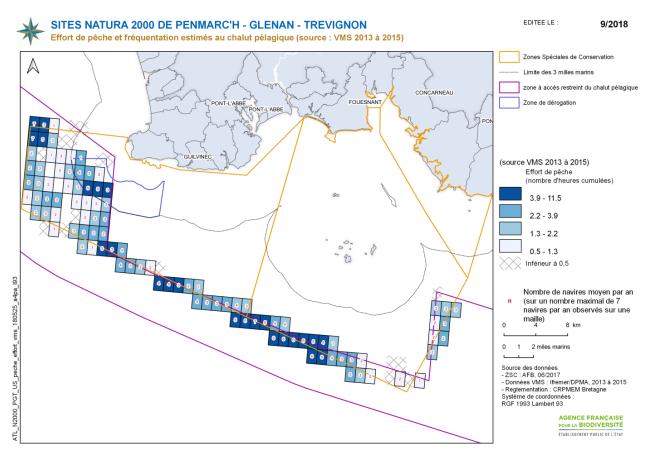
# 1/ Cartographies des habitats d'intérêt communautaire :

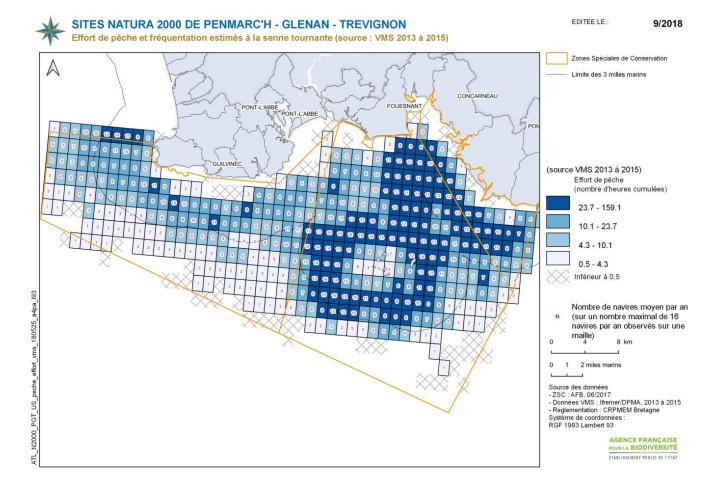


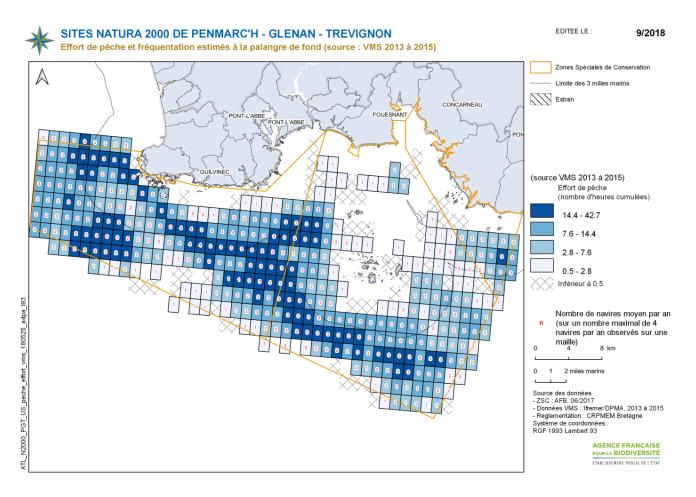


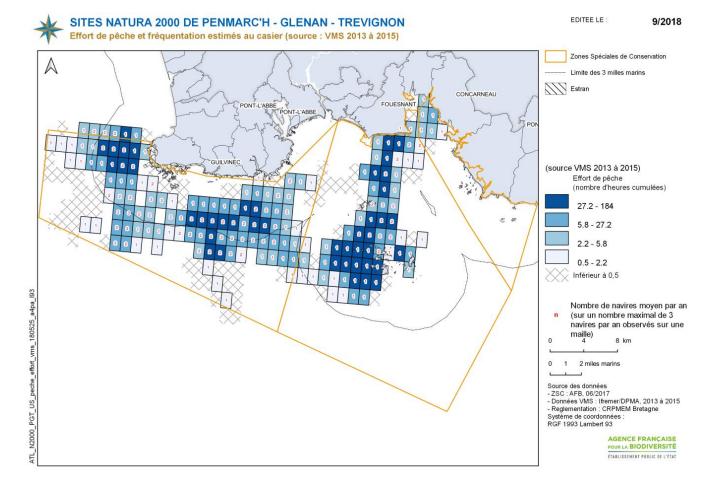
# 2/ Cartographies des efforts de pêche : sources VMS / VALPENA

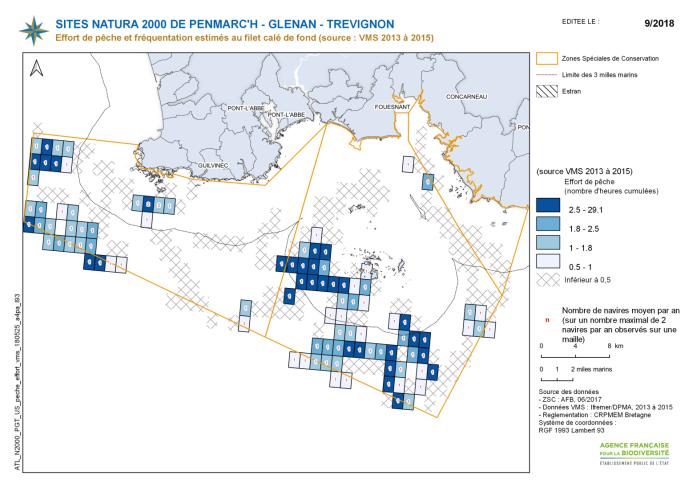


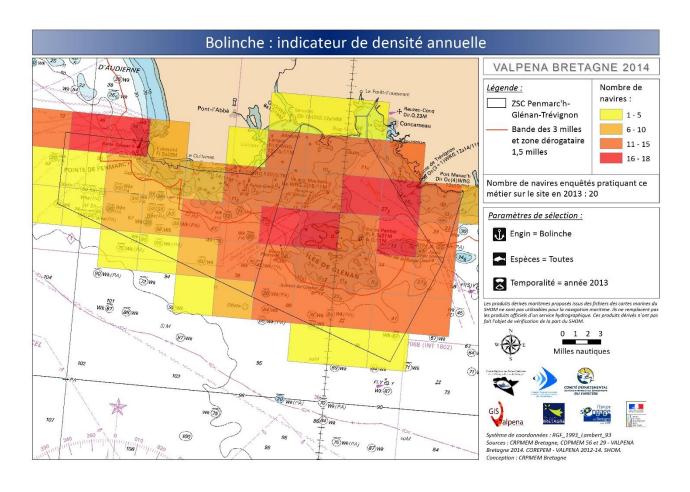


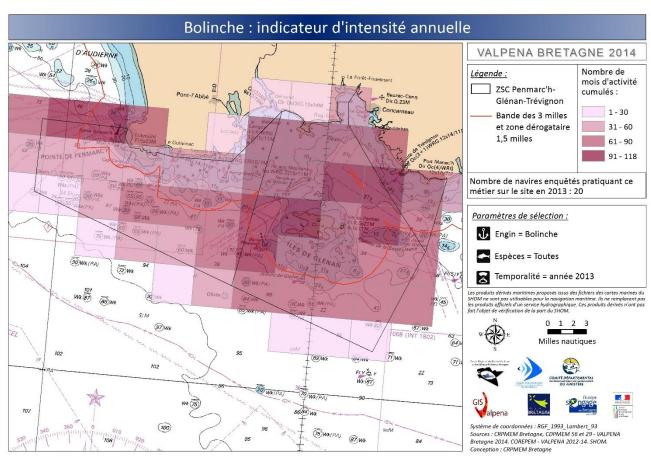


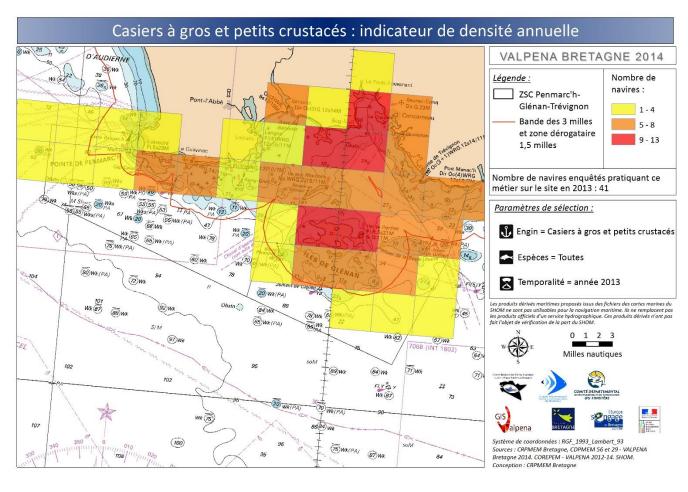


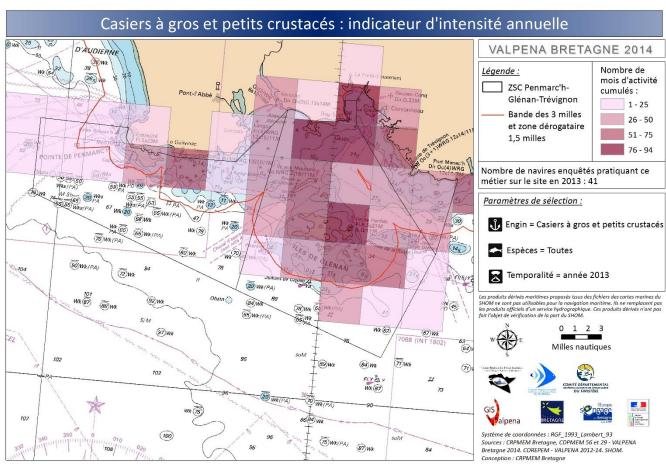


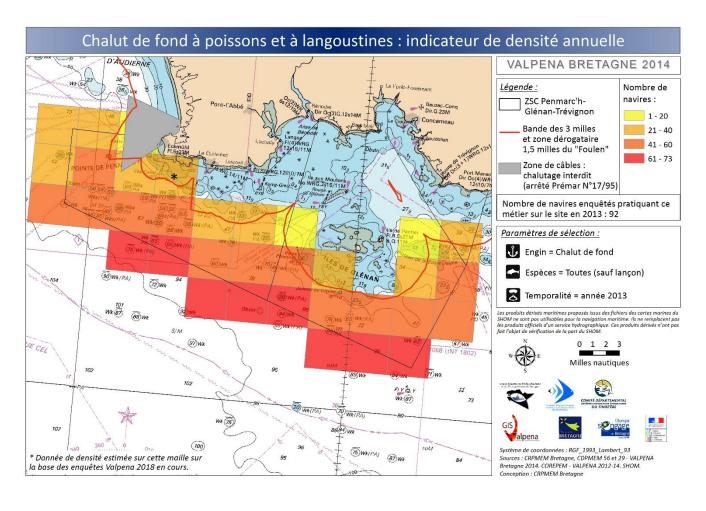


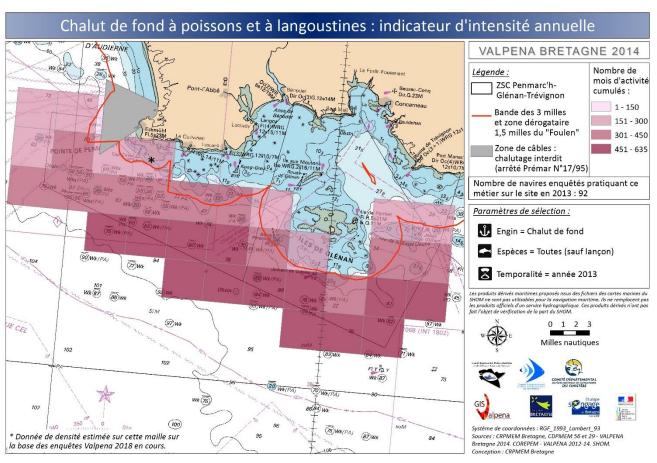


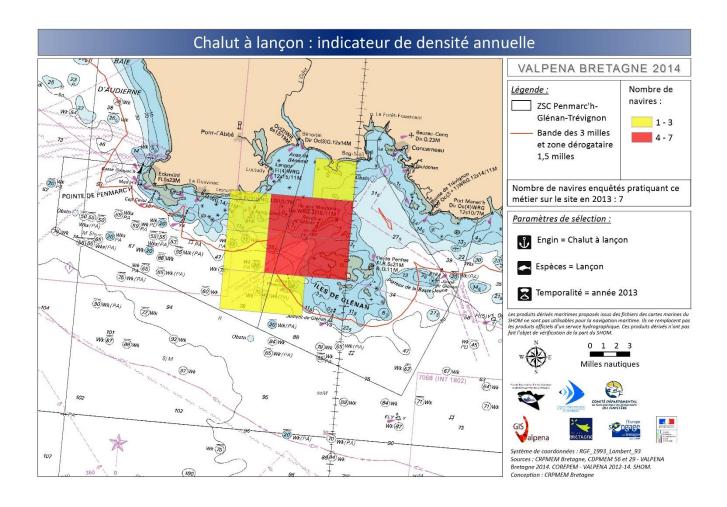


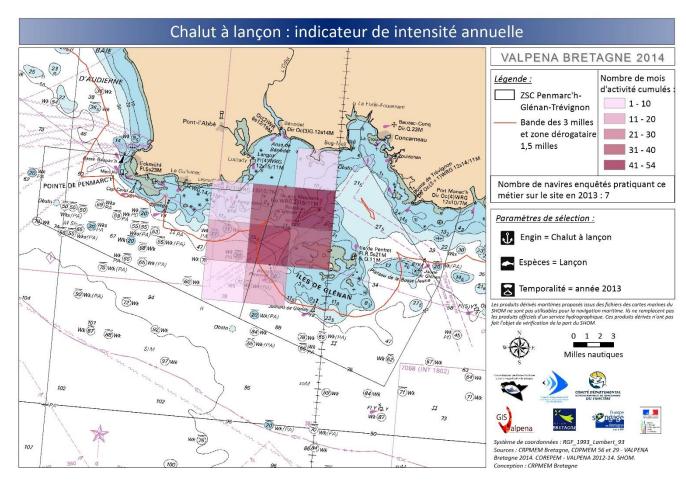


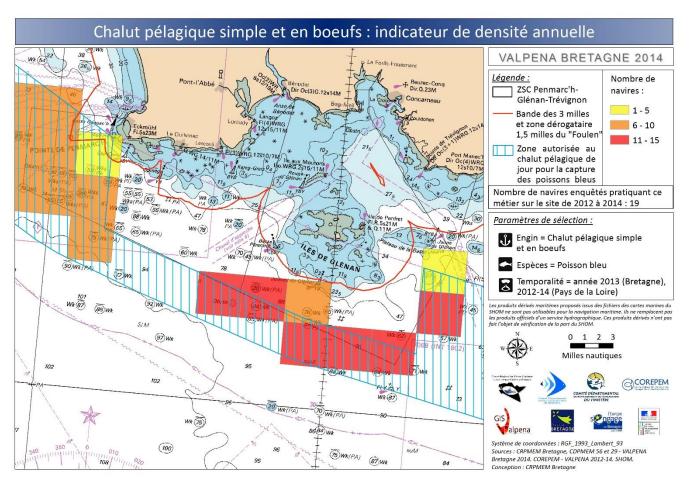


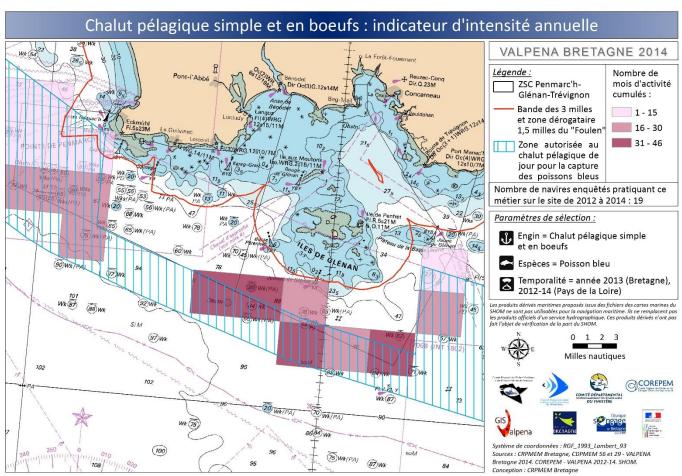


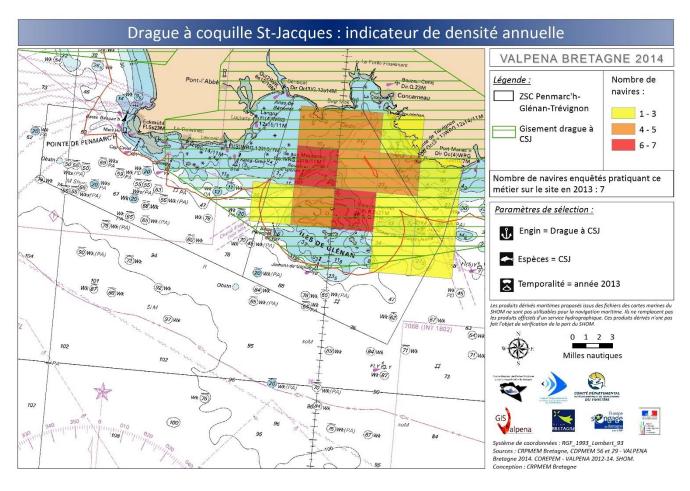


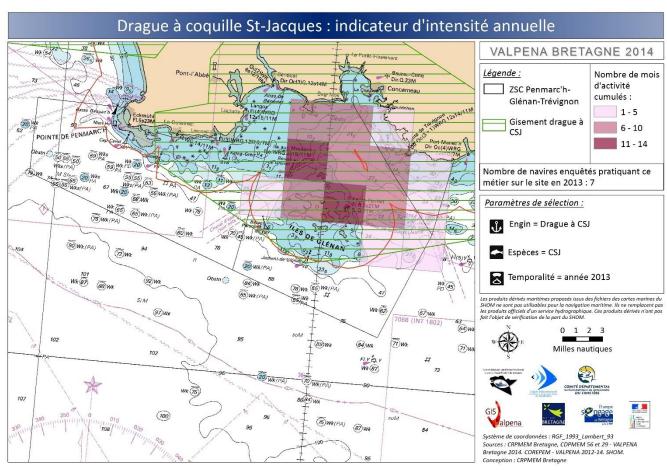


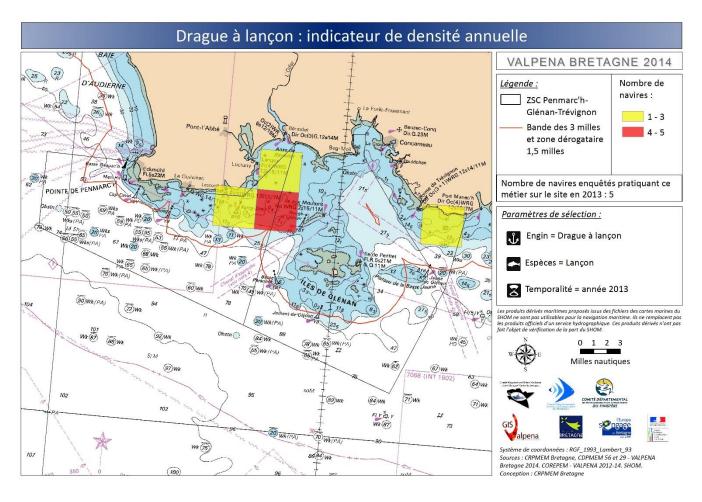


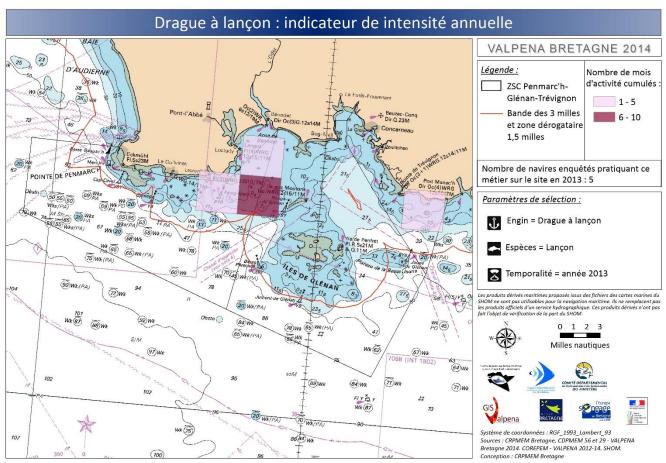


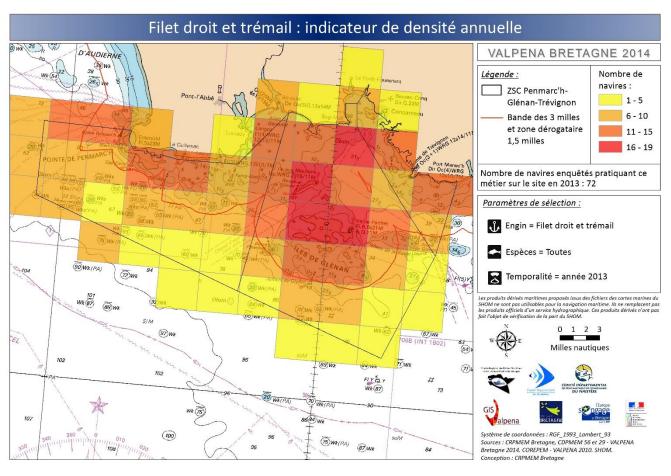


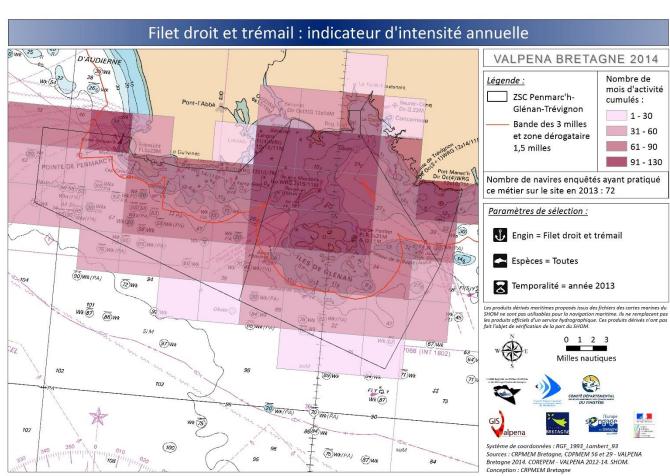


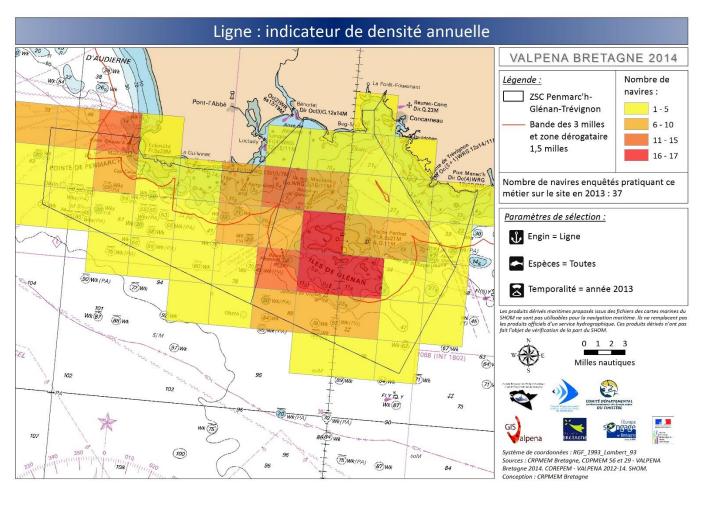


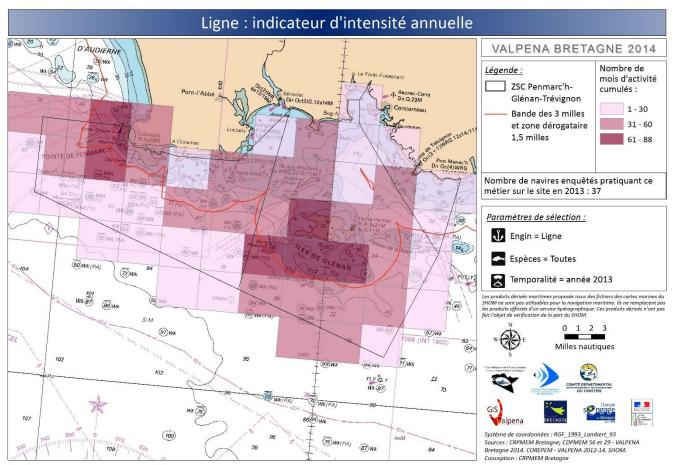


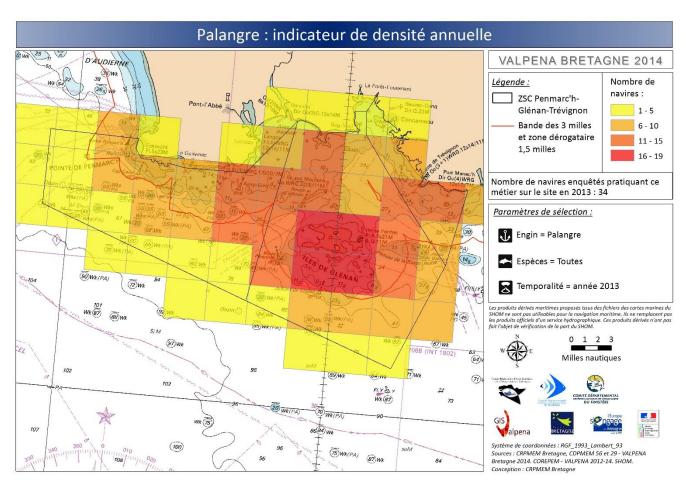


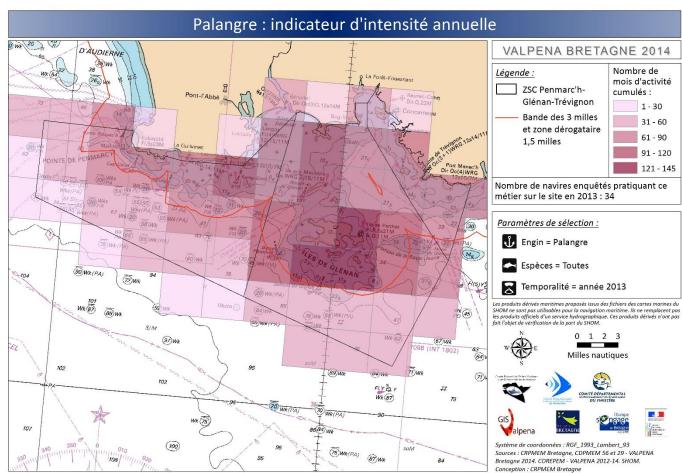




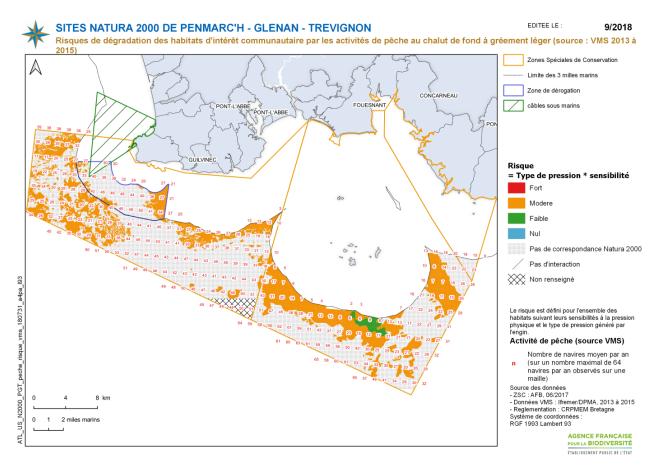


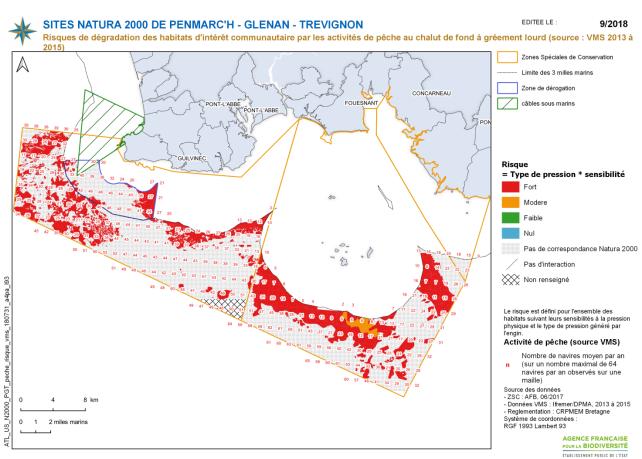


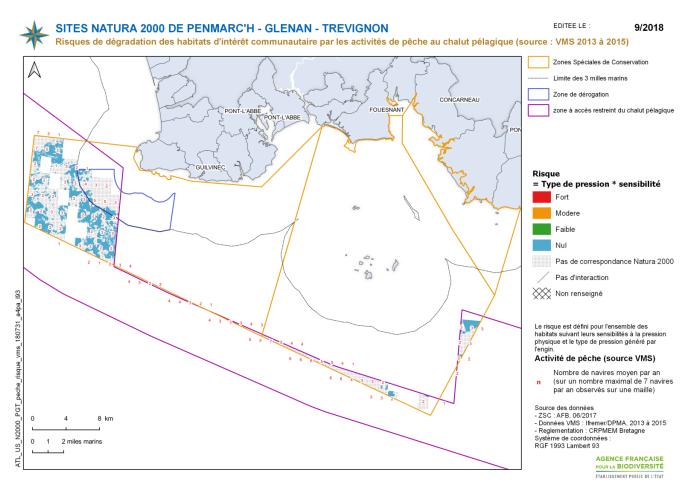


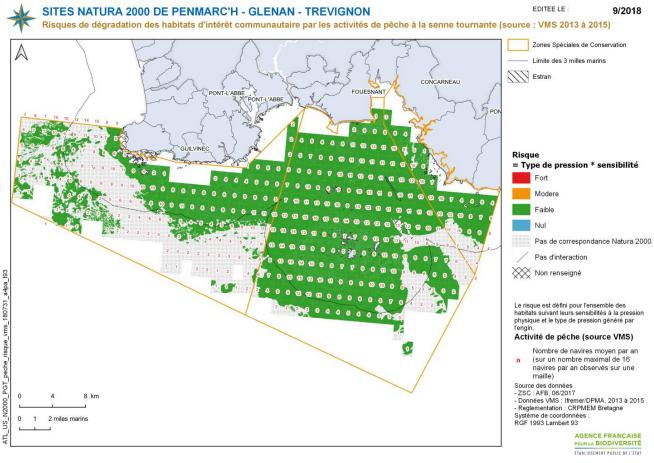


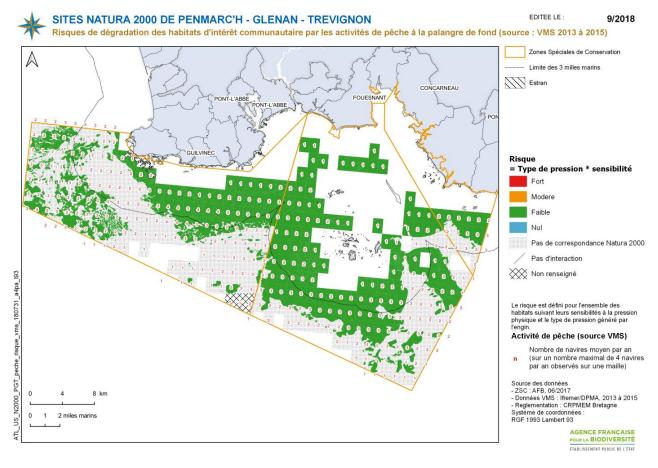
# 3/ Cartographie des risques : Cartes de risques issues des données VMS

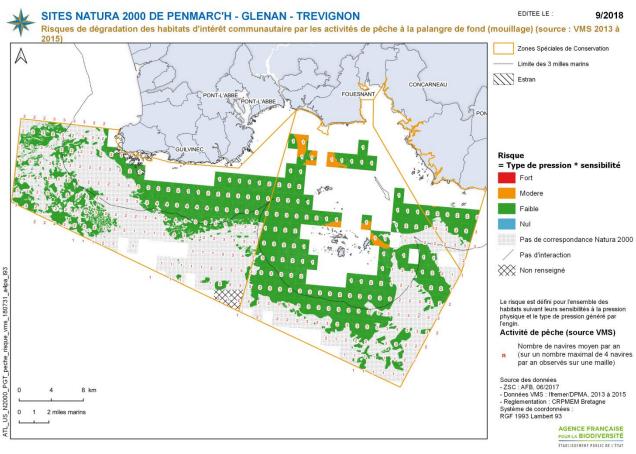


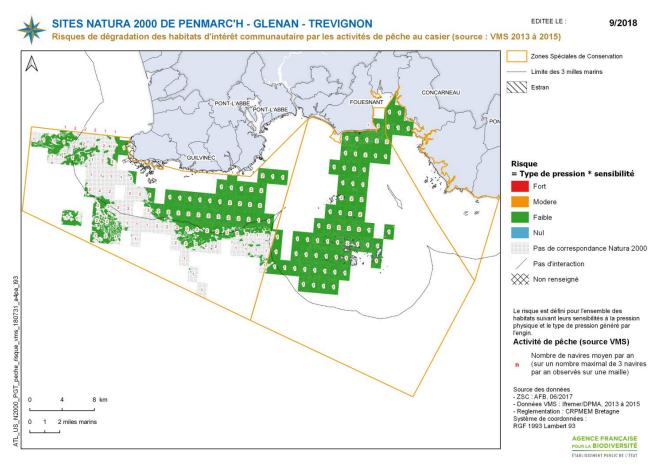


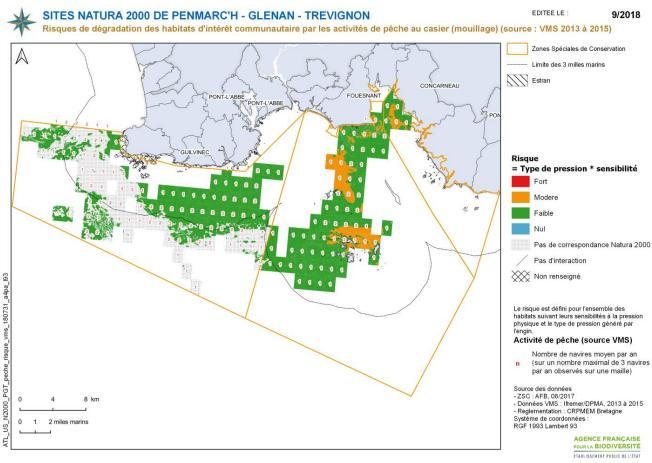


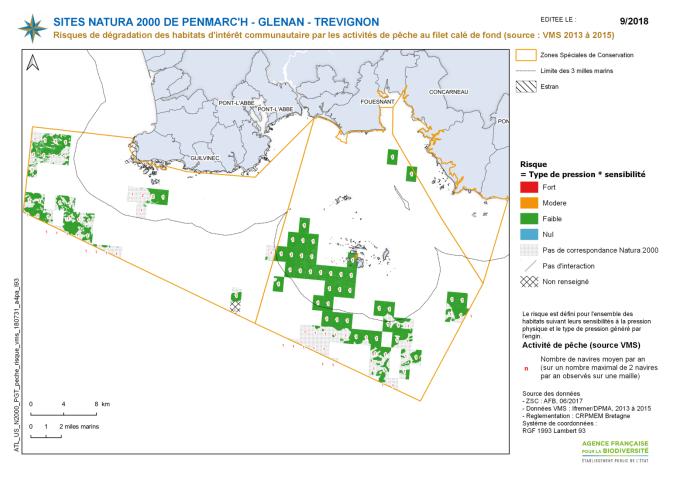


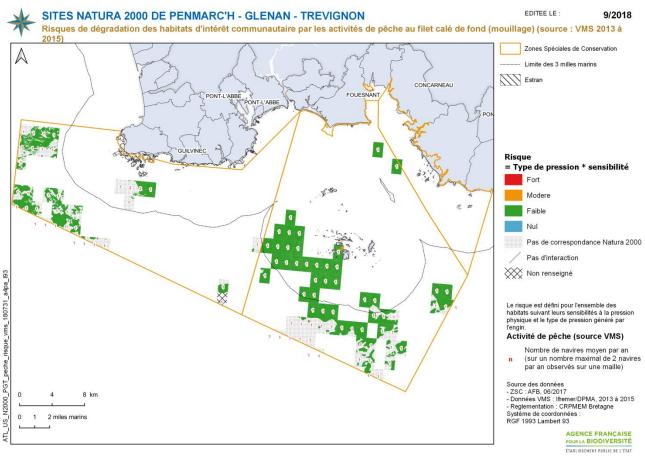


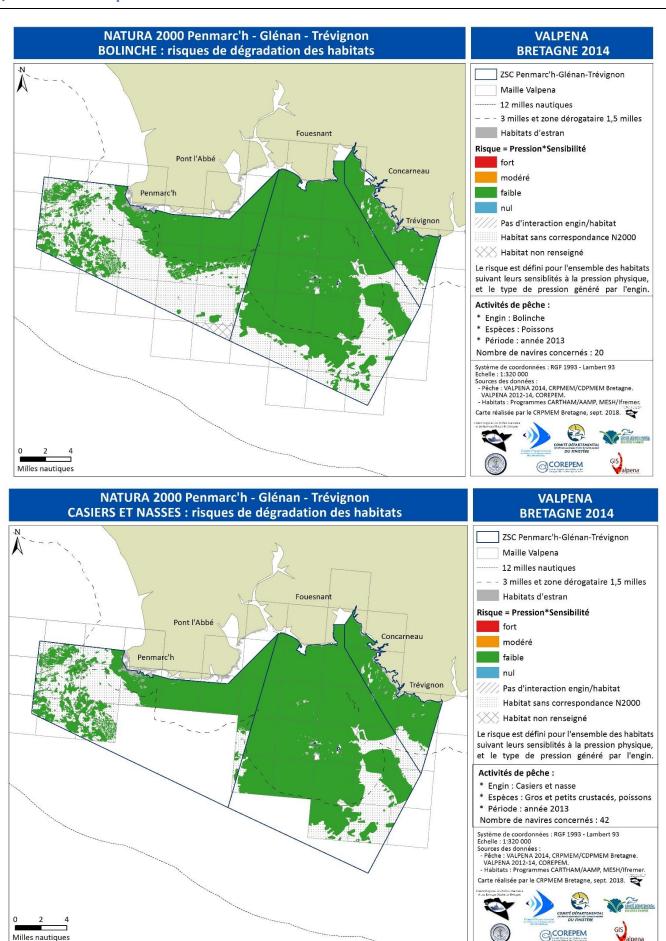


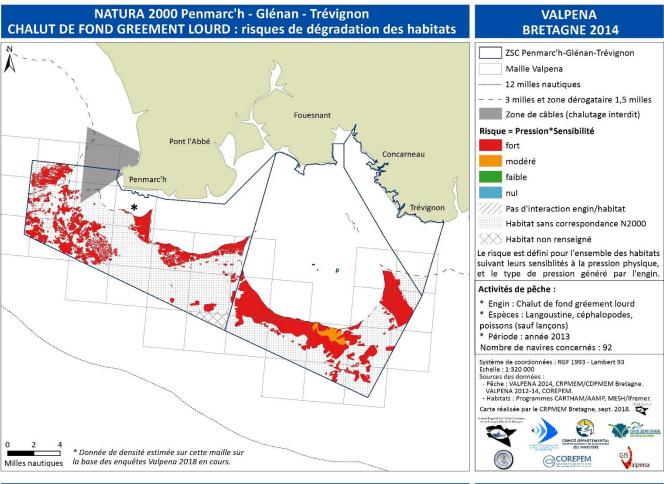


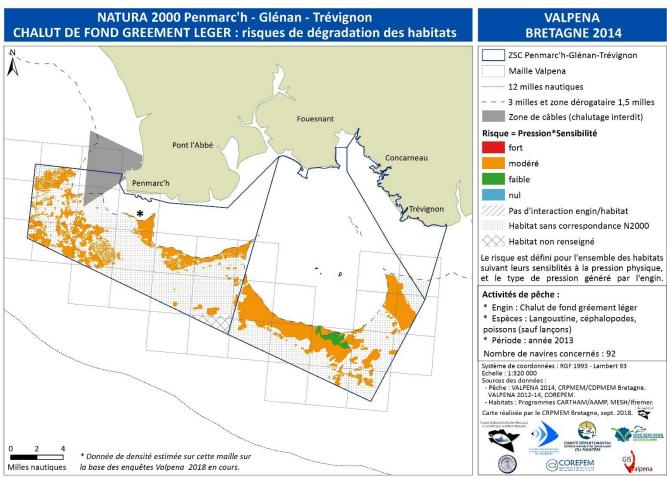


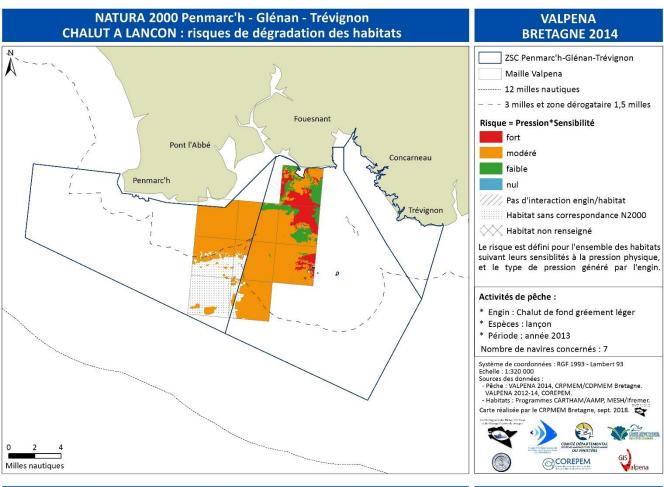


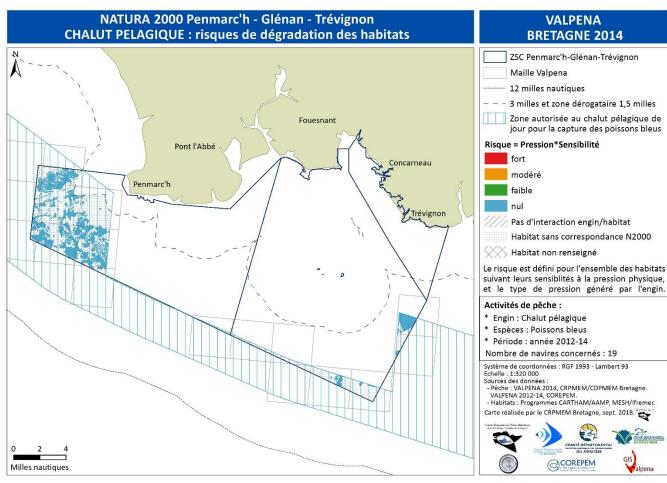


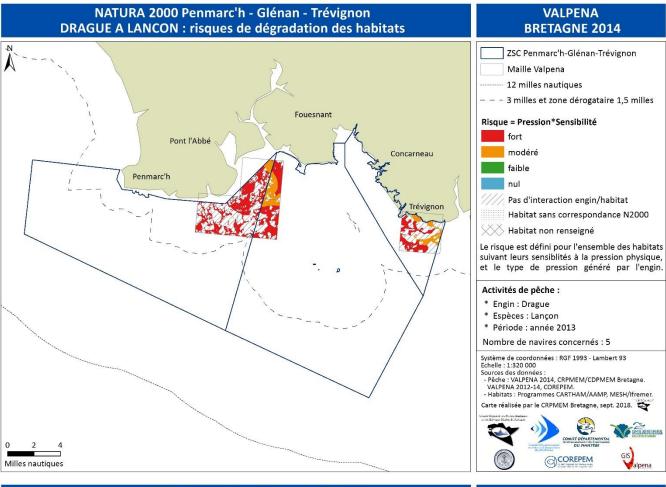


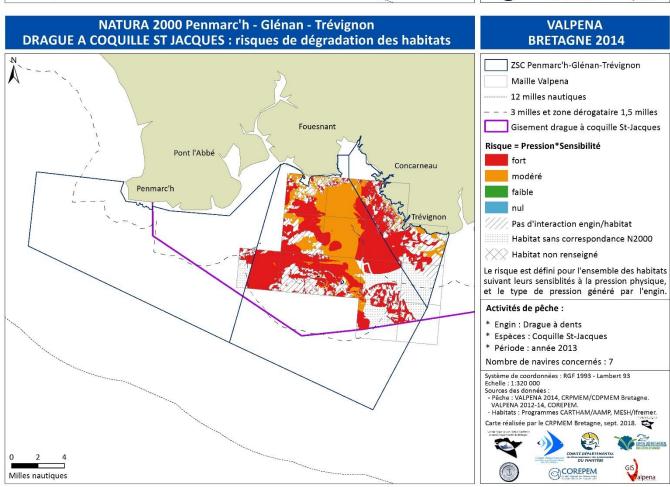


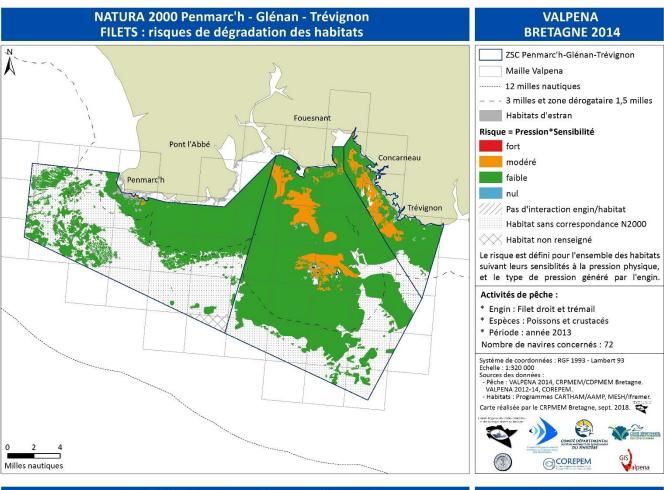


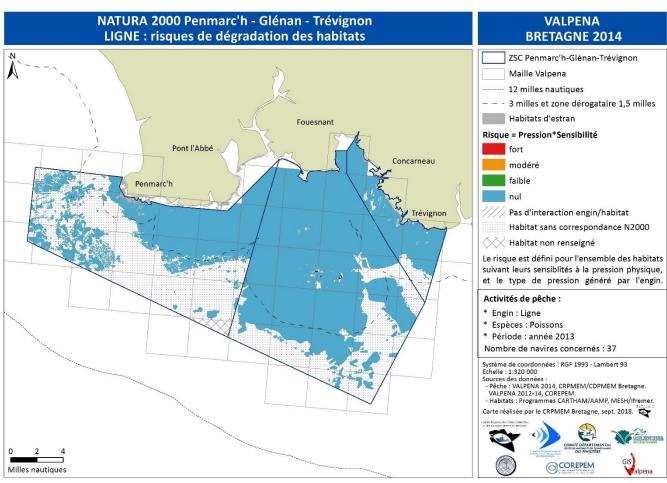


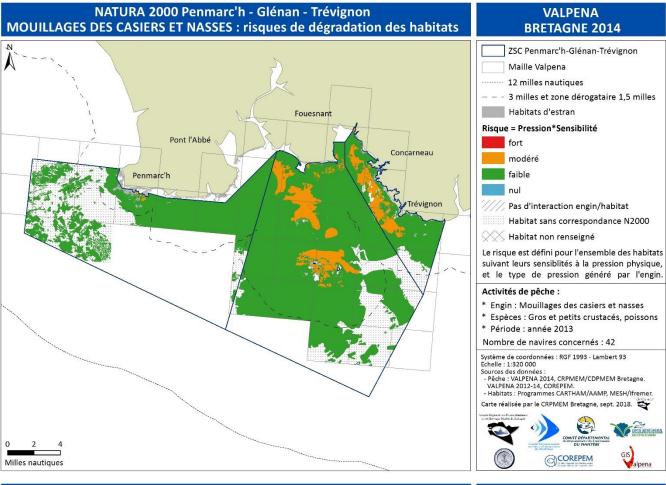


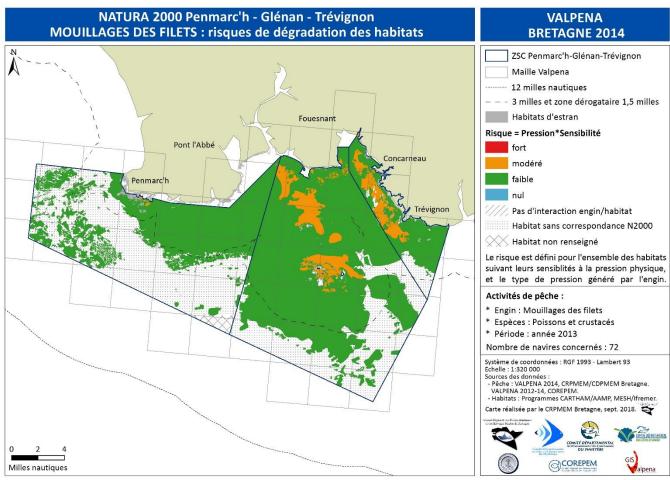


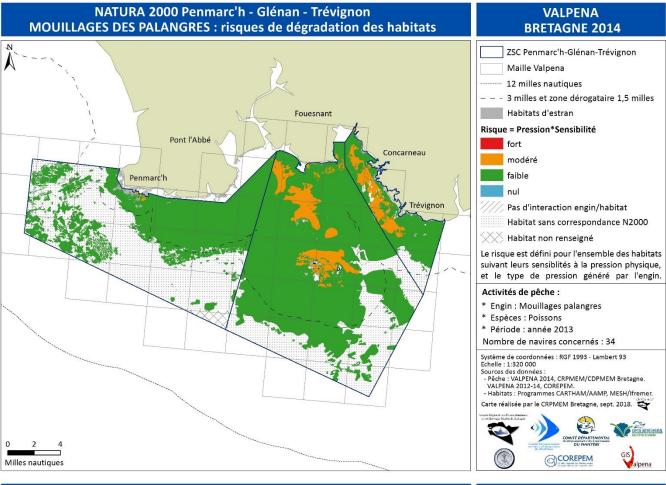


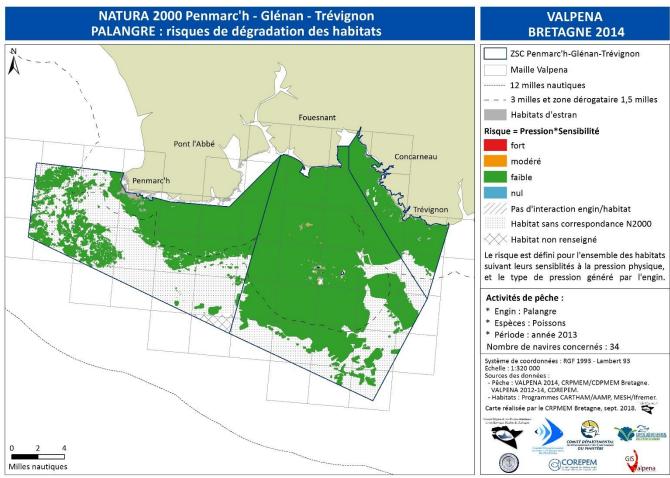






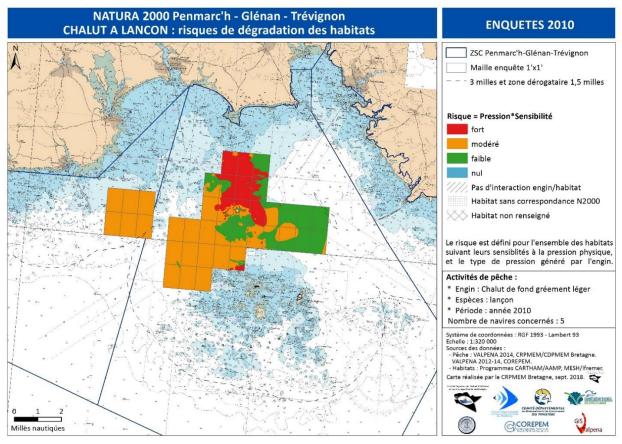






# 5/ Cartes de risques issues des enquêtes :

Pour des raisons de confidentialité, seules les cartes représentant l'activité de plus de 5 navires peuvent être diffusées. Elles sont représentées sous format de mailles, après agrégation des données individuelles.



Carte de risques issue des données DECIDER : :

